



## 2.4.3. Autres risques naturels

### 2.4.3.1. Le risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (plusieurs centaines de mètres par jour).

Trois éléments sont recensés et cartographiés par le BRGM et sont susceptibles d'influencer la stabilité :

- Le retrait-gonflement des argiles (mouvements de terrain - Tassements différentiels) ;
- Les mouvements de terrains (liés aux glissements, effondrements, éboulements, coulées de boues...);
- Les cavités souterraines.

Le département est sujet à plusieurs types de mouvement de terrain :

- Des écroulements et chutes de blocs ;
- Des affaissements de cavités souterraines naturelles ou artificielles ;
- Des glissements de terrain ;
- Des retrait-gonflements dus à la sécheresse ;
- Des coulées de boues et torrentielles ;
- Des érosions du littoral.

#### Mouvements de terrain par tassement différentiel (retrait-gonflement des argiles)

Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage). De même, les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent entraîner des conséquences importantes sur les bâtiments.

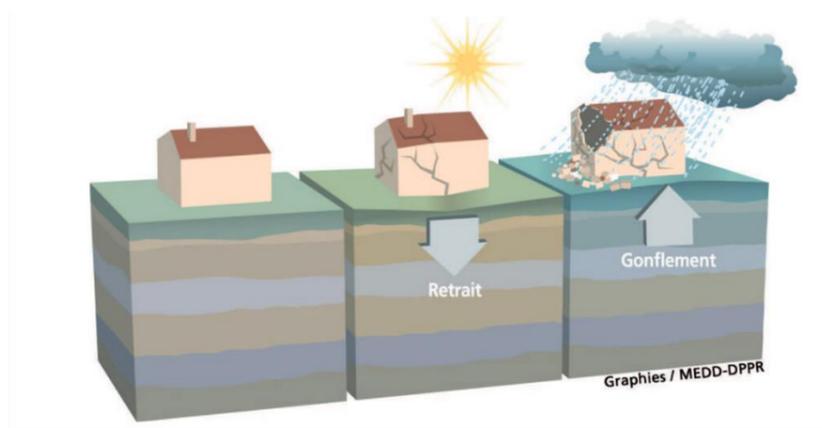


Illustration 25 - Retrait-gonflement des argiles (source : DDRM 81)

Les inondations, coulées de boues et mouvements de terrain intéressent des secteurs très ponctuels dont les lits majeurs des cours d'eau, les berges des rivières et les plans d'eau, etc. Les catastrophes déclarées pour des « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » concernent généralement les terrains argileux, ce qui n'est pas le cas dans la zone d'étude.

**L'aléa retrait-gonflement des argiles a été cartographié sur la commune d'Araux. La totalité de l'AEI est concernée par ce risque, néanmoins en zone d'aléa faible. La commune d'Araux n'est pas dotée d'un PPR RGA pour ce risque.**

#### Mouvements de terrains (hors tassements différentiels)

Les mouvements de terrain sont des dynamiques à prendre en compte dans les régions karstiques où la pluviométrie est importante.

**Aucun mouvement de terrain (glissement, effondrement...) n'est identifié dans l'AEI. Quelques lieux à risque d'effondrement sont identifiés en limite d'AER, au lieu-dit « Couturejuzon », à 1,1 km environ au sud-ouest de l'AEI. Des phénomènes d'érosion de berge sont également identifiés à distance de l'AEI, dans le lit du Gave d'Oloron.**

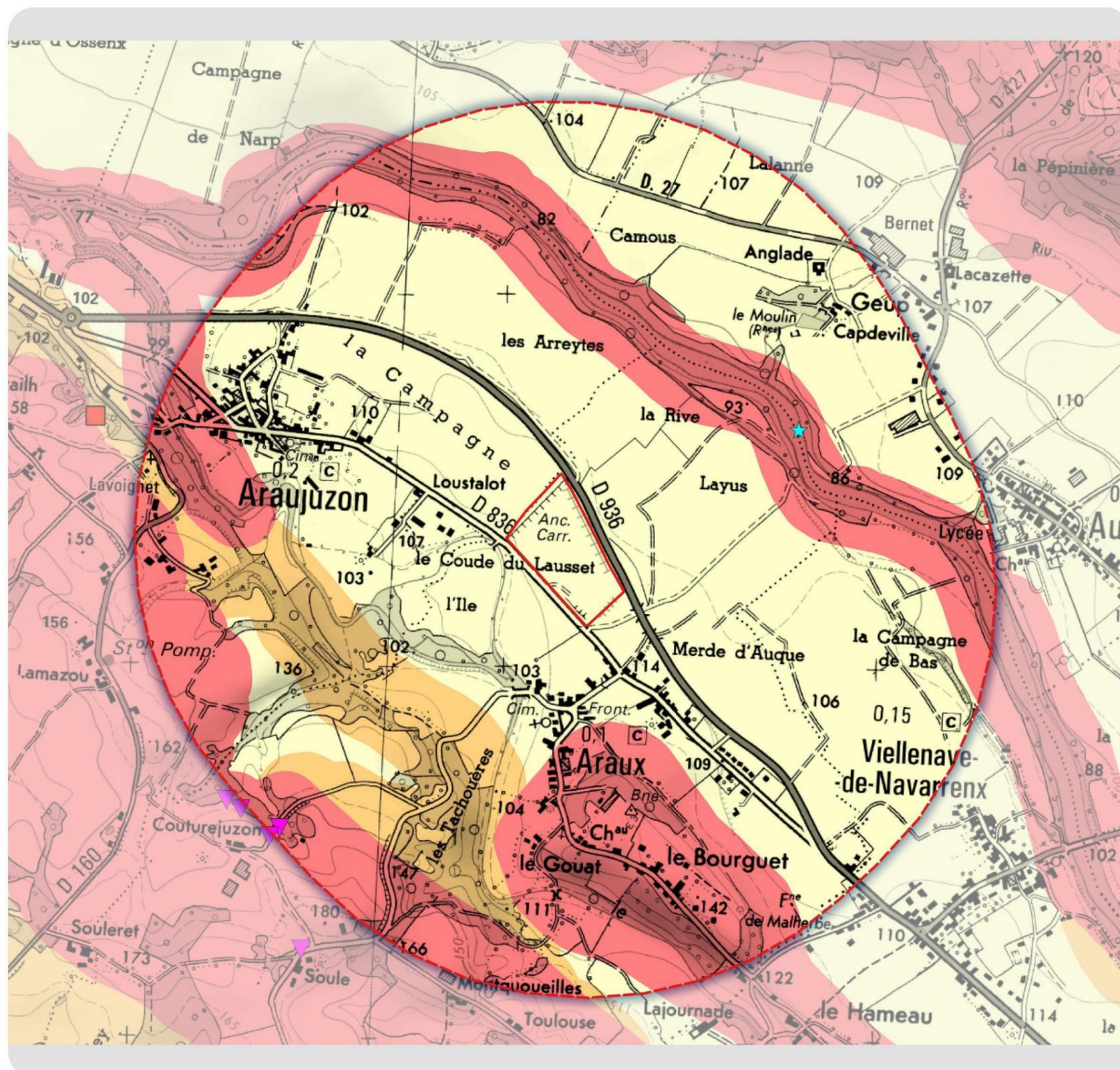
#### Cavités souterraines

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

**Il n'existe aucune cavité souterraine naturelle au sein de l'AEE.**



Carte 16 – Risque mouvement de terrain à l'échelle de l'AEE (© ECTARE)

**Aires d'étude**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)

**Aléa mouvements de Terrain**

- Glissement
- Effondrement
- Erosion de berge

**Aléa retrait-gonflement des argiles**

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort



0 250 500 m

Date de réalisation : Décembre 2021  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich  
 Fond : SCAN 25 TOPO®  
 Sources : Géorisques

Référence : 2021-000223





### 2.4.3.2. Le risque feu de forêt

On définit le feu de forêt comme un incendie qui a atteint une formation forestière (organisée ou spontanée) ou des formations végétales plus ou moins hautes avec quelques arbres éparses (landes, friches, terrains vacants non cultivés ni pâturés) dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à 1 hectare.

Le comportement local du feu est dominé par trois facteurs principaux :

- La météorologie à travers les températures, l'humidité, les précipitations et surtout la direction et la vitesse du vent ;
- La végétation dont la sécheresse, la quantité et la taille des éléments combustibles sont les paramètres prédominants ;
- La topographie notamment la pente dont l'effet est similaire à celui du vent ; un feu montant une pente ressemble à un feu attisé par le vent.

La couverture forestière est inégale sur le département des Pyrénées-Atlantiques. La forêt, qui correspond à l'ensemble de la végétation sans les landes ligneuses, occupe un peu plus de 37% de la superficie du département soit 286 034 ha.

Dans les plaines et coteaux du nord-est et les vallées élargies des Gaves, l'homme a développé les grandes cultures. La forêt y est alors réduite aux ripisylves des fonds de vallées les plus encaissées ou aux pentes abruptes des coteaux.

L'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018 portant sur l'approbation et la mise en œuvre du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies pour le département des Pyrénées-Atlantiques (PDPFIPA) a établi une cartographie de l'aléa feu de forêt.

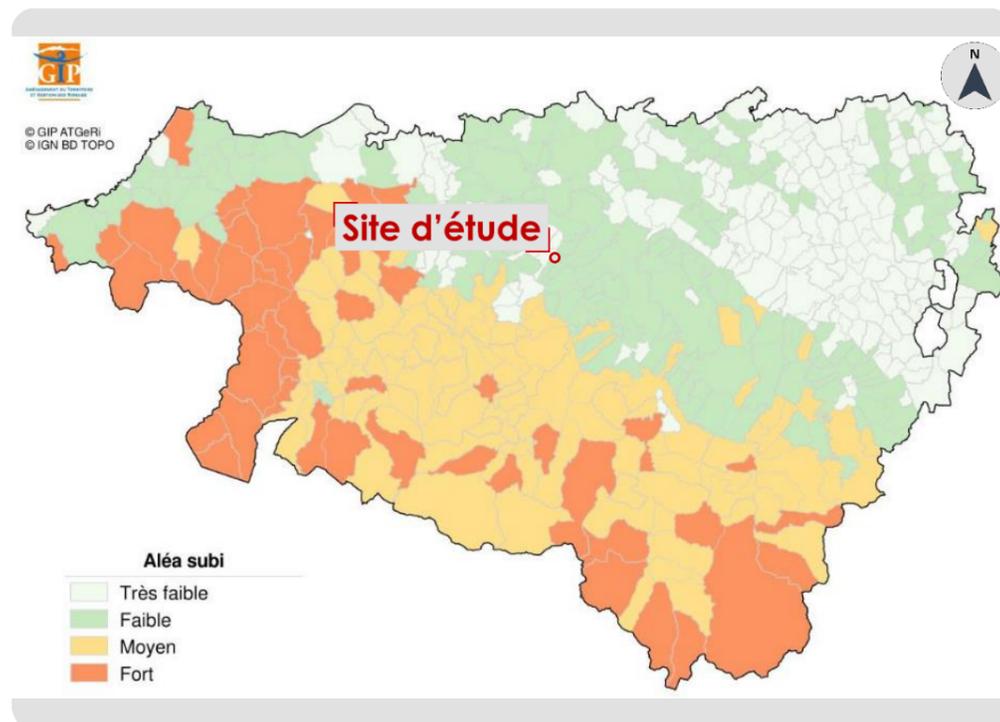
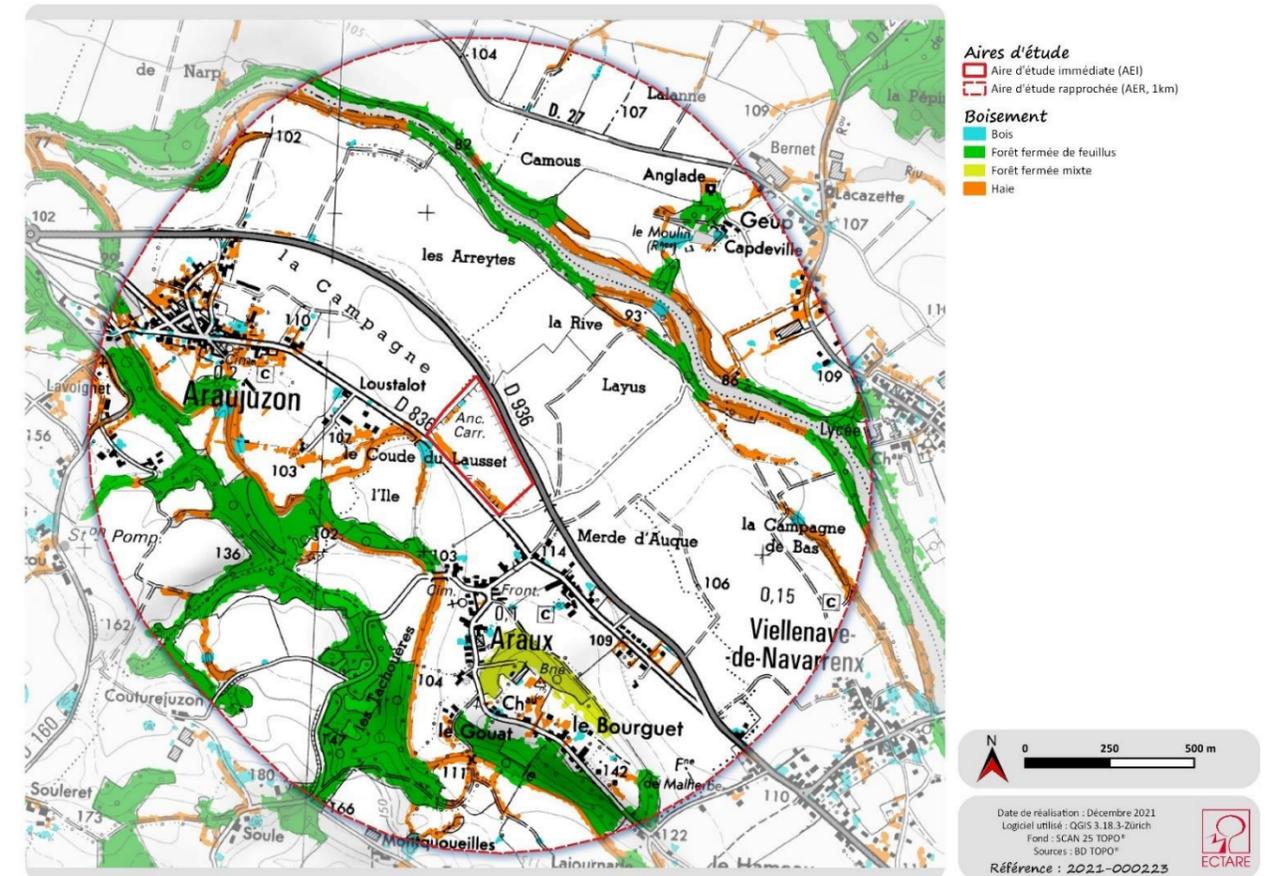


Illustration 25 – Aléa feu de forêt dans les Pyrénées-Atlantiques (source : DDT 64)

Selon cette cartographie, la commune d'Araux et l'AEI se trouve en zone d'aléa faible.

Les limites de l'AEI sont bordées par des haies denses, surtout au nord et à l'ouest. L'AEI est donc potentiellement concernée par le risque feu de forêt.



Carte 17 – Boisement au niveau de l'AEI (© ECTARE)



Haies limitrophes entourant l'AEI, au sud-ouest (© ECTARE)



Haies limitrophes entourant l'AEI, au nord-ouest (© ECTARE)

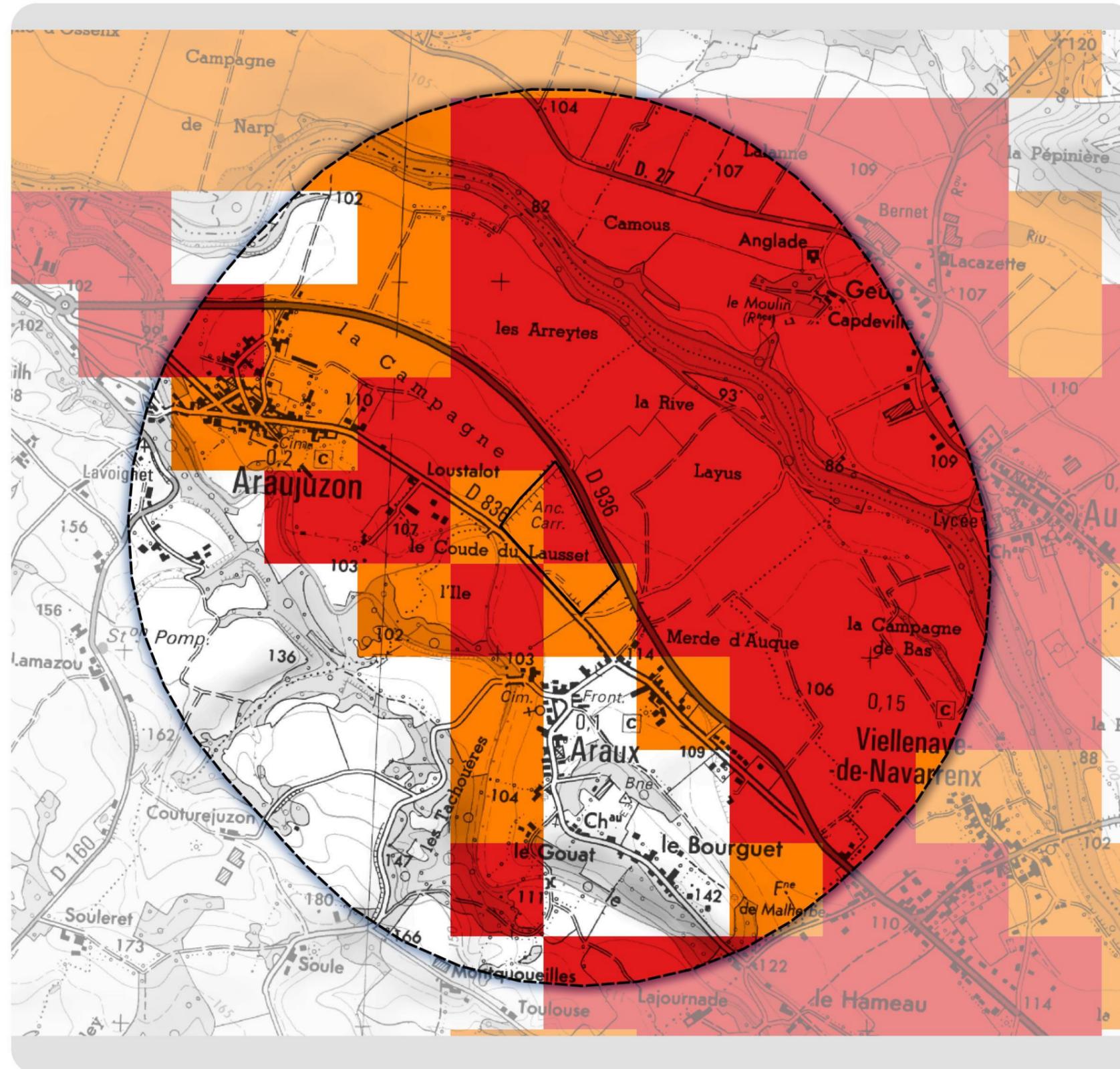
#### 2.4.3.1. Le phénomène de remontée de nappe

Après une ou plusieurs années pluvieuses, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise : il s'agit d'inondation par remontée de nappe.

**Ce risque est identifié sur la commune d'Araux, dans la vallée du Gave d'Oloron. L'AEI est donc concernée par le risque de remontées de nappes et au risque de débordement de cave.**



Carte 18 - Zones sensibles aux remontées de nappes (source : infoterre.brgm.fr)

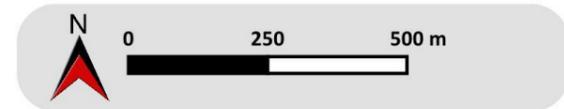


**Aires d'étude**

-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)

**Sensibilité aux remontées de nappes**

-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Date de réalisation : Décembre 2021  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich  
 Sources : Georisques - CLC 2018  
 Fond : SCAN 25 TOPO®



Référence : 2021-000223



### 2.4.3.2. Risque radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

L'existence du radon est dépendante de la formation géologique concernée. Les formations granitiques et volcaniques génèrent des émissions importantes.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, le radon peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m<sup>3</sup> (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. **La commune d'Araux est en catégorie 1 (commune à potentiel faible).**

Les communes classées en catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, etc.). Dans les communes concernées, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats des différentes campagnes de mesure montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq/6 et moins de 2% dépassent 400 Bq/m<sup>3</sup>.

### 2.4.4. Prise en compte des risques naturels sur le territoire

Selon le DDRM 64, la commune d'Araux n'est dotée d'aucun PPR.

**Deux risques naturels majeurs sont identifiés sur la commune d'Araux : inondation par crue rapide et sismicité.**

**L'AEI est localisée dans un secteur soumis à un risque sismique moyen, qui n'impose pas de contrainte technique vis-à-vis du projet.**

**Les crues rapides dans le secteur d'étude concernent la vallée du Gave d'Oloron. L'AEI est située en dehors de la zone inondable.**

**L'AEI est concernée par ce risque faible de retrait et gonflement des argiles. La commune d'Araux n'est pas dotée d'un PPR RGA pour ce risque.**

**Des effondrements et des phénomènes d'érosion de berges sont identifiés au sein de l'AER. Il n'existe aucune cavité souterraine naturelle au sein de l'AEE.**

**L'AEI est en zone d'aléa faible pour le risque de feu de forêt. L'AEI est toutefois entourée de haies denses, le projet est donc potentiellement soumis à ce risque.**

**Les terrains de l'AEI se trouvent en zone potentiellement sujette aux remontées de nappes.**

**Araux n'est doté d'aucun PPR.**

⇒ **Enjeu (risques naturels) : Modéré**



### 3. ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

#### 3.1. TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

##### 3.1.1. Réseau Natura 2000

###### 3.1.1.1. Concernant les terrains étudiés

Les terrains étudiés ne sont directement concernés par aucun site appartenant au réseau Natura 2000.

###### 3.1.1.2. Aux alentours des terrains étudiés

Deux sites Natura 2000 sont recensés au sein de l'AEE. Il s'agit de la **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) «Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche »** et de la **ZSC «Le Saison (cours d'eau) »** localisée respectivement à **100 m à l'ouest** et à **3 km à l'ouest** de l'AEI.

**ZSC «Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche» (FR7200791), superficie de 2547 hectares.**

Le site Natura 2000 « Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche » est essentiel pour la conservation des espèces inféodées aux milieux aquatique et la qualité globale de ses eaux. Cette rivière coule sur environ 150 km. Le site présente une grande diversité de milieux aquatiques et de milieux humides (mégaphorbiaies hygrophiles, tourbières, landes humides, forêts alluviales). De nombreuses espèces rares au niveau régional et national (mammifères, invertébrés et poissons), de remarquables frayères à poissons migrateurs, et la Loutre d'Europe et le Desman des Pyrénées occupent le site.

###### Description du site

Habitat	Pourcentage de couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	75%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	5%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Forêts caducifoliées	5%

###### Habitats d'intérêt communautaire

L'intérêt de cette ZSC est notamment lié à la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire :

Nom	Surface (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation
3160 : Lacs et mares dystrophes naturels	1 %	Excellente	2%≥p>0	Excellente

Nom	Surface (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation
4020 : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	5%	Significative	2%≥p>0	Excellente
6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins *	5%	Excellente	2%≥p>0	Excellente
7230 : Tourbières basses alcalines	1,92%	Excellente	2%≥p>0	Excellente
91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) *	25%	Excellente	2%≥p>0	Excellente

\*Forme prioritaire de l'habitat

###### Espèces d'intérêt communautaire

Cette ZSC abrite également des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats » :

Groupe	Code	Nom	Statut	Population relative	Conservation	Isolement
Invertébrés	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Bonne	Marginale
Mammifères	1355	<i>Lutra lutra</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Moyenne/réduite	Non isolée
	1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Excellente	Marginale
Poissons	1106	<i>Salmo salar</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Bonne	Marginale

**ZSC « Le Saison (cours d'eau) » (FR7200790), superficie de 3866 hectares.**

Le site Natura 2000 « Le Saison (cours d'eau) » est essentiel pour la conservation des espèces inféodées aux milieux aquatique et la qualité globale de ses eaux. Le Saison médian se situe entre Laguinge-Restoue et Gotein-Libarrenx. Le fond de vallée s'évase progressivement et les prairies naturelles et landes sont dominantes. Les berges subissent des processus érosifs importants. C'est également une zone de forte mobilité du cours d'eau où l'on retrouve des habitats naturels diversifiés. De nombreuses espèces rares au niveau régional et national (mammifères, invertébrés et poissons), de remarquables frayères à poissons migrateurs, et la Loutre d'Europe et le Desman des Pyrénées occupent le site. Ce site est vulnérable à la destruction/dégradation des berges des cours d'eau par l'élevage (abreuvement), aux espèces exotiques envahissantes et à la dégradation de la qualité et des volumes des cours d'eau par l'agriculture.

###### Description du site

Habitat	Pourcentage de couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10,3%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0,58%



Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	24,77%
Autres terres arables	1,07%
Forêts caducifoliées	15,07%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2,28%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	12,3%
Agriculture (en général)	33,73%

### Habitats d'intérêt communautaire

L'intérêt de cette ZSC est notamment lié à la présence de 13 habitats d'intérêt communautaire :

Nom	Surface (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation
<u>3110</u> : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	0 %	Significative	2%≥p>0	Moyenne/réduite
<u>3140</u> : Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	0%	Significative	2%≥p>0	Bonne
<u>3150</u> : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,01%	Significative	2%≥p>0	Moyenne/réduite
<u>3240</u> : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	0,1%	Excellente	2%≥p>0	Bonne
<u>3260</u> : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	0,05%	Bonne	2%≥p>0	Excellente
<u>3270</u> : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,01%	Significative	2%≥p>0	Bonne
<u>4030</u> : Landes sèches européennes	0,07%	Significative	2%≥p>0	Moyenne/réduite
<u>6430</u> : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,16%	Bonne	2%≥p>0	Excellente
<u>6510</u> : Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	0,53%	Significative	2%≥p>0	Moyenne/réduite
<u>7220</u> : Sources pétrifiantes avec formation de tuf ( <i>Cratoneurion</i> ) *	0%	Bonne	2%≥p>0	Bonne
<u>7230</u> : Tourbières basses alcalines	0%	Non significative	-	-
<u>91E0</u> : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) *	2,2%	Excellente	2%≥p>0	Bonne

Nom	Surface (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation
<u>9180</u> : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	0,03%	Significative	2%≥p>0	Bonne

\*Forme prioritaire de l'habitat

### Espèces d'intérêt communautaire

Cette ZSC abrite également des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats » :

Groupe	Code	Nom	Statut	Population relative	Conservation	Isolement
Invertébrés	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Sédentaire	Non significative	-	-
	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Bonne	Non isolée
Mammifères	1355	<i>Lutra lutra</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Moyenne/réduite	Non isolée
	1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Moyenne/réduite	Non isolée
Poissons	5318	<i>Cottus aturi</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Moyenne/réduite	Non isolée
	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Reproduction	15 ≥ p > 2 %	Excellente	Non isolée
	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Sédentaire	2%≥p>0	Moyenne/réduite	Non isolée
	1102	<i>Alosa alosa</i>	Reproduction	15 ≥ p > 2 %	Moyenne/réduite	Non isolée
	1103	<i>Alosa fallax</i>	Reproduction	15 ≥ p > 2 %	Moyenne/réduite	Non isolée
	1106	<i>Salmo salar</i>	Reproduction	15 ≥ p > 2 %	Bonne	Non isolée

## 3.1.2. Zonages de protection

### 3.1.2.1. Concernant les terrains étudiés

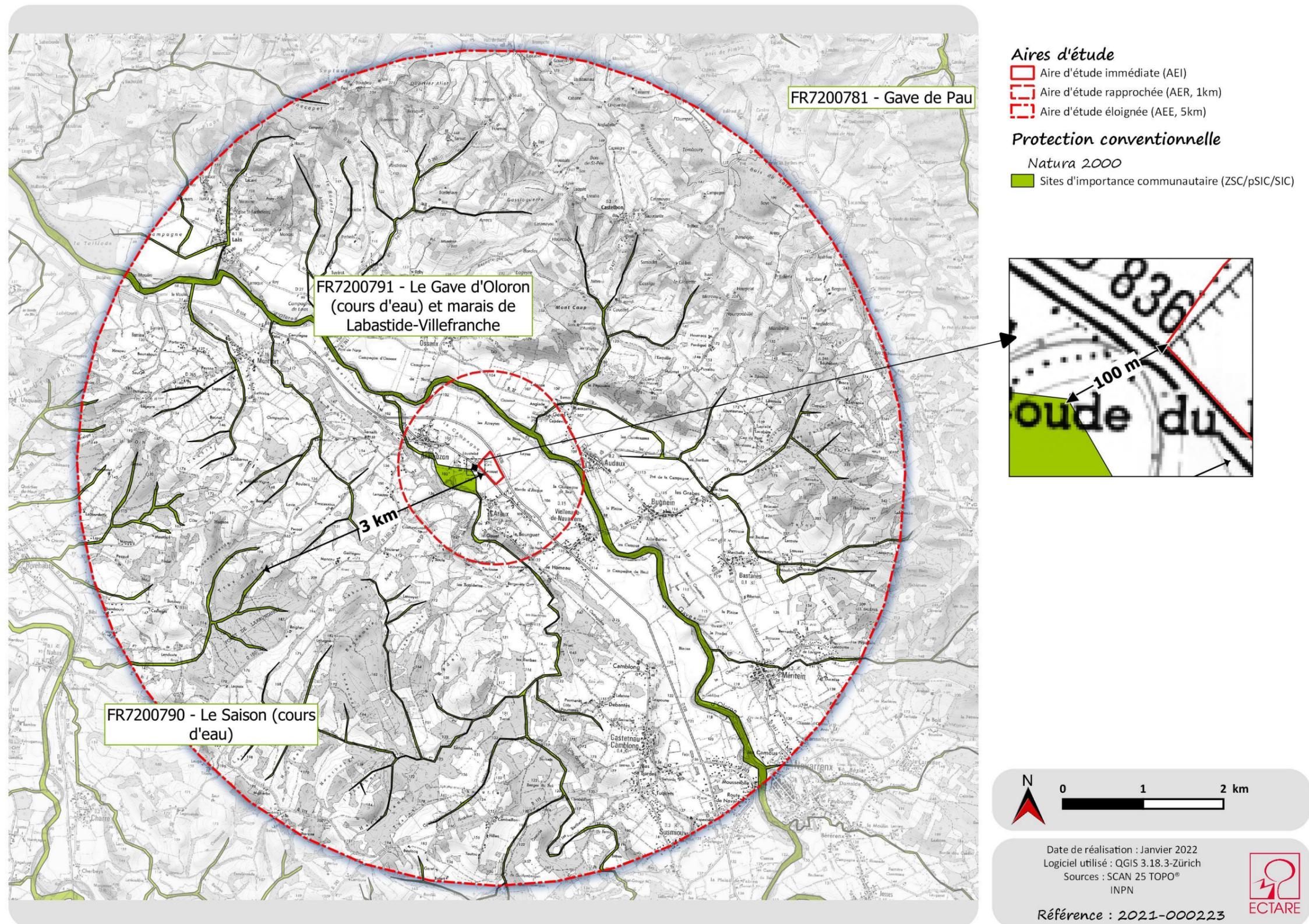
Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun zonage de protection (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...).

### 3.1.2.2. Aux alentours des terrains étudiés

Aucun zonage de protection est recensé dans un rayon de 5 km autour des terrains étudiés.



Carte 19 : Situation des aires d'études vis-à-vis du réseau Natura 2000 local





### 3.1.3. Zonages d'inventaire

#### 3.1.3.1. Concernant les terrains étudiés

Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun zonage d'inventaire de type ZICO<sup>3</sup> ou ZNIEFF<sup>4</sup>.

#### 3.1.3.2. Aux alentours des terrains étudiés

Deux ZNIEFF sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée (rayon de 5 km). Il s'agit de la ZNIEFF de type II « Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents » (720012972) à 200 m au sud-ouest et la ZNIEFF de type II « Bassin versant du Lausset et du Joos : bois, landes et zones tourbeuses » (720010811) à environ 500 m au sud de l'AEI.

ZNIEFF de type II « Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents » (Identifiant nat. : 720012972, identifiant rég. : 66960000) ; Superficie : 6885,32 ha, située au plus proche à 200 m au sud-ouest de l'AEI

Il s'agit d'un corridor qui suit la rivière du Gave d'Oloron et ses affluents, constitué de la rivière, de sa ripisylve et des milieux riverains. Ce réseau hydrographique présente une assez forte diversité de milieux naturels en particulier de milieux humides qui permet d'accueillir une biodiversité importante.

Intérêts floristiques : Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*).

Habitats déterminants :

- Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) (CB : 44.31).
- Franges des bords boisés ombragés (CB : 37.72).
- Communautés à Reine des prés et communautés associées (CB : 37.1).
- Gazons amphibies annuels septentrionaux (CB : 23.32).
- Communautés à *Rhynchospora alba* (CB : 54.6).
- Tourbières à Molinie bleue (CB : 51.2).
- Lisières humides à grandes herbes (CB : 37.7).
- Landes humides atlantiques méridionales (CB : 31.12).
- Cônes de tufs (CB : 84.121).
- Forêts de Frênes et d'Aulnes à Laïches (CB : 44.311).
- Forêts galeries de Saules blancs (CB : 44.13).
- Forêts mixtes de pentes et ravins (CB : 41.4).
- Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques (CB : 37.83).
- Bancs de graviers végétalisés (CB : 24.22).
- Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) (CB : 54.2).

- Sources d'eaux dures (CB : 54.12).
- Forêts de Frênes et d'Aulnes à Laïches (CB : 44.311).
- Saussaies pré-alpines (CB : 44.11).
- Forêts mixtes de pentes et ravins (CB : 41.4).
- Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques (CB : 37.83).
- Ourlets riverains mixtes (CB : 37.715).
- Tapis immergés de Characées (CB : 22.44).
- Communautés amphibies pérennes septentrionales (CB : 22.31).
- Végétation à *Cladium mariscus* (CB : 53.3).
- Eaux courantes (CB : 24).

ZNIEFF de type I « Bassin versant du Lausset et du Joos : bois, landes et zones tourbeuses » (Identifiant nat. : 720010811, identifiant rég. : 66900000) ; Superficie : 19519,13 ha, située au plus proche à 950 m au sud de l'AEI

Cet inventaire correspond au bassin versant du Lausset et du Jaos. Le site est composé d'une diversité importante de milieux forestiers en mosaïque avec des prairies, des bocages, des cultures, et des cours d'eau. On notera la présence d'une diversité floristique et faunistique importante et avec des espèces patrimoniales.

Intérêts floristiques :

- Phanérogames : Ancolie vulgaire (*Aquilegia vulgaris*), Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), Genêt d'Espagne (*Genista hispanica subsp. occidentalis*), Pain de coucou (*Oxalis acetosella*), Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*), Orme glabre (*Ulmus glabra*).
- Ptéridophytes : Capillaire de Montpellier (*Adiantum capillusveneris*), Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*)

Habitats déterminants :

- Bocages (CB : 84.4)
- Forêts de Chêne tauzin (CB : 41.6)

Intérêts faunistiques (déterminants) :

- Oiseaux : Busard Saint-Martin, Bruant proyer, Faucon hobereau, Aigle botté, Pie-grièche écorcheur.

#### 3.1.3.3. Autres zonages naturels (comprend PNR, réserve de biosphère...)

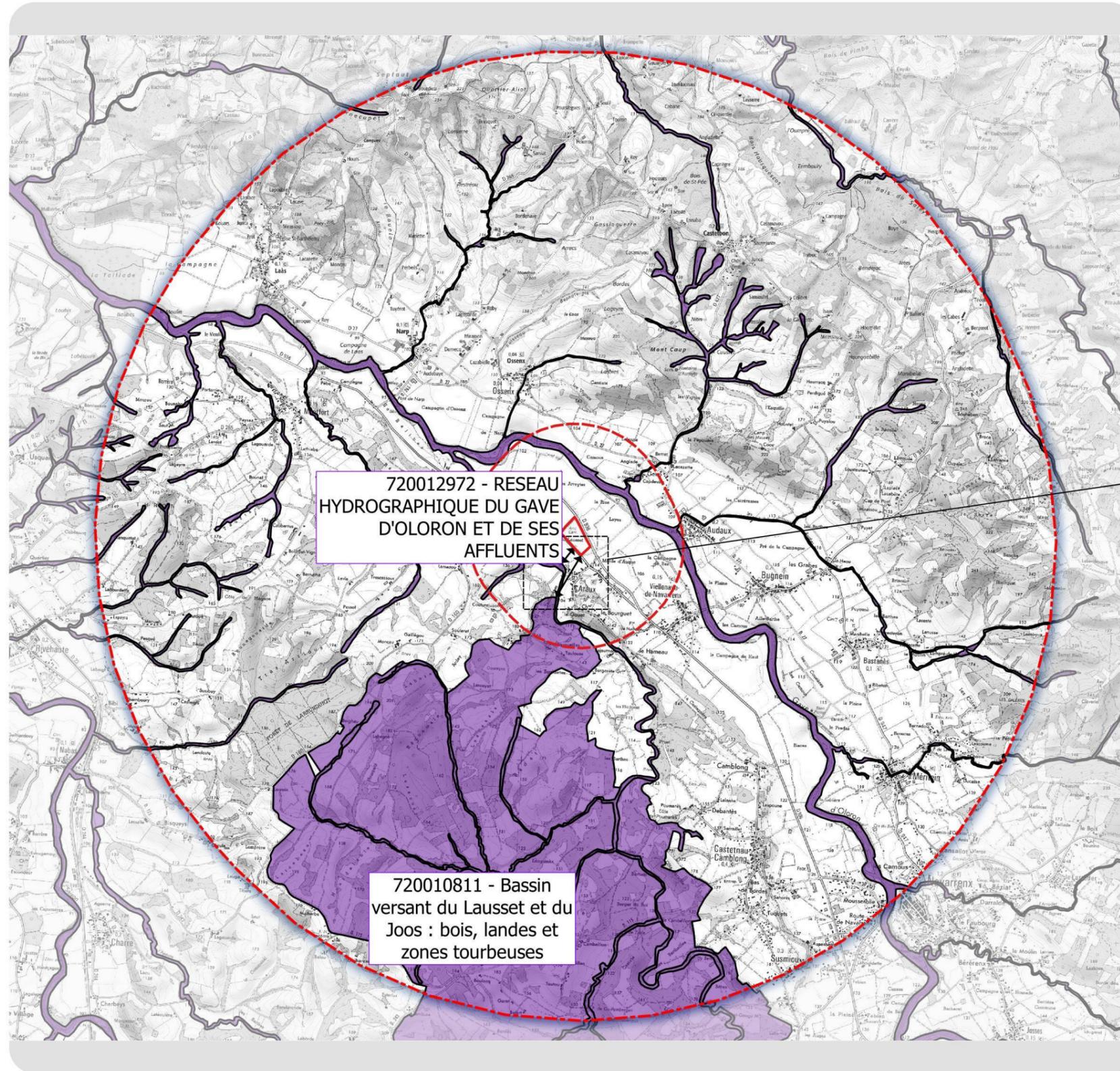
Aucun zonage de protection est recensé dans un rayon de 5 km autour des terrains étudiés.

<sup>3</sup> Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

<sup>4</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique



Carte 20 : Situation des aires d'études vis-à-vis des ZNIEFF

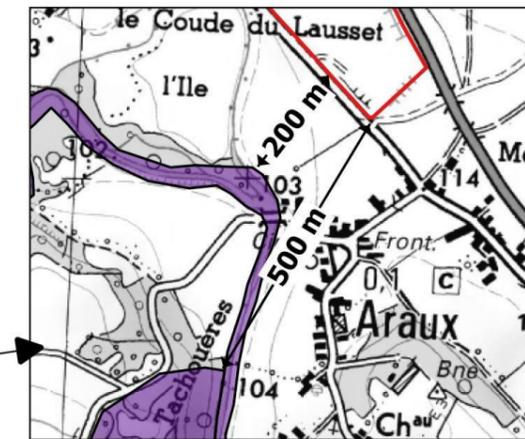


**Aires d'étude**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, 5km)

**Inventaires**

- Zones naturelles d'intérêts écologiques floristiques et faunistiques de type 2 (ZNIEFF 2)



Date de réalisation : Janvier 2022  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich  
 Sources : SCAN 25 TOPO®  
 INPN

Référence : 2021-000223





### 3.1.4. Zonages soumis à un Plan National d'Action

Selon le Ministère de l'Environnement, les PNA sont « des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Anciennement appelé plan de restauration, ce dispositif est sollicité lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants pour rétablir une espèce ou un groupe d'espèces dans un état de conservation favorable ».

Ainsi, les plans nationaux d'actions (ou PNA) ont été mis en place pour préserver les espèces végétales et animales les plus menacées, des actions spécifiques et volontaires pour restaurer leurs populations et leurs habitats sont parfois nécessaires. Ils visent à définir les mesures à mettre en œuvre dans cet objectif et coordonner leur application à l'échelle nationale.

Les actions conduites dans les PNA sont de trois types :

- Les études et suivis pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce ;
- Les actions de conservation ou restauration des habitats et des populations ;
- Les actions d'information et de communication.

Ces actions viennent en complément des dispositifs réglementaires prévus par le code de l'environnement. Les connaissances acquises dans les PNA permettent généralement de mieux évaluer les impacts potentiels des projets susceptibles de porter atteinte à ces espèces menacées, et peuvent aussi conduire à renforcer spécifiquement les réseaux d'aires protégées. Bien que non réglementaires, ces PNA sont à prendre en compte afin de ne pas impacter les espèces ou groupes d'espèces.

Chaque PNA fait l'objet d'un document présentant : 1) une synthèse sur la biologie, l'écologie et le déclin de l'espèce ; 2) les besoins et les enjeux de conservation ; 3) les objectifs et les actions de conservation à entreprendre.

La région Nouvelle-Aquitaine est concernée par 29 PNA<sup>5</sup> sur les 47 programmés au niveau métropolitain :

Groupe	Espèces *	Concerne la commune d'Araux
Mammifères	Bouquetin ibérique	-
	Chiroptères (19 espèces prioritaires)	-
	Desman des Pyrénées	-
	Hamster commun	-
	Loup gris	-
	Loutre d'Europe	-
	Ours brun	-
	Vison d'Europe	-
Avifaune	Aigle de Bonelli	-
	Balbuzard pêcheur	-
	Butor étoilé	-
	Faucon crécerellette	-
	Ganga cata et Alouette calandre	-
	Grand Tétraz	-
	Gypaète barbu	-
	Milan royal	-

<sup>5</sup> <https://biodiversite.gouv.fr/projet-pna/?region=>

Groupe	Espèces *	Concerne la commune d'Araux
	Outarde canepetière	-
	Phragmite aquatique	-
	Pies-grièches (4 espèces)	-
	Râle des genêts	-
	Sittelle corse	-
	Vautour fauve	-
	Vautour moine	-
Poissons	Vautour percnoptère	-
	Apron du Rhône	-
Amphibiens	Esturgeon européen	-
	Crapaud vert	-
	Pélobate brun	-
Reptiles	Sonneur à ventre jaune	-
	Cistude d'Europe	-
	Emyde lépreuse	-
	Lézard ocellé	-
	Lézards des Pyrénées (3 esp)	-
	Tortue d'Hermann	-
Invertébrés	Vipère d'Orsini	-
	Rhopalocères diurnes (38 espèces prioritaires)	-
	Odonates (18 espèces prioritaires)	-
	Pollinisateurs sauvages	-
Mollusques	Hélix (Escargot) de Corse	-
	Grande mulette	-
	Mulette perlière	-
Flore	Plantes messicoles (102 taxons)	-
	Aster des Pyrénées	-
	Buglosse crépue	-

En vert : PNA concernés par le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. En orange : Nouveau PNA en cours de préparation concernés par le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. En rouge : PNA concernés par le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en évaluation.

**La commune d'Araux est n'concernée par aucun Plan National d'Action**

#### **CONCLUSIONS SUR LES ZONAGES NATURELS**

**Les terrains étudiés ne sont inscrits au sein d'aucun zonage Natura 2000 ni zonage de protection ni aucun zonage d'inventaire. Aucun PNA ne concerne la commune d'Araux.**

**Une attention particulière a été apportée à la recherche des espèces animales et végétales visées par ces zonages lors des inventaires.**



## 3.2. CARACTERISATION ECOLOGIQUE DU SITE ETUDIE

### 3.2.1. Les habitats naturels

#### 3.2.1.1. Description des habitats naturels recensés sur l'AEI

Les terrains de l'AEI s'inscrivent dans un secteur semi-rural partagé entre les activités agricoles intensives (maïscultures) et extensives (prairies), les espaces naturels (cours d'eau, ripisylves, boisements) et l'urbanisation. On remarque l'urbanisation très lâche d'Araux, d'Araujuzon et d'Audaux aux alentours du site d'étude en particulier sous la forme de petits hameaux.

L'AEI correspond sur sa quasi-totalité à des prairies pâturées et sur les bords à des milieux fermés à semi-fermés. Un cours d'eau s'écoule non loin à l'ouest du site d'étude, il s'agit du coude du Lausset. Le site d'étude est encadré à l'est par la présence la RD936 et à l'ouest par la route de la plaine (RD3936).

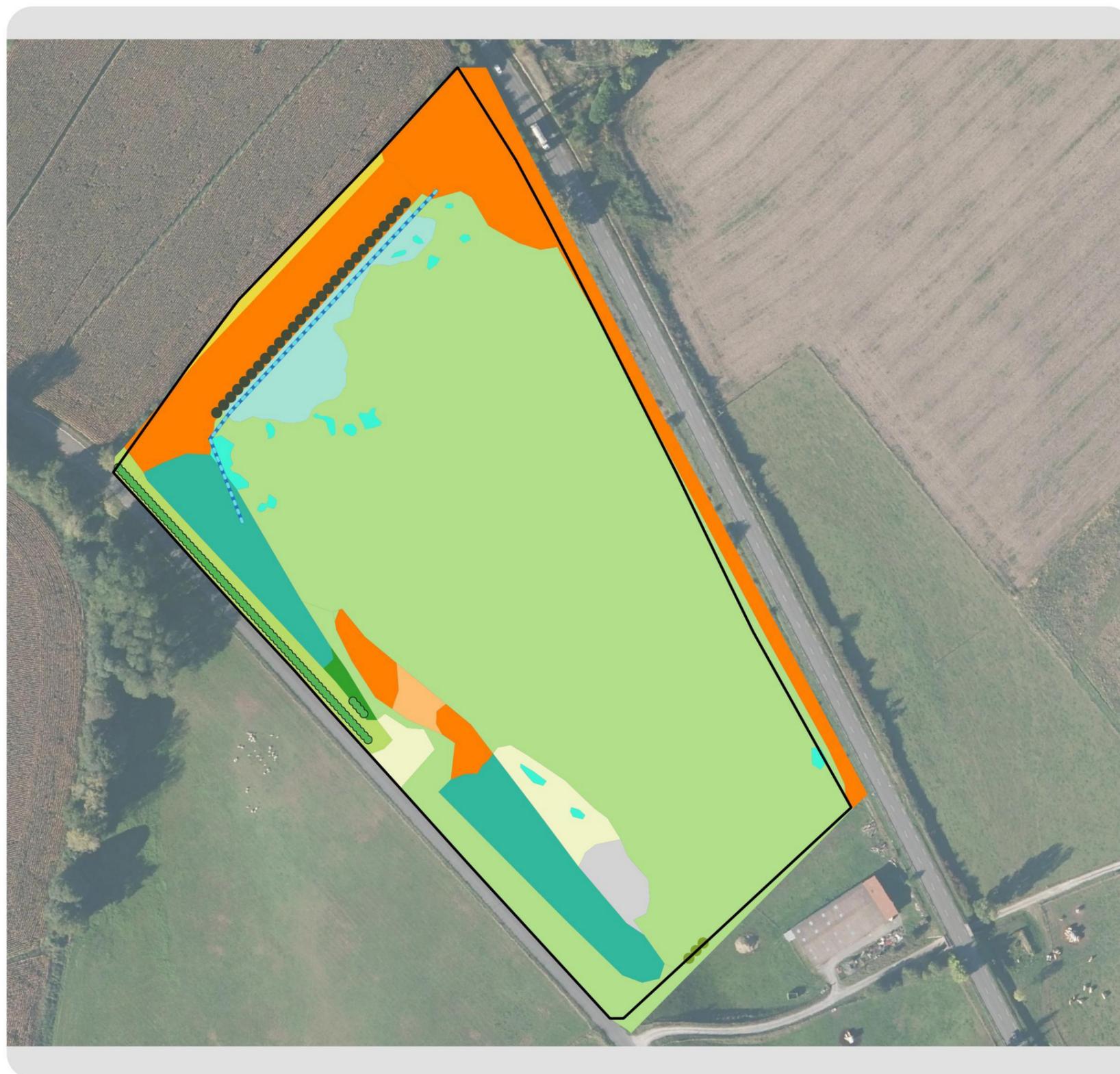
Localement quelques éléments linéaires et ponctuels (haie, fossé...) participent à la diversité du site.

Au total, les investigations de terrain nous ont permis de différencier **14 habitats naturels** au sein de l'AEI :

Types d'habitats	Nom de l'habitat	Code Corine Biotope	Habitat d'intérêt communautaire	Surfaces/ linéaires sur l'aire d'étude	% de l'AEI
Milieux ouverts à semi-ouverts	Prairie pâturée	87.1 x 38.1	-	4,26 ha	69,78 %
	Friche herbacée	87.1 x 38.2	-	0,15 ha	2,46 %
	Ourlet herbacée à fourrés bas	87.1 x 31.81	-	170 m <sup>2</sup>	0,28 %
Milieux dégradés et rudéraux	Friche rudérale	87.2	-	0,18 ha	2,95 %
	Formation à <i>Sambucus ebulus</i>	87.2 x 31.831	-	350 m <sup>2</sup>	0,57 %
	Zone remaniée	87.2	-	660 m <sup>2</sup>	1,08 %
Milieux humides et aquatiques	Prairie hygrophile	37.2	-	0,20 ha	3,28 %
	Jonchaies	53.5	-	470 m <sup>2</sup>	0,77 %
	Fossé	89.22 x 22.3	-	180 ml	-
Milieux fermés à semi-fermés	Fourrés de saules et de peuplier	31.8 x 44.13	-	0,46 ha	7,53 %
	Fourrés et ronciers sur talus	31.81 x 31.831	-	0,69 ha	11,30 %
	Alignement de peupliers et de saules	84.1	-	120 ml	-
	Haie arbustive	84.2 x 31.81	-	10 ml	-
	Haies ornementales	84.2	-	170 ml	-



Carte 21 : Cartographie des habitats naturels de l'AEI



## Cartographie des habitats naturels

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

### Les milieux naturels

#### Les milieux ouverts à semi-ouverts

- Friche herbacée (CB:87.1 x 38.2)
- Ourlet herbacée à fourrés bas (CB:87.1 x 31.81)
- Prairie pâturée (CB:87.1 x 38.1)

#### Les milieux dégradés et rudéraux

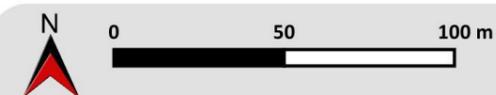
- Friche rudérale (CB:87.2)
- Formation à Sambucus ebulus (CB:87.2 x 31.831)
- Zone remaniée (CB:87.2)

#### Les milieux humides et aquatiques

- Jonchaies (CB:53.5)
- Prairie hygrophile (CB:37.2)
- Fossés (CB:89.22 x 22.3)

#### Les milieux fermés ou semi-fermés

- Fourrés de saules et de peuplier (CB:31.8 x 44.13)
- Fourrés et ronciers sur talus (CB:31.81 x 31.831)
- Alignement de peupliers et de saules (CB:84.1)
- Haie arbustive (CB:84.2 x 31.81)
- Haie ornementale (CB:84.2)



Date de réalisation : Décembre 2022  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
 Fond : Photographies aériennes - © IGN  
 Référence : 2021-000223





Milieux ouverts à semi-ouverts

Prairie pâturée			Surface : 4,26 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	87.1 x 38.1	Terrains en friche x Pâtures mésophiles	
EUNIS	11.53 x E2.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivace x Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	
EUR27	Non concerné		



Description de l'habitat naturel

Une part notable de l'aire d'étude est occupée par des prairies pâturées par des équidés.

La strate herbacée y est assez hétérogène, structurée par des espèces prairiales typiques des prairies pâturées (*Hypochaeris radicata*, *Ranunculus acris*, *Potentilla reptans*, *Bellis perennis*, *Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia*, *Prunella vulgaris*, *Trifolium pratense*, *Achillea millefolium*, *Galium mollugo*, *Leucanthemum vulgare* ...) dont des espèces prairiales à tendances méso-hygrophile (*Carex cuprina*, *Potentilla reptans*, *Ranunculus repens*, *Rumex crispus*, *Achillea ptarmica*, *Juncus inflexus*, *Trifolium fragiferum*, *Mentha suaveolens*...). Le cortège est complété par un lot d'espèces non appétantes pour le bétail, favorisées par les refus alimentaires (*Ranunculus repens*, *Rumex acetosa*, *Rumex pulcher*, *Rumex crispus*, *Oenanthe pimpinelloides* ...), ainsi que par des plantes rudérales annuelles et vivaces, favorisées par le piétinement ou/et l'enrichissement du milieu (*Cichorium intybus*, *Malva sylvestris*, *Foeniculum vulgare*, *Daucus carota*, *Verbascum thapsus*, *Cirsium eriophorum*, *Helminthotheca echinoides*, *Jacobaea vulgaris*, *Verbena officinalis*, *Convolvulus arvensis* ...). Des espèces typiques des cultures sarclées sont aussi présentes au sein de cette prairie (*Matricaria chamomilla*, *Veronica hederifolia*, *Bromus arvensis*, *Medicago arabica*, *Sherardia arvensis*, *Kickxia elatine*, *Torilis arvensis*, *Euphorbia helioscopia*) et témoignent de la perturbation du milieu.

On y note la présence de nombreuses espèces pelousaires en particulier au sud du site d'étude, sur les parties les plus sèches du milieu.

Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), Aigremoine (*Agrimonia eupatoria*), **Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*)**, Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), **Pâquerette (*Bellis perennis*)**, **Brome mou (*Bromus hordeaceus*)**, Laïche cuivrée (*Carex cuprina*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Céraiste commune (*Cerastium fontanum*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Cirse laineux (*Cirsium eriophorum*), **Liseron**

des haies (*Convolvulus arvensis*), Crépide à feuilles de pissenlit (*Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Oeillet velu (*Dianthus armeria*), Fenouil commun (*Foeniculum vulgare*), Gaillet commun (*Galium mollugo*), Picride fausse Vipérine (*Helminthotheca echinoides*), Houlloupe laineuse (*Holcus lanatus*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), Herbe de saint Jacques (*Jacobaea vulgaris*), Rumex oseille (*Rumex acetosa*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Plantain majeur (*Plantago major*), Mache doucette (*Valerianella locusta*)...

Valeur patrimoniale

Cette prairie ne peut se rattacher à aucun habitat d'intérêt communautaire. L'habitat apparaît assez diversifié d'un point de vue floristique, avec l'accueil d'une flore typique des prairies pâturées. Bien que ne revêtant pas d'enjeu floristique, cette prairie constitue un biotope favorable au développement de la faune dans ce secteur dominé par les cultures intensives.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, SOURCILS-DE-VÉNUS
Asteraceae	<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer, Achillée ptarmique
Rosaceae	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette
Asteraceae	<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident trifolié, Eupatoire aquatique
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou
Cyperaceae	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée
Cyperaceae	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée
Cyperaceae	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic
Cyperaceae	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épis
Asteraceae	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau
Asteraceae	<i>Centaurea nigrescens</i> Willd., 1803	Centaurée noircissante
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
Asteraceae	<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs
Asteraceae	<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux, Cirse aranéeux
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée
Asteraceae	<i>Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
Cyperaceae	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
Caryophyllaceae	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet



Famille	Nom latin	Nom commun
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
Asteraceae	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia flavicoma</i> DC., 1813	Euphorbe à tête jaune-d'or, Euphorbe à ombelles jaunes
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
Poaceae	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge
Asteraceae	<i>Filago germanica</i> L., 1763	Immortelle d'Allemagne
Apiaceae	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine
Rubiaceae	<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre
Asteraceae	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée
Asteraceae	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
Plantaginaceae	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire élatine
Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun
Linaceae	<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	Lin bisannuel
Poaceae	<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore, Ray-grass d'Italie
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée
Primulaceae	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline
Malvaceae	<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve
Malvaceae	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
Asteraceae	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille
Fabaceae	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Boraginaceae	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux
Apiaceae	<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun
Poaceae	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
Poaceae	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir

Famille	Nom latin	Nom commun
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois
Rosaceae	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
Rosaceae	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant
Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage
Polygonaceae	<i>Rumex pulcher</i> L., 1753	Patience élégante, Rumex joli
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun
Rubiaceae	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri
Caryophyllaceae	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte
Poaceae	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace
Caryophyllaceae	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée
Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs
Fabaceae	<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
Caprifoliaceae	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette
Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale
Plantaginaceae	<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre
Fabaceae	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies

\*En violet : Espèces exotiques envahissantes

\*En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF



Friche herbacée			Surface : 0,15 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	87.1 x 38.2	Terrains en friche x Prairies de fauche de basse altitude	
EUNIS	11.53 x E2.2	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivace x Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	
EUR27	Non concerné		
Description de l'habitat naturel			
<p>Cette friche herbacée s'observe en bordure ouest de l'aire d'étude, encadré par la voirie locale, la haie ornementale et les fourrés de saules. Cet habitat est entretenu par fauchage régulier.</p> <p>Le milieu prend la forme d'une friche à strate herbacée dense dominée par les graminées sociales (<i>Anthoxanthum odoratum</i>, <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Holcus lanatus</i>), accompagnées par un lot d'espèces typiques des prairies (<i>Cerastium fontanum</i>, <i>Plantago lanceolata</i>, <i>Rumex acetosa</i>, <i>Trifolium pratense</i>, <i>Leucanthemum vulgare</i>, <i>Potentilla reptans</i>, <i>Ranunculus repens</i>, <i>Rumex crispus</i>, <i>Mentha suaveolens</i>) et des friches post-rudérales (<i>Vicia hirsuta</i>, <i>Geranium dissectum</i>, <i>Medicago arabica</i>, <i>Vicia segetalis</i>, <i>Avena barbata</i>).</p>			
Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)			
<p><b>Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>)</b>, Cerfeuil des bois (<i>Anthriscus sylvestris</i>), <b>Avoine barbue (<i>Avena barbata</i>)</b>, Laïche glauque (<i>Carex flacca</i>), Céraiste commune (<i>Cerastium fontanum</i>), Gaillet croisette (<i>Cruciata laevipes</i>), <b>Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>)</b>, Frêne élevé, (<i>Fraxinus excelsior</i>), Géranium découpé (<i>Geranium dissectum</i>), <b>Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>)</b>, <b>Gesse des prés (<i>Lathyrus pratensis</i>)</b>, <b>Marguerite commune (<i>Leucanthemum vulgare</i>)</b>, Luzerne tachetée (<i>Medicago arabica</i>), Menthe à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>), Origan commun (<i>Origanum vulgare</i>), <b>Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>)</b>, <b>Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>)</b>, <b>Oseille des prés (<i>Rumex acetosa</i>)</b>, Rumex crépu (<i>Rumex crispus</i>), Stellaire holostée (<i>Stellaria holostea</i>), <b>Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>)</b>, Véronique petit chêne (<i>Veronica chamaedrys</i>), Vesce hérissée (<i>Vicia hirsuta</i>), Vesce des moissons (<i>Vicia segetalis</i>).</p>			
Valeur patrimoniale			
<p>Cet habitat ne peut se rattacher à aucun habitat d'intérêt communautaire et n'abrite aucune espèce végétale à enjeu patrimonial.</p>			

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois
Poaceae	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue
Cyperaceae	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard
Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun
Fabaceae	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée
Fabaceae	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu
Fabaceae	<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons



### Ourllet herbacée à fourrés bas

Surface : 170 m<sup>2</sup>

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	87.1 x 31.81	Terrains en friche x Fourrés médio-européens sur sol fertile
EUNIS	I1.53 x F3.11	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivace x Fourrés médio-européens sur sols riches
EUR27	Non concerné	



#### Description de l'habitat naturel

Cet ourlet herbacé à fourrés bas s'observe de manière linéaire en lisère des fourrés de saules et prenant place sur la pente du talus témoin de l'ancienne activité de carrière, au centre-ouest du site.

Ce milieu est structuré par un mélange d'espèces prairiales (*Holcus lanatus*, *Poa pratensis*, *Rumex acetosa*, *Trifolium pratense*, *Galium mollugo*, *Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*, *Campanula patula*...), d'espèces caractéristiques des ourlets (*Rumex obtusifolius*, *Urtica dioica*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Anthriscus sylvestris*, *Cruciata laevipes*) et d'espèces des sous-bois de chênaie (*Arum italicum*, *Dryopteris dilatata*, *Polystichum setiferum*, *Hedera helix*).

Cet ourlet herbacé est associé à des fourrés bas composés d'espèces arbustives à large amplitude écologique (*Cornus sanguinea*, *Euonymus europaeus*, *Sambucus nigra*, *Rubus ulmifolius*) ainsi que quelques jeunes essences arborées (*Fraxinus excelsior*, *Juglans regia*, *Quercus robur*, *Acer campestre*).

#### Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

Érable champêtre (*Acer campestre*), Aigremoine (*Agrimonia eupatoria*), **Alliaire (*Alliaria petiolata*)**, **Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*)**, **Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*)**, Gouet d'Italie (*Arum italicum*), **Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*)**, Avoine barbue (*Avena barbata*), Buddleja du père David (*Buddleja davidii*), Campanule étoilée (*Campanula patula*), Liseron des haies (*Convolvulus arvensis*), **Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)**, Gaillet croisette (*Cruciata laevipes*), **Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)**, **Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*)**, **Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*)**, Fusain (*Euonymus europaeus*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), **Benoîte commune (*Geum urbanum*)**, **Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)**, **Lierre grimpant (*Hedera helix*)**, Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), Origan commun (*Origanum vulgare*), **Ptérignon aigle (*Pteridium aquilinum*)**, Chêne pédonculé (*Quercus robur*), **Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*)**, Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*)...

#### Valeur patrimoniale

Ce type de milieu ne s'apparente à aucun habitat d'intérêt communautaire et ne revêt pas d'intérêt phytogéologique particulier. Il s'agit toutefois de biotopes favorables au développement de la faune.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Sapindaceae	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acérais
Rosaceae	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
Aspleniaceae	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale
Poaceae	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Campanulaceae	<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée, Campanule étalée
Cyperaceae	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert



Famille	Nom latin	Nom commun
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
Asteraceae	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal
Linaceae	<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	Lin bisannuel
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun
Poaceae	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés
Dryopteridaceae	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
Caprifoliaceae	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée
Fabaceae	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu
Fabaceae	<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons

\*En violet : Espèces exotiques envahissantes

Milieus dégradés et rudéraux

Friches rudérales		Surface : 0,18 ha
<b>Typologie</b>	<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>CORINE Biotopes</b>	87.2	Zones rudérales
<b>EUNIS</b>	E5.13	Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées
<b>EUR27</b>	Non concerné	



Description de l'habitat naturel

Cet habitat ponctuel s'observe en partie sud de l'AEI, au niveau de l'entrée du site (accès de l'ancienne carrière) et à proximité de fourrés de saules et de peupliers. On note la présence d'amas de gros cailloux sur la friche à proximité des fourrés et une partie de cette friche a été remaniée récemment.

Il s'agit de friches rudérales à végétation plus ou moins haute composées d'espèces rudérales vivaces et annuelles (*Foeniculum vulgare*, *Daucus carota*, *Hypericum perforatum*, *Pastinaca sativa*, *Verbena officinalis*, *Convolvulus arvensis* ...) associées à des espèces prairiales et pelousaires (*Hypochaeris radicata*, *Lotus corniculatus*, *Medicago lupulina*, *Origanum vulgare*, *Plantago lanceolata*...).

Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

**Avoine barbue (*Avena barbata*)**, **Liseron des haies (*Convolvulus arvensis*)**, Carotte sauvage (*Daucus carota*), Épilobe en épi (*Epilobium angustifolium*), Fenouil commun (*Foeniculum vulgare*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), **Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)**, Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), Origan commun (*Origanum vulgare*), Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*), Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), **Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)**, Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), **Potentille rampante (*Potentilla reptans*)**, **Sétaire glauque (*Setaria pumila*)**, Molène noire, (*Verbascum nigrum*)...

Valeur patrimoniale

Ce type de milieu ne présente donc pas d'enjeu écologique particulier.



Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Poaceae	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
Onagraceae	<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine
Apiaceae	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun
Poaceae	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté
Apiaceae	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
Poaceae	<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque, Sétaire naine
Poaceae	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace
Scrophulariaceae	<i>Verbascum nigrum</i> L., 1753	Molène noire, Cierge maudit
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale

\*En violet : Espèces exotiques envahissantes

Formation à <i>Sambucus ebulus</i>			Surface : 350 m <sup>2</sup>
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	87.2 x 31.831	Zones rudérales x Ronciers	
EUNIS	E5.13 x F3.131	Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées x Ronciers	
EUR27	Non concerné		



#### Description de l'habitat naturel

La frange sud de l'AEI abrite deux formations à sureau yèble (*Sambucus ebulus*) qui colonisent une partie d'un talus et forment un ourlet à proximité du fourré de saule. Il est à noter que la formation sur le talus est accompagnée de ronciers (*Rubus ulmifolius*).

#### Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), **Rosier à feuilles d'orme (*Rubus ulmifolius*)**, **Sureau yèble (*Sambucus ebulus*)**, Ortie dioïque (*Urtica dioica*)

#### Valeur patrimoniale

Ce type de milieu ne revêt aucun enjeu phyto-écologique particulier.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
Adoxaceae	<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie



Zone remaniée			Surface : 660 m <sup>2</sup>
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	87.2	Zones rudérales x Ronciers	
EUNIS	E5.13	Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées	
EUR27	Non concerné		



**Description de l'habitat naturel**

Ce type d'habitat s'observe de manière ponctuelle au niveau de la prairie pâturée en partie sud de l'aire d'étude, à proximité d'un fourré de saule.

Il s'agit d'une zone qui a été creusée et a été en eau pendant quelques mois puis celle-ci a été rebouchée. Le milieu a été recolonisé par des groupements rudéraux à espèces vivaces et annuelles communes comme *Verbena officinalis*, *Convolvulus arvensis*, *Chenopodium album*, *Polygonum aviculare*, *Solanum nigrum*, *Setaria pumila*, *Kickxia elatine* ou encore *Sonchus asper*.

**Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)**

**Chénopode blanc (*Chenopodium album*)**, **Cirse des champs (*Cirsium arvense*)**, **Liseron des haies (*Convolvulus arvensis*)**, **Échinochloé Pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*)**, **Linaire élatine (*Kickxia elatine*)**, **Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*)**, **Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*)**, **Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)**, **Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*)**, **Peuplier commun noir (*Populus nigra*)**, **Rumex crépu (*Rumex crispus*)**, **Sétaire glauque (*Setaria pumila*)**, **Morelle noire (*Solanum nigrum*)**, **Laiteron épineux (*Sonchus asper*)**, **Verveine officinale (*Verbena officinalis*)**.

**Valeur patrimoniale**

Ce type de milieu accueille un cortège floristique composé d'espèces rudérales et nitrophiles. Cet habitat ne revêt aucune valeur phyto-écologique et n'abrite aucune espèce végétale à enjeu patrimonial.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousses
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé

Famille	Nom latin	Nom commun
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée
Poaceae	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq
Plantaginaceae	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire élatine
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Poaceae	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
Poaceae	<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque, Sétaire naine
Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale

\*En violet : Espèces exotiques envahissantes

Milieux humides et aquatiques

Prairie hygrophile			Surface : 0,20 ha
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	37.2	Prairies humides eutrophes	
EUNIS	E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	
EUR27	Non concerné		



**Description de l'habitat naturel**

Ce type d'habitat est observé en partie nord du site d'étude. Il s'agit d'une prairie hygrophile qui se développe à proximité du fossé. Cet habitat est longuement inondé mais il s'exonde en été.

Cette prairie est marquée par la présence de la véronique mouron-d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*) et de la renouée poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*) en tapis plus ou moins dense à proximité du fossé. Le cortège floristique se diversifie avec l'éloignement du fossé, et se compose d'espèces à tendances méso à hygrophiles



(*Agrostis stolonifera*, *Carex cuprina*, *Potentilla reptans*, *Ranunculus repens*, *Rumex crispus*, *Achillea ptarmica*, *Juncus inflexus*, *Mentha longifolia*, *Mentha suaveolens*...) et plus ponctuellement d'espèces typiques des roselières et des mégaphorbiaies (*Angelica sylvestris*, *Epilobium hirsutum*, *Lythrum salicaria*, *Dipsacus fullonum*, *Lycopus europaeus*).

#### Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), **Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*)**, **Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*)**, Laîche cuivrée (*Carex cuprina*), Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*), Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*), Épilobe à feuilles d'alsine (*Epilobium alsinifolium*), Épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), Gaillet des marais (*Galium palustre*), Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum*), **Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*)**, **Jonc glauque (*Juncus inflexus*)**, **Lycopé d'Europe (*Lycopus europaeus*)**, Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), **Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)**, **Menthe à longues feuilles (*Mentha longifolia*)**, **Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*)**, **Renouée Poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*)**, Peuplier commun noir (*Populus nigra*), **Potentille rampante (*Potentilla reptans*)**, **Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)**, Rosier bleue (*Rubus caesius*), **Rumex crépu (*Rumex crispus*)**, **Véronique mouron-d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*)**

#### Valeur patrimoniale

Cette prairie hygrophile accueille une certaine richesse en espèce végétale méso à hygrophile. Il s'agit d'un milieu humide qui est un biotope favorable au développement de la faune (amphibiens et odonates).

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Asteraceae	<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer, Achillée ptarmique
Poaceae	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère
Apiaceae	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impérial sauvage
Cyperaceae	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laîche cuivrée
Cyperaceae	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
Onagraceae	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute
Rubiaceae	<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
Apiaceae	<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore
Juncaceae	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
Lamiaceae	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycopé d'Europe, Chanvre d'eau
Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre
Lamiaceae	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique
Lamiaceae	<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds., 1762	Menthe à longues feuilles
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
Polygonaceae	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau
Poaceae	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante

Famille	Nom latin	Nom commun
Rosaceae	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale
Plantaginaceae	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau

\*En violet : Espèces exotiques envahissantes

\*En jaune : Espèces déterminantes ZNIEFF

### Jonchaies

Surface : 470 m<sup>2</sup>

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	53.5	Jonchaies hautes
EUNIS	D5.3	Zones marécageuses dominées par <i>Juncus effusus</i> ou d'autres grands <i>Juncus</i>
EUR27	Non concerné	



#### Description de l'habitat naturel

Plusieurs jonchaies se développent sur le site d'étude, à la faveur de micro-dépressions au niveau de la prairie pâturée régulièrement inondée au cours de l'année.

Ce type de milieu est ici un habitat pionnier peu dense et homogène composé de joncs, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, et *Juncus inflexus*, ainsi que de quelques espèces prairiales méso à hygrophiles (*Carex cuprina*, *Cyperus eragrostis*, *Galium palustre*, *Mentha suaveolens*).

#### Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

Laîche cuivrée (*Carex cuprina*), Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*), Gaillet des marais (*Galium palustre*), **Jonc épars (*Juncus effusus*)**, **Jonc glauque (*Juncus inflexus*)**, **Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*)**, Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*).

#### Valeur patrimoniale

Le cortège floristique est très peu diversifié, commun et n'accueille aucune espèce végétale à enjeu.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :



Famille	Nom latin	Nom commun
Cyperaceae	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée
Cyperaceae	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste
Rubiaceae	<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaïlet des marais
Juncaceae	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes

*inflexus*), **Petite lentille d'eau (*Lemna minor*)**, **Lyclope d'Europe (*Lycopus europaeus*)**, Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), **Cresson des fontaines (*Nasturtium officinale*)**, **Renouée Poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*)**, Peuplier commun noir (*Populus nigra*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Rosier bleue (*Rubus caesius*), Rumex crépu (*Rumex crispus*), Saule marsault (*Salix caprea*), **Douce-amère (*Solanum dulcamara*)**, Ortie dioïque (*Urtica dioica*), **Véronique mouron-d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*)** ...

**Valeur patrimoniale**

Ce type de milieu aquatique accueille une certaine richesse en taxons hygrophiles et amphibiens. Ce fossé est un biotope favorable au développement de la faune (odonates et amphibiens).

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Poaceae	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère
Apiaceae	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impérateur sauvage
Plantaginaceae	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais
Cyperaceae	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
Araceae	<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau
Lamiaceae	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lyclope d'Europe, Chanvre d'eau
Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre
Brassicaceae	<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines
Polygonaceae	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
Rosaceae	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce-amère, Bronde
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
Plantaginaceae	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau

Fossé			Linéaire : 180 ml
Typologie	Code	Libellé	
<b>CORINE Biotopes</b>	89.22 x 22.3	Fossés et petits canaux x Communautés amphibiens	
<b>EUNIS</b>	J5.41 x C3.5	Canaux d'eau non salée complètement artificiels x Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère	
<b>EUR27</b>	Non concerné		



**Description de l'habitat naturel**

Un fossé traverse les parties ouest et nord du site d'étude. Il est présent en bas de talus sous le fourré de saule et sous l'alignement de saule et de peuplier. Ce fossé reste en eau la grande majorité de l'année.

Le cortège floristique apparaît assez diversifié. La renouée poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*), espèce caractéristique des roselières pionnières à exondation estivale, et la véronique mouron-d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*), cressonnière, se développent en mosaïque plus ou moins dense au sein de ce fossé. Le reste du cortège floristique se compose d'une végétation caractéristique des roselières et des mégaphorbiaies (*Angelica sylvestris*, *Lythrum salicaria*, *Lycopus europaeus*, *Solanum dulcamara*) et d'espèces à tendances méso à hygrophiles (*Agrostis stolonifera*, *Carex cuprina*, *Ranunculus repens*, *Rumex crispus*, *Juncus inflexus*).

On note la présence d'espèces des cressonnières flottantes comme *Callitriche stagnalis* et *Nasturtium officinale* ainsi que *Lemna minor*.

**Cortège floristique recensé sur l'habitat**

Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), **Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*)**, **Callitriche des marais (*Callitriche stagnalis*)**, Laïche cuivrée (*Carex cuprina*), Épilobe à feuilles d'alsine (*Epilobium alsinifolium*), Fusain (*Euonymus europaeus*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Jonc épars (*Juncus effusus*), Jonc glauque (*Juncus*



## Milieux fermés à semi-fermés

## Fourrés de saules et de peuplier

Surface : 0,46 ha

Typologie	Code	Libellé
CORINE Biotopes	31.8 x 44.13	Fourrés x Forêts galeries de Saules blancs
EUNIS	G5.6 x G1.111	Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles x Saulaies à Salix alba médioeuropéenne
EUR27	Non concerné	



## Description de l'habitat naturel

Ce type d'habitat colonise les pentes de talus sur les franges ouest et sud de l'aire d'étude. Il s'agit de fourrés arbustifs à arborées méso-hygrophiles, issus d'une recolonisation naturelle progressive, structurés par les saules (*Salix alba*, *Salix Caprea*, *Salix cinerea*) et par le peuplier noir (*Populus nigra*). La strate arborée est également accompagnée ponctuellement par du chêne pédonculé (*Quercus robur*), du frêne commun (*Fraxinus excelsior*), du robinier-faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), du merisier (*Prunus avium*) et du peuplier tremble (*Populus tremula*).

La strate arbustive apparaît diversifiée et composée d'espèces arbustives à larges amplitudes (*Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Euonymus europaeus*, *Dioscorea communis*, *Prunus spinosa*, *Rosa canina*, *Sambucus nigra*, *Juglans regia*, *Robinia pseudoacacia*, *Acer campestre*, *Rubus ulmifolius*) et lianescentes comme *Clematis vitalba*, *Hedera helix*, *Bryonia cretica* et *Lonicera periclymenum*.

La strate herbacée apparaît assez représentée, avec un cortège composé d'espèces neutroclinales (*Arum italicum*, *Anthriscus sylvestris*, *Cruciata laevipes*), associées à des espèces typiques des sols mésophiles à frais (*Carex pendula*, *Mentha pulegium*, *Rubus caesius*, *Alliaria petiolata*) et des fougères (*Asplenium scolopendrium*, *Dryopteris dilatata*, *Pteridium aquilinum*).

## Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

Érable champêtre (*Acer campestre*), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*), Gouet d'Italie (*Arum italicum*), Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*), Bryone dioïque (*Bryonia cretica*), Laïche à épis pendants (*Carex pendula*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier (*Corylus avellana*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Gaillet croisette (*Cruciata laevipes*), Sceau de Notre Dame (*Dioscorea communis*), Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*), Fusain (*Euonymus europaeus*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Lierre grimpant

(*Hedera helix*), Houx (*Ilex aquifolium*), Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*), Peuplier noir (*Populus nigra*), Peuplier Tremble (*Populus tremula*), **Merisier sauvage (*Prunus avium*)**, Épine noire (*Prunus spinosa*), Ptéridion aigle (*Pteridium aquilinum*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*), Rosier bleue (*Rubus caesius*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule marsault (*Salix caprea*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Douce-amère (*Solanum dulcamara*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*)...

## Valeur patrimoniale

Ce type d'habitats, caractérisé par une diversité floristique modérée, n'est pas concerné par l'annexe I de la Directive « Habitats » ni par aucun habitat d'intérêt communautaire. Ce milieu n'abrite aucune espèce végétale à enjeu mais elle assure une fonctionnalité notable au niveau des zones à dominante agricole.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Sapindaceae	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acérais
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx
Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
Aspleniaceae	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale
Cucurbitaceae	<i>Bryonia cretica</i> L.	
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Cyperaceae	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier
Lamiaceae	<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	Menthe pouliot
Vitaceae	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune
Dryopteridaceae	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir
Salicaceae	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble



Famille	Nom latin	Nom commun
Rosaceae	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier
Rosaceae	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérignon aigle
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
Rosaceae	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant
Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies
Rosaceae	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres
Salicaceae	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré
Adoxaceae	<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce-amère, Bronde
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodaine
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée

\*En violet : Espèces exotiques envahissantes

Ces milieux arbustifs denses structurées par le prunier (*Prunus spinosa*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le fusain (*Euonymus europaeus*), le sureau noir (*Sambucus nigra*) et des patchs de ronciers (*Rubus ulmifolius*) et plus ponctuellement de rosier (*Rosa arvensis*, *Rosa canina*). De jeunes essences d'arbres (*Fraxinus excelsior*, *Juglans regia*, *Quercus robur*, *Prunus cerasifera*, *Acer campestre*, *Robinia pseudoacacia*, *Salix caprea*, *Populus nigra*, *Salix alba*) et des espèces lianescentes (*Clematis vitalba*, *Hedera helix*, *Lonicera periclymenum*, *Bryonia cretica*, *Parthenocissus inserta*) se développent au sein de ces fourrés. Le reste du cortège est constitué en partie d'espèces des ourlets ombragés (*Stellaria holostea*, *Teucrium scorodonia*, *Carex cuprina*, *Urtica dioica*, *Geum urbanum*, *Cruciata laevipes*, *Pteridium aquilinum*).

**Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)**

Erable champêtre (*Acer campestre*), Gouet d'Italie (*Arum italicum*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*), **Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)**, Gaillet croisette (*Cruciata laevipes*), Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*), Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*), Bonnet-d'évêque (*Euonymus europaeus*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Lierre grim pant (*Hedera helix*), Noyer royal (*Juglans regia*), Prunier myrobolan (*Prunus cerasifera*), **Épine noire (*Prunus spinosa*)**, Peuplier commun noir (*Populus nigra*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Rosier des champs (*Rosa arvensis*), **Rosier des chiens (*Rosa canina*)**, **Ronce à feuilles d'Orme (*Rubus ulmifolius*)**, Saule blanc (*Salix alba*), Saule marsault (*Salix caprea*), Sureau yèble (*Sambucus ebulus*), Sureau noir (*Sambucus nigra*)...

**Valeur patrimoniale**

Ces milieux arbustifs ne revêtent pas d'intérêt floristique, mais peuvent participer au fonctionnement écologique local en conférant les biotopes de développement/ déplacement à la faune locale.

Fourrés et ronciers sur talus			Surface : 0,69 ha
Typologie	Code	Libellé	
<b>CORINE Biotopes</b>	31.81 x 31.831	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Ronciers	
<b>EUNIS</b>	F3.11 x F3.131	Fourrés médio-européens sur sols riches x Ronciers	
<b>EUR27</b>	Non concerné		




**Description de l'habitat naturel**  
Plusieurs fourrés et ronciers sont observés sur l'aire d'étude colonisant des talus, vestiges de l'ancienne carrière.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Sapindaceae	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéaïlle
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
Cucurbitaceae	<i>Bryonia cretica</i> L.	
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Cyperaceae	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laîche cuivrée
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal
Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier
Vitaceae	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir



Famille	Nom latin	Nom commun
Rosaceae	<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh., 1784	Prunier myrobolan, Myrobolan
Rosaceae	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérignon aigle
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
Rosaceae	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant
Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres
Adoxaceae	<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle
Adoxaceae	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier
Caryophyllaceae	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée
Lamiaceae	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée

\*En violet : Espèces exotiques envahissantes

### Alignement de peupliers et de saules

Linéaire : 120 ml

Typologie	Code	Libellé
<b>CORINE Biotopes</b>	84.1	Alignements d'arbres
<b>EUNIS</b>	G5.1	Alignements d'arbres
<b>EUR27</b>	Non concerné	



#### Description de l'habitat naturel

Le périmètre d'étude comporte un alignement d'arbres. Cet élément linéaire est situé en nord du site d'étude, en bas de pente d'un talus et couplé à un fossé.

Il s'agit d'une recolonisation naturelle de peuplier (*Populus nigra*) et de saules (*Salix alba* et *Salix caprea*).

#### Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

**Peuplier commun noir (*Populus nigra*)**, Saule blanc (*Salix alba*), Saule marsault (*Salix caprea*).

#### Valeur patrimoniale

Cet habitat linéaire ne revêt pas d'intérêt phyto-écologique particulier. Toutefois, il participe ponctuellement au fonctionnement écologique local.

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres

### Haie arbustive

Linéaire : 10 ml

Typologie	Code	Libellé
<b>CORINE Biotopes</b>	84.2 x 31.81	Bordures de haies x Fourrés médio-européens sur sol fertile
<b>EUNIS</b>	FA x F3.11	Haies x Fourrés médio-européens sur sols riches
<b>EUR27</b>	Non concerné	



#### Description de l'habitat naturel

Cette haie arbustive est présente en limite sud de l'AEI, prenant la forme d'une structure linéaire en bordure d'une prairie pâturée par des équidés.

Cet habitat paucispécifique est dominé par le prunellier (*Prunus spinosa*) et accompagné par du cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), la ronce à feuilles d'orme (*Rubus ulmifolius*), et plus ponctuellement par du frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

#### Cortège floristique recensé sur l'habitat (en gras les espèces structurantes)

**Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)**, **Épine noire (*Prunus spinosa*)**, **Ronce à feuilles d'orme (*Rubus ulmifolius*)**, Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

#### Valeur patrimoniale

Cette haie arbustive ne revêt pas d'intérêt phyto-écologiques particulier mais elle peut constituer un habitat favorable au développement de la faune.



Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé, Frêne commun
Rosaceae	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Épine noire, Prunellier, Pelossier
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius Schott, 1818</i>	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme

Famille	Nom latin	Nom commun
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis (L.) Caddick &amp; Wilkin, 2002</i>	Sceau de Notre Dame
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray, 1848</i>	Dryoptéris dilaté, Fougère dilaté
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus L., 1753</i>	Bonnet-d'évêque
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé, Frêne commun
Rubiaceae	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron, Herbe collante
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Herbe à Robert
Araliaceae	<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
Magnoliaceae	<i>Magnolia grandiflora L., 1759</i>	Magnolia à grandes fleurs
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879</i>	Ptérion aigle
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius Schott, 1818</i>	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme

Haies ornementales			Linéaire : 170 ml
Typologie	Code	Libellé	
CORINE Biotopes	84.2	Bordures de haies	
EUNIS	FA	Haies	
EUR27	Non concerné		




Description de l'habitat	
Deux haies ornementales s'observent en bordure de la voirie locale qui longe la partie nord-ouest du site d'étude et encadrent la friche herbacée. La première haie en bordure de la voirie est une haie monospécifique constituée d'épicéa et la seconde est composée d'espèce ornementale plantée comme le Magnolia et associés à des espèces arbustives et arborées hérités des fourrés à proximité.	
Cortège floristique recensée sur l'habitat	
-	
Valeur patrimoniale	
Cette haie de frêne ne revêt aucune valeur phyto-écologique et n'abrite aucune espèce végétale à enjeu patrimonial.	

### 1.1.1.2. Les milieux présents en bordure de l'AEI

Aux alentours des terrains étudiés, nous observons quelques prairies et formations fermés à semi-fermés semblables à celles observées sur le site étudié. Le site d'étude s'inscrit dans un secteur semi-rural structuré par l'agriculture (majoritairement de la maïsiculture mais présence de quelques prairies) et les milieux naturels (cours d'eau, ripisylves, boisements). L'urbanisation très lâche d'Araux, d'Araujuzon et d'Audaux et en particulier sous forme de petits hameaux est également assez présente aux alentours du site d'étude. Un bras de Lausset, affluent du Gave d'Oloron, s'écoule à l'ouest non loin du site d'étude.

Le site d'étude est encadré à l'est par la présence la RD936 à l'ouest par la route de la plaine (RD3936).



Voirie, pâture, bâtiments agricoles et hameaux (© ECTARE)

Le cortège floristique relevé sur ce type d'habitat est le suivant :

Famille	Nom latin	Nom commun
Sapindaceae	<i>Acer campestre L., 1753</i>	Érable champêtre, Acénaire
Araceae	<i>Arum italicum Mill., 1768</i>	Gouet d'Italie, Pied-de-veau
Aspleniaceae	<i>Asplenium scolopendrium L., 1753</i>	Scolopendre, Scolopendre officinale
Cucurbitaceae	<i>Bryonia cretica L.</i>	
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématite des haies, Herbe aux gueux



Occupation des sols autour de l'aire d'étude (source : Géoportail)

### CONCLUSIONS SUR LES HABITATS NATURELS

Les investigations de terrain ont permis de mettre en évidence une faible diversité d'habitats naturels sur l'AEI, avec une part notable des surfaces occupées par des milieux prairiaux à valeur patrimoniale faible à modérée dont une prairie hygrophile.

Les enjeux associés aux habitats naturels sont concentrés au niveau des secteurs présentant la plus forte naturalité, comme la prairie hygrophile, le fossé, les jonchaies et les fourrés de saules et de peuplier.

## 3.2.2. La flore

### 3.2.2.1. Données bibliographiques locales

L'analyse des données bibliographiques disponibles (base de données communales de l'INPN et de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine) indique que de plusieurs espèces floristiques à enjeu sont recensées sur la maille concernée par l'aire d'étude.

On y recense notamment une espèce considérée comme en quasi-menacée et une espèce considérée comme vulnérable en ex-Aquitaine ou en France :

Nom latin	Statut de protection	Statut de patrimonialité	Dernière observation
Laïche de Host ( <i>Carex hostiana</i> )	-	« VU » LRN	2016
Gentiane pneumonanthe ( <i>Gentiana pneumonanthe</i> )	-	« NT » LRR	2010

CR = en Danger critique ; EN = en Danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacée ; LC = Préoccupation mineure

Il s'agit d'une espèce liée aux prés marécageux et tourbeux (*Carex hostiana*), ainsi qu'une espèce des landes et des pâturages marécageux (*Gentiana pneumonanthe*).

Compte tenu des milieux en présence sur l'AEI, ces espèces sont peu susceptibles de se développer sur le périmètre étudié.

### 3.2.2.2. Résultats des inventaires de terrain

Les inventaires réalisés lors des campagnes d'investigations nous ont permis de relever **164 espèces végétales**, témoignant d'un cortège floristique assez diversifié au regard de la surface prospectée.

Cette diversité végétale s'explique notamment par la variété des milieux rencontrés (friches, prairies, fourrés, milieux humides, ...).

### 3.2.2.3. Espèces à statut de protection et/ou de patrimonialité

#### Espèces protégées

Les investigations de terrains ont permis de mettre en évidence l'absence d'espèce protégée sur l'AEI.

#### Espèces menacées ou quasiment menacées

Aucune espèce recensée sur les terrains étudiés n'est inscrite sur les listes rouges (régionale, nationale et européenne).

#### Autres espèces patrimoniales

Parmi les espèces floristiques recensées au sein de l'AEI, une espèce est considérée comme déterminante pour la mise en place des ZNIEFF en ex-Aquitaine : l'Achillée ptarmique (*Achillea ptarmica*).



Carte 22 : Cartographie des espèces floristiques patrimoniales non protégées



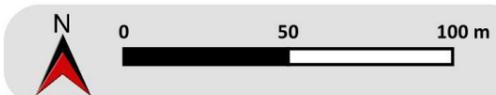
### Carte de la flore patrimoniale non protégée

#### Aire d'étude

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

#### Espèce déterminante ZNIEFF

○ Achillée ptarmique (*Achillea ptarmica*)  
"Quasi-menacée" en ex-Aquitaine



Date de réalisation : Novembre 2022  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
Fond : Photographies aériennes - © IGN  
Référence : 2021-000223





### 3.2.2.4. Les espèces végétales exotiques envahissantes

Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 5 espèces exotiques présentant un risque invasif avéré, 1 espèce présentant un risque invasif élevé et 1 espèce présentant un risque invasif modéré. Ces dernières se concentrent essentiellement au niveau des différents fourrés et de la prairie pâturée.

Espèces	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	OEPP <sup>6</sup>	Situation sur l'AEI
<b>Plante Exotique Envahissante (PEE) - avérée</b>				
<i>Buddleja davidii</i>	AC	4	Liste des espèces envahissantes	Espèce ponctuelle – fourrés de saule/peupliers, fourrés/ronciers sur talus et ourlet herbacée de l'AEI
<i>Parthenocissus inserta</i>	AC	4	Liste des espèces envahissantes	Espèce ponctuelle – fourrés de saule/peupliers et fourrés/ronciers sur talus
<i>Paspalum dilatatum</i>	C	5	Liste des espèces envahissantes	Espèce ponctuelle - prairie pâturée, friches rudérales et zone remaniée
<i>Robinia pseudoacacia</i>	C	5	Liste des espèces envahissantes	Espèce ponctuelle – fourrés de saule/peupliers et fourrés/ronciers sur talus
<i>Sporobolus indicus</i>	C	4	Liste d'observation	Espèce ponctuelle - prairie pâturée et friches rudérales
<b>Plante Exotique Envahissante (PEE) potentielles – risque élevé</b>				
<i>Cyperus eragrostis</i>	C	3	Liste d'observation	Espèce ponctuelle – prairie pâturée, prairie humide et jonchaies
<b>Plante Exotique Envahissante (PEE) potentielles – risque modéré</b>				
<i>Erigeron canadensis</i>	C	3	Liste de préoccupation mineure	Espèce assez commune- Prairie pâturée

Statut de rareté Aquitaine : E (Exceptionnel), RR (Très rare), R (Rare), AR (Assez rare), PC (Peu commun), AC (Assez commun), C (Commun), CC (Très commun)

Le statut invasif des espèces exotiques est basé sur le document « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine », rédigé en 2016 par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (A.CAILLON, M. LAVOUE).

La cotation de Lavergne (LAVERGNE 2010) a pour objectif d'évaluer le niveau actuel d'invasion d'une espèce sur un territoire considéré. Elle est basée sur un système de notation comprenant 6 catégories définies de 0 à 5 comme suit :

**[0] Non documenté** : Taxon exotique d'introduction récente sur le territoire, insuffisamment documenté, dont le comportement est à étudier.

**[1] Taxon non envahissant** : Taxon introduit de longue date (50-100 ans), ne présentant pas de comportement envahissant et non cité comme envahissant dans les territoires géographiquement proches.

**[2] Taxon envahissant émergent** : Taxon pouvant très localement présenter des populations denses et donc laisser présager un comportement envahissant futur [2] ou taxon reconnu envahissant dans les territoires géographiquement proches mais n'ayant pas un caractère envahissant constaté dans le territoire étudié [2+].

**[3] Taxon potentiellement envahissant** : Taxon formant des populations denses uniquement dans les milieux régulièrement perturbés par les activités humaines (bords de route, friches, cultures, jardins, remblais...). Ce taxon peut se retrouver dans les milieux naturels mais il n'y forme pas pour le moment de populations denses et n'est donc pas une menace directe pour ces milieux.

**[4] Taxon modérément envahissant** : Taxon présentant des peuplements moyennement denses mais rarement dominant ou codominant dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact faible ou modéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

**[5] Taxon fortement envahissant** : Taxon dominant ou codominant à large répartition avec de nombreuses populations de forte densité dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact avéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

#### **CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX FLORISTIQUES DE L'AEI**

**L'AEI accueille une bonne diversité floristique, principalement portée par les prairies pâturées et les fourrés.**

**Aucune espèce protégée ni menacée ni patrimoniale en ex-région Aquitaine n'est présente au sein de l'aire d'étude. Toutefois, une espèce déterminante ZNIEFF est présente au sein du site étudié.**

**Le caractère rudéral et anthropique d'une part notable de l'AEI (ancienne carrière) explique la bonne représentation d'espèces exotiques envahissantes (5 espèces avérées, 1 espèce à risque élevé et 1 espèce à risque modéré). Ces dernières se concentrent essentiellement au niveau des différents fourrés et de la prairie pâturée.**

<sup>6</sup> Organisation Européenne pour la Protection des Plantes. Classement des taxons en 3 catégories : « liste de préoccupation

mineure », « liste d'observation » et « liste des espèces exotiques envahissantes ».



### 3.2.3. Valeur patrimoniale et enjeux de l'AEI vis-à-vis des habitats naturels et de la flore

#### 3.2.3.1. Valeur patrimoniale et enjeux des habitats naturels de l'AEI

Nom de l'habitat	Directive « Habitat » (Annexe I)	Zones humides (Arrêté du 24 juin 2008)	ZNIEFF déterminant (quand la liste existe)	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Prairie pâturée (CB :87.1 x 38.1)	NC	-	-		Faible
Friche herbacée (CB :87.1 x 38.2)	NC	-	-		Faible
Ourlet herbacée à fourrés bas (CB :87.1 x 31.81)	NC	-	-		Faible
Friche rudérale (CB :87.2)	NC	-	-		Très faible
Formation à Sambucus ebulus (CB : 87.2 x 31.831)	NC	-	-		Très faible
Zone remaniée (CB : 87.2)	NC	-	-		Très faible
Fourrés de saules et de peuplier (CB : 31.8 x 44.13)	NC	-	-		Modéré
Prairie hygrophile (CB : 37.2)	NC	X	-		Modéré
Jonchaies (CB : 53.5)	NC	X	-		Modéré
Fossé (CB : 89.22 x 22.3)	NC	X	-		Assez fort
Fourrés et ronciers sur talus (CB : 31.81 x 31.831)	NC	-	-		Modéré
Alignement de peupliers et de saules (CB : 84.1)	NC	X	-		Modéré
Haie arbustive (CB : 84.2 x 31.81)	NC	-	-		Modéré
Haies ornementales (CB : 84.2)	NC	-	-		Faible

#### 3.2.3.2. Valeur patrimoniale et enjeux de la flore sur l'AEI

Espèces	Statuts de protection			Statuts de patrimonialité			Valeur patrimoniale de l'espèce	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
	Directive « Habitats »	Protection nationale	Protection régionale	Liste Rouge Nationale	Liste rouge Régionale	ZNIEFF déterminant			
Achillée ptarmique ( <i>Achillea ptarmica</i> ).	-	-	-	LC	NT	X (domaine biogéographique)	Modéré	Espèce ponctuellement recensée au niveau des prairies	Modéré

Catégorie Listes Rouges Nationale et Régionale : LC = Préoccupation mineure / NT = Quasiment menacé / VU = Vulnérable / EN = En danger / CR = En danger critique d'extinction



Carte 23 : Carte de hiérarchisation des enjeux habitats naturels/ flore de l'AEI



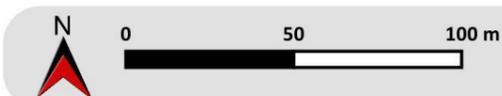
### Synthèse des enjeux des habitats naturels et de la flore

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

#### Niveau d'enjeu

Négligeable ou Nul

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Assez fort
- Fort
- Très fort (majeur)



Date de réalisation : Décembre 2022  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
 Fond : Photographies aériennes - © IGN  
 Référence : 2021-000223



### 3.2.4. Les zones humides

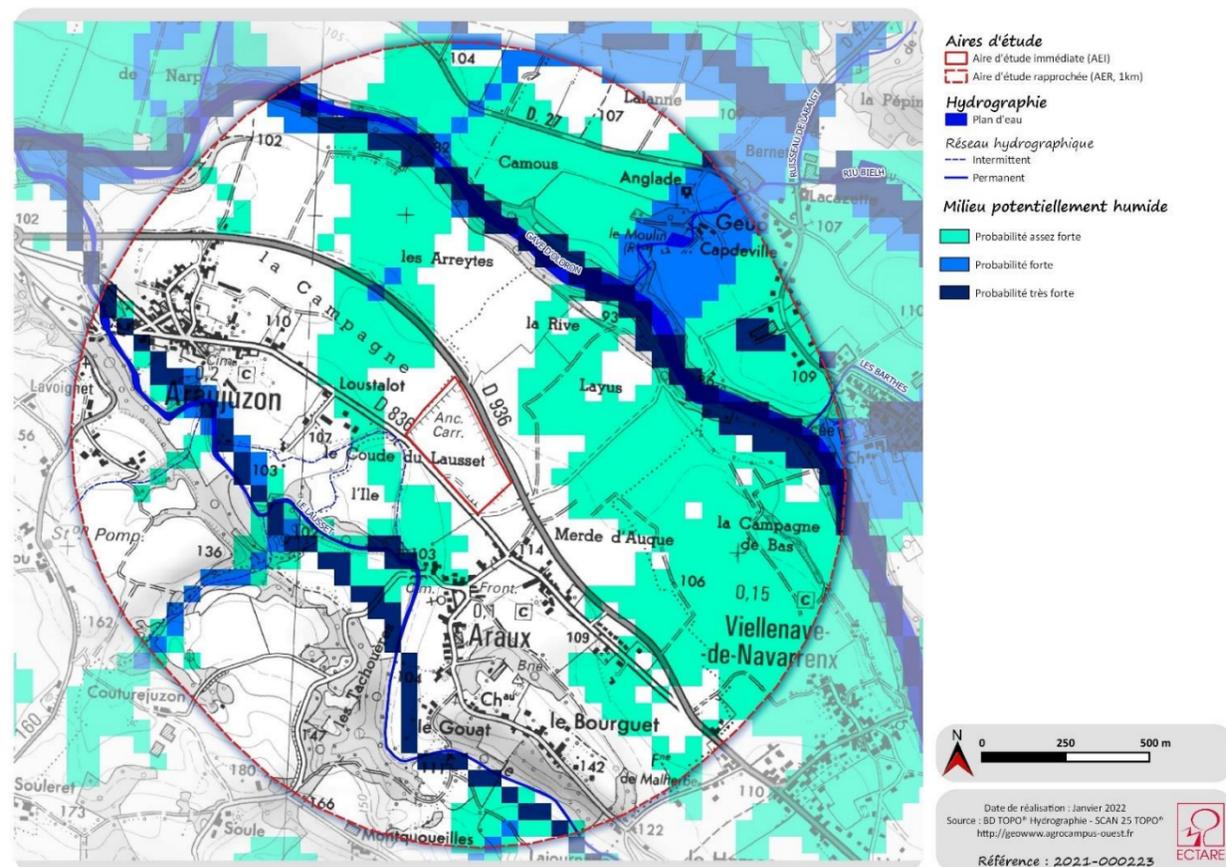
#### 3.2.4.1. Zonages relatifs aux zones humides existant sur le territoire

##### À l'échelle nationale

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

D'après ces zonages, l'AEI n'est concernée par aucune zone humide. Aux alentours du site d'étude, de nombreux milieux potentiellement humides sont présents. Ces zones concernent les cours d'eau du Gave d'Orlon et le Lausset ainsi que leurs affluents et leurs lits majeurs et/ou zones inondables.



Carte 24 : Cartographie des zones humides potentielles

##### Caractérisation des zones humides à l'échelle du SDAGE

Une caractérisation des zones humides effectives (ZHE) a été réalisée par l'agence de l'eau Adour-Garonne à l'échelle du bassin versant de l'Adour et de la Garonne. Les données proviennent d'inventaires financés par l'Agence de l'eau ou fournis par des acteurs de terrain et répondant aux critères exigés. L'identification et la délimitation technique des zones humides élémentaires est faite par prospection de terrain selon les critères « hydromorphie des sols » ou « végétation hygrophile ». Ces données ne se veulent pas exhaustives et nécessitent des confirmations de terrain. Toutefois, elles apportent des informations notables sur les enveloppes potentielles de zones humides à une échelle relativement fine.

Aucune zone humide effective n'est présente au sein et dans un rayon de 1 km autour du site d'étude.

##### Caractérisation des zones humides à l'échelle départementale

Un inventaire cartographique des zones humides a été réalisé dans le département des Pyrénées-Atlantiques. La Cellule d'Assistance Technique Zones Humides des Pyrénées-Atlantiques (CATZH64) développe des missions d'aide aux propriétaires et gestionnaires des zones humides du département et est menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche est réalisée depuis 2004 grâce aux partenariats financiers de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Ministère de l'Écologie et du Parc National des Pyrénées. 79 zones humides qui représentent une surface totale de 421 hectares ont rejoint ce réseau dans le département.

Aucune zone humide identifiée à l'échelle départementale n'est présente au sein et à proximité du site d'étude.

#### 3.2.4.2. Caractérisation et délimitation des zones humides sur l'AEI

Conformément aux dispositions de l'article L.211-1 du code de l'environnement, modifié par la loi du 24 juillet 2019, la caractérisation des zones humides a été réalisée par croisement des critères pédologique et floristique définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

La méthodologie employée repose sur des étapes successives décrites plus en détail dans les sous-chapitres suivants :

- Analyse du critère floristique ;
- Définition du plan d'échantillonnage des sondages pédologiques ;
- Analyse du critère pédologique et délimitation des zones humides ;
- Application de l'alternativité des critères floristique et pédologique.

##### Définition des zones humides de l'AEI sur le critère « habitat » / « végétation »

La délimitation des zones humides sur le site a été effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Grâce aux inventaires floristiques, les habitats naturels présents ont pu être déterminés et ont été comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009, permettant de définir trois catégories d'habitats naturels :

- Habitats non caractéristiques de zones humides



- **Habitats « pro-parte » (p.)**, correspondant à des habitats non systématiquement ou entièrement caractéristiques des zones humides, nécessitant une expertise des sols ou des espèces végétales ;
- **Habitats caractéristiques de zones humides (H)**.

Pour les habitats dits « pro parte », l'analyse de la composition des relevés floristiques a permis de nous prononcer sur le caractère hygrophile du groupement via la qualification du pourcentage de recouvrement d'espèces hygrophiles (cf. table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008) dans les espèces dominantes des différentes strates végétales. Si 50% des espèces dominantes par strate sont des espèces indicatrices de zones humides, l'habitat peut être considéré comme zone humide au titre réglementaire.

Les relevés floristiques ayant servi à la délimitation des zones humides sur le critère « végétation » ont été réalisés via six campagnes de terrain mises en œuvre le 09/09/2021, le 02/03/2022, le 29/04/2022, le 31/05/2022 et le 25/07/2022 par Amandine DEL CORRAL, écologue au Cabinet ECTARE.

Sur les 14 milieux recensés sur l'aire d'étude immédiate, trois correspondent à des habitats de zones humides et dix correspondent à des habitats de zones humides « pro parte » sur la base de la liste des habitats humides définis par l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. **Toutefois, les conditions stationnelles (relevés floristiques) permettent de retenir un habitat représentatif de zones humides sur la base du critère floristique (recouvrement des espèces végétales caractéristiques des zones humides). Il s'agit de l'alignement de peuplier et de saule.**

Un habitat présent sur le site, les haies ornementales, ne peut pas être caractérisé sur le critère « habitat » en raison du **caractère non spontané ou dégradé de leur cortège floristique.**



Caractère hygrophile des habitats naturels recensés sur l'AEI (selon l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008) :

Nom de l'habitat	Caractère spontané de la végétation <sup>7</sup>	Critère « habitat »					Critère « végétation »		Habitat caractéristique d'une zone humide au sens réglementaire
		Code Corine Biotope	Habitats de zones humides selon l'annexe II table B de l'AM du 24/06/2008	Rapprochement phytosociologique (PVF1)	Habitats de zones humides selon l'annexe II de l'AM du 24/06/2008	Zone humide sur le critère « végétation »	Représentativité des espèces caractéristiques des zones humides dans le cortège floristique	Zone humide selon le critère floristique	
Prairie pâturée	OUI	87.1 x 38.1	Pro parte	-	-	Pro parte	11 (94)	Non zone humide	Non zone humide
Friche herbacée	OUI	87.1 x 38.2	Pro parte	-	-	Pro parte	2 (25)	Non zone humide	Non zone humide
Ourlet herbacée à fourrés bas	OUI	87.1 x 31.81	Pro parte	-	-	Pro parte	3 (52)	Non zone humide	Non zone humide
Friche rudérale	OUI	87.2	Pro parte	-	-	Pro parte	0(20)	Non zone humide	Non zone humide
Formation à <i>Sambucus ebulus</i>	OUI	87.2 x 31.831	Pro parte	-	-	Pro parte	1 (4)	Non zone humide	Non zone humide
Zone remaniée	OUI	87.2	Pro parte	-	-	Pro parte	2 (15)	Non zone humide	Non zone humide
Fourrés de saules et de peuplier	OUI	31.8 x 44.13	Pro parte			Pro parte	8 (44)	Non zone humide	Non zone humide
Prairie hygrophile	OUI	37.2	<b>Hygrophile</b>			Zone humide	-		Zone humide
Jonchaies	OUI	53.5	<b>Hygrophile</b>	-	-	Zone humide	-		Zone humide
Fossé	OUI	89.22 x 22.3	<b>Hygrophile</b>	-	-	Zone humide	-		Zone humide
Fourrés et ronciers sur talus	OUI	31.81 x 31.831	Pro parte	-	-	Pro parte	4 (33)	Non zone humide	Non zone humide
Alignement de peupliers et de saules	OUI	84.1	Pro parte	-	-	Pro parte	2(3)	Zone humide	Zone humide
Haie arbustive	OUI	84.2 x 31.81	Pro parte	-	-	Pro parte	0(4)	Non zone humide	Non zone humide
Haies ornementales	NON	84.2	Non applicable (végétation non spontanée)						

<sup>7</sup> On entend par « végétation spontanée » la présence d'espèces végétales ayant colonisé le milieu de manière naturelle. Sont donc exclus de l'analyse les végétations issues de semis ou de plantations, ainsi que les milieux ayant subi d'importantes dégradations (sols remaniés, jachères agricoles récemment mises en arrêt cultural, prairies surpâturées...).



Carte 25 : Carte des zones humides recensées sur la base des critères végétation/ habitat



## Cartographie des zones humides

### Aire d'étude

 Aire d'étude immédiate (AEI)

### Zones humides

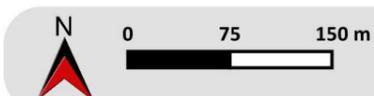
 Milieux humides répondant aux critères habitat ou végétation

### Habitats aquatiques

 Habitats aquatiques surfaciques (plan d'eau, mares)

 Tronçon hydrographique permanent

 Habitats aquatiques linéaires (fossés, ruisseaux)



Date de réalisation : Novembre 2022  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
Fond : Photographies aériennes - © IGN  
Référence : 2021-000223





### Délimitation des zones humides sur le critère « pédologique »

L'étude sur le critère pédologique est présentée dans le chapitre suivant « Environnement physique – Zones humides – Détermination des zones humides sur le critère pédologique ».

Pour rappel : une campagne de 5 sondages pédologiques a été réalisée début mars 2022 par le cabinet Ectare. Les différents horizons rencontrés lors de cette étude sont détaillés en « Annexe 1 » du présent dossier. Les 5 sondages sont ressortis non concluants (- 15cm) sans présence de traits rédoxiques ou réductiques sur l'horizon de surface.

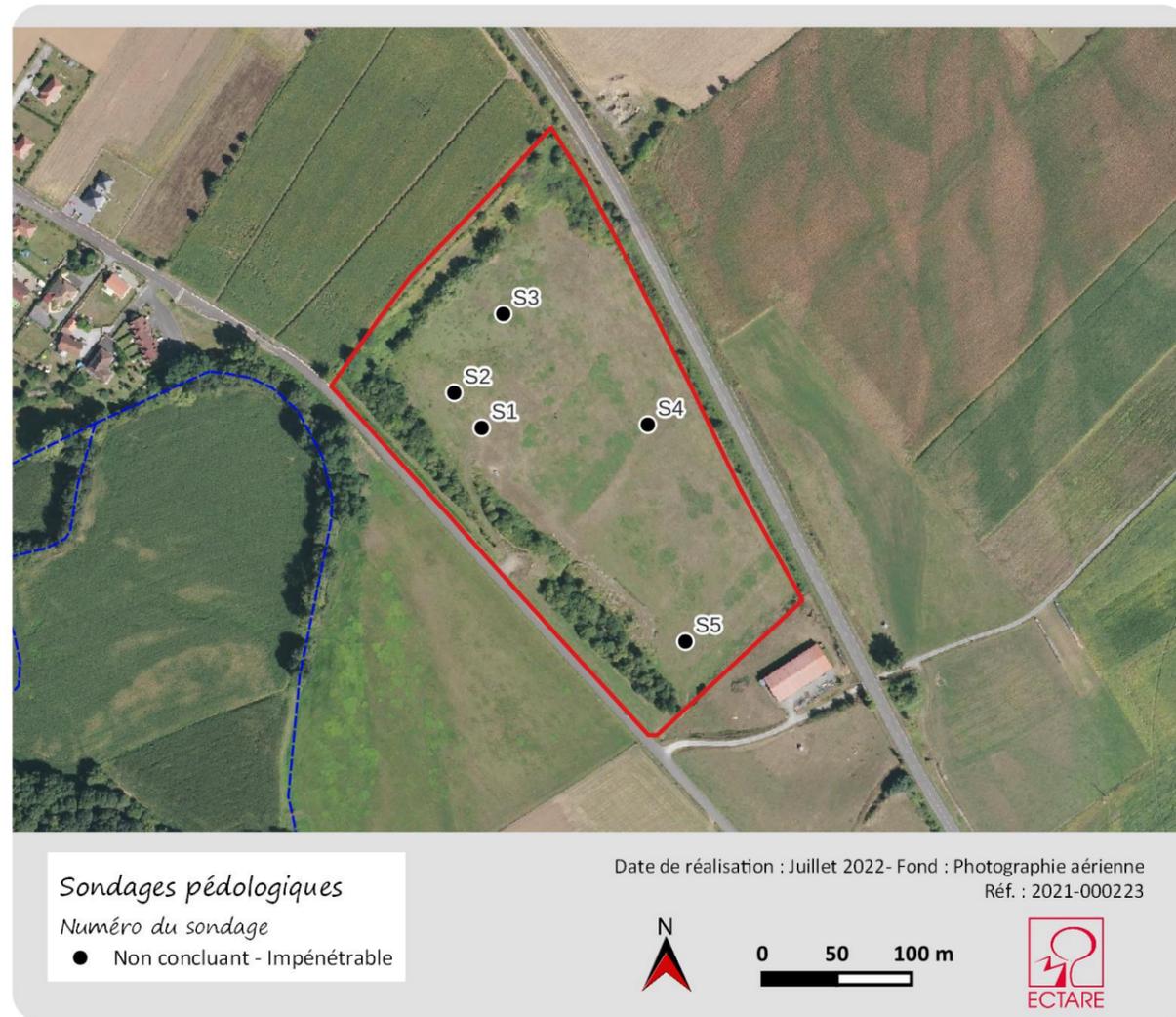


Figure 3 : Carte de localisation et résultats des sondages

L'enjeu pour les zones humides sur le critère pédologique peut être considéré comme nul.

### 3.2.4.3. Conclusions sur les zones humides

#### **CONCLUSIONS SUR LES ZONES HUMIDES**

*D'après la bibliographie, le site d'étude n'est concerné par aucune zone humide à l'échelle nationale, régionale et départementale.*

*L'application des critères « végétation » et « habitat » a permis de déterminer quatre zones humides sur le site d'étude. Elles correspondent à la prairie hygrophile, aux jonchaies, au fossé et à l'alignement de peuplier et de saule.*

*Les sondages pédologiques réalisés en parallèle ont permis de mettre en évidence l'absence de zone humide complémentaire sur la base du critère « sol » sur le site d'étude.*

*Au total, le croisement des critères « végétation » et « habitat » a permis de mettre en évidence une surface cumulée de 0,25 ha et un linéaire de 300 m de zones humides.*



### 3.3. LA FAUNE

#### 3.3.1. Amphibiens

##### 3.3.1.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) font état de la présence de 9 espèces d'amphibiens :

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Moyenne
Complexe des Grenouilles vertes	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Forte
Crapaud commun/épineux	<i>Bufo bufo/spinosus</i>	Forte
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Forte
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Faible
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Forte
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Moyenne
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Moyenne
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Forte

Une zone humide temporaire potentiellement favorable à la reproduction d'espèces d'amphibiens est présente en lisière de l'alignement d'arbres situé au nord de l'aire d'étude.

Les espèces les plus communes (complexe des Grenouilles vertes, Crapaud commun / épineux, Triton palmé) ont de fortes probabilités d'occuper le site en raison de la présence d'habitats favorables à leur reproduction.

D'autres espèces telles que la Rainette méridionale ou la Grenouille agile ont également des probabilités importantes d'être observées sur le site au vu des milieux rencontrés.

En fonction de la qualité des eaux de la zone humide, le Triton marbré pourrait également être inventorié, la reproduction et le développement larvaire de cette espèce s'effectuant au sein d'accumulations d'eaux stagnantes telles que des mares ou des fossés. L'Alyte accoucheur, bien présent dans le secteur, pourrait également profiter de cette zone humide de faible profondeur pour venir déposer ses œufs, la présence d'habitats buissonnants (fourrés, talus x ronciers) en périphéries du site pouvant convenir pour ses phases terrestres.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré à assez fort pour le périmètre d'étude.

##### 3.3.1.2. Résultats des inventaires de terrain

###### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les inventaires réalisés ont permis de recenser 4 espèces d'amphibiens sur l'AEI, il s'agit de la **Grenouille agile**, de la **Rainette méridionale**, du **Triton marbré** et du **Triton palmé**.

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude	Importance de la population
Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	Reproduction certaine	Zone humide temporaire (ZHT)	Moyenne (8 individus adultes recensés, plusieurs pontes)
	Alimentation / phases terrestres	Fourrés, ronciers	
Rainette méridionale ( <i>Hyla meridionalis</i> )	Reproduction possible	ZHT	Faible (1 individu recensé)
	Alimentation / phases terrestres	Fourrés, ronciers	
Triton marbré ( <i>Triturus marmoratus</i> )	Reproduction probable	ZHT	Faible (1 individu recensé)
	Alimentation / phases terrestres	Fourrés, ronciers	
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )	Reproduction probable	ZHT	Moyenne (±25 individus recensés)
	Alimentation / phases terrestres	Fourrés, ronciers	

La zone humide temporaire accueille la reproduction certaine de la Grenouille agile (plusieurs pontes observées) et possible à probable des 3 autres espèces.



Zone humide temporaire en avril 2022 (© ECTARE)



## Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	IV	A2	LC	LC	-	Modéré
Rainette méridionale ( <i>Hyla meridionalis</i> )	IV	A2	LC	LC	-	Modéré
Triton marbré ( <i>Triturus marmoratus</i> )	IV	A2	NT	LC	X	Assez fort
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )	-	A3	LC	LC	-	Faible

## Statut des espèces citées et abréviations

**Directive Habitats**

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

**Protection nationale** – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

**Liste Rouge Nationale et Régionale** des espèces menacées

CR = en Danger critique ; EN = en Danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacée ; LC = Préoccupation mineure

L'ensemble des espèces d'amphibiens relevées sont strictement protégées au niveau national. Les habitats de la majorité des espèces recensées sont également protégés en parallèle (Art.2), celles-ci étant également classées en annexe IV de la Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore ».

Les espèces inventoriées sont majoritairement communes, comme en témoignent leurs statuts de protection sur les Listes rouges régionale et nationale (LC : « Préoccupation mineure »). On note tout de même la présence du triton marbré, espèce classée avec une valeur patrimoniale « assez forte » puisque classée « quasi-menacée » (NT) sur la Liste rouge nationale et appartenant à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en ex-région Aquitaine.



### 3.3.1.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des amphibiens

Espèces ou cortèges d'espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Triton marbré ( <i>Triturus marmoratus</i> )	<b>Assez forte</b>	Reproduction probable / Alimentation / Repos	Faible population (1 individu recensé) ; Espèce assez commune au niveau local et régional	<b>Assez fort</b>
Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	<b>Modérée</b>	Reproduction certaine / Alimentation / Repos	Population de taille moyenne (8 individus adultes recensés, plusieurs pontes réparties sur la ZHT) ; Espèce commune au niveau local et régional	<b>Modéré</b>
Rainette méridionale ( <i>Hyla meridionalis</i> )	<b>Modérée</b>	Reproduction probable / Alimentation / Repos	Faible population (1 individu recensé) ; Espèce commune au niveau local et régional	<b>Faible</b>
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )	<b>Faible</b>	Reproduction probable / Alimentation / Repos	Population moyenne (±25 individus recensés) ; Espèce commune au niveau local et régional	<b>Faible</b>

#### **CONCLUSION SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX AMPHIBIENS**

*En liaison avec la présence d'une zone humide temporaire stagnante sur la partie nord du site, on relève la présence de 4 espèces reproductrices d'amphibiens sur le site. Une d'entre elles s'y reproduit de manière certaine, il s'agit de la grenouille agile (pontes observées). Parmi les espèces recensées, trois sont classées en annexe IV de la Directive 93/42/CEE « Habitats-Faune-Flore » et protégées à l'échelle nationale ainsi que les habitats associés (Art.2).*

*On note en particulier la présence du triton marbré, espèce à enjeu écologique assez fort en raison de son statut de conservation « quasi-menacé » (NT) sur la Liste rouge nationale et son appartenance à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en ex-région Aquitaine.*



Carte 26 : Carte des enjeux liés aux amphibiens



### Enjeux liés aux amphibiens

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

#### Les zones à enjeux au sein de l'AEI

— Habitats favorables à la reproduction

■ Habitats favorables aux phases terrestres

#### Les observations

● Les amphibiens

Etiquette	Nom de l'espèce
HM	Rainette méridionale
LH	Triton palmé
RD	Grenouille agile
TM	Triton marbré



Date de réalisation : Décembre 2022  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires  
 Fond : Photographies aériennes - © IGN



Référence : 2021-000223



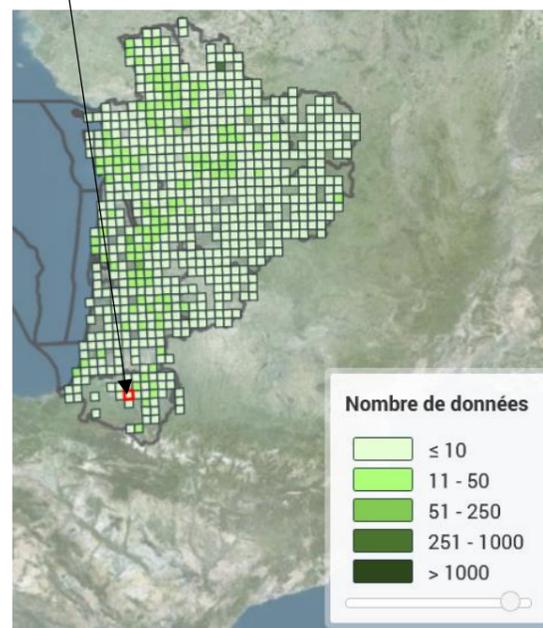
## 3.3.1.4. Présentation des espèces à enjeu sur l'AEI

<b>Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)</b>				
<b>Statut réglementaire</b>				
DHFF	Protection nationale	LRN	LRR	ZNIEFF
IV	A2	NT	LC	Oui
<b>Écologie de l'espèce</b>				
<p>Le <b>Triton marbré</b> est une espèce d'urodèle se reproduisant au sein de pièces d'eau stagnantes (ex : mares, fossés) mais également au sein de rivières / ruisseaux à écoulement très lent ou sur les berges végétalisées d'étangs ou lacs. Durant ses phases terrestres, le Triton marbré apprécie la présence de caches telles que des pierres, troncs, souches, fourrés, haies ou boisements. Cette espèce apprécie les paysages vallonnés de type bocager avec des zones forestières fraîches et s'éloigne peu de ses lieux de reproduction (distance max de dispersion &lt; 2 km)</p>				
<b>Répartition</b>				
<p>Le <b>Triton marbré</b> est une espèce bien répartie en Nouvelle-Aquitaine, on la retrouve sur l'ensemble des départements de la région avec tout de même des disparités et des effectifs restant généralement limités. Le Triton marbré est plus rare voire absent dans les zones collinéennes et montagneuses (ouest du Massif Central, Pyrénées). Cette espèce est classée en « préoccupation mineure » (LC) sur la LRR.</p>				
<b>Situation de l'espèce sur l'AEI</b>				
<p>Un individu a été inventorié au sein de la zone humide temporaire située au nord du site. La reproduction du Triton marbré au sein de l'AEI ou à proximité immédiate est probable.</p>				



© Yann Le Saout

Aire d'étude





### 3.3.2. Reptiles

#### 3.3.2.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) font état de la présence de 6 espèces de reptiles :

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Faible
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Forte
Couleuvre verte-et-jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Forte
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Très faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Forte
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Faible

Les habitats naturels présents sur le site sont majoritairement ouverts et présentent donc un intérêt moindre pour les reptiles. On note tout de même la présence de fourrés et talus constitués de ronciers en périphéries du site qui pourraient accueillir la reproduction de quelques espèces qui resteraient peu spécialistes.

La Couleuvre verte-et-jaune et le Lézard des murailles appartiennent au cortège d'espèces de reptiles les plus communément observées, elles pourraient donc être présentes sur le site. La Couleuvre helvétique, espèce aux mœurs plus aquatiques, pourrait également être relevée au sein des formations arbustives à proximité de la zone humide en vue de sa reproduction.

Les autres espèces ont de faibles probabilités d'être inventoriées sur le site en raison du manque d'habitats favorables.

**Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré pour le périmètre d'étude.**

#### 3.3.2.2. Résultats des inventaires de terrain

##### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les inventaires réalisés ont permis de recenser deux espèces de reptiles au sein de l'AEI :

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude	Importance de la population recensée
Couleuvre helvétique ( <i>Natrix helvetica</i> )	Reproduction probable	Fourrés, ZHT	Faible (1 individu juvénile recensé)
	Alimentation / repos	Prairies / Fourrés	
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	Reproduction probable	Fourrés / Talus x ronciers	Faible (1 individu recensé)
	Alimentation / repos	Prairies / Fourrés	

Les fourrés et talus constitués de ronciers accueillent les 2 espèces inventoriées sur le site. Un individu juvénile de Couleuvre helvétique a été relevé lors d'une campagne réalisée en septembre 2021, la reproduction de cette espèce a donc probablement eu lieu au sein de la zone humide lors du printemps ou

de l'été 2021. Le Lézard des murailles se reproduit également de manière probable au sein des habitats semi-ouverts situés en périphéries du site.

##### Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Couleuvre helvétique ( <i>Natrix helvetica</i> )	-	A2	LC	LC	-	Faible
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	IV	A2	LC	LC	-	Faible

##### Statut des espèces citées et abréviations

###### Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

###### Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

###### Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique ; EN = en Danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacée ; LC = Préoccupation mineure

La **Couleuvre helvétique** et le **Lézard des murailles** sont des espèces strictement protégées au niveau national, il en est de même pour les habitats favorables à leurs cycles de vie (Art.2). A l'échelle européenne, le Lézard des murailles est également classé en annexe IV de la Directive 92/43/CEE (Directive « Habitats-Faune-Flore »).

Les deux espèces recensées sont communes à très communes au niveau national (LC : « Préoccupation mineure » sur Liste rouge nationale), elles possèdent également un statut de conservation favorable sur la Liste rouge régionale (ex-Aquitaine). Ces espèces sont bien réparties sur l'ensemble des départements de l'ex-région et ne font pas l'objet de menaces particulières même si la Couleuvre helvétique voit ses effectifs davantage menacés en raison de sa dépendance aux milieux humides qui se font de plus en plus rares.



### 3.3.2.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des reptiles

Espèces ou cortèges d'espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Couleuvre helvétique ( <i>Natrix helvetica</i> )	<b>Faible</b>	Reproduction probable / Alimentation / Repos	Faible population (1 individu juvénile recensé). Espèce commune au niveau local et régional	<b>Faible</b>
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )		Reproduction probable / Alimentation / Repos	Faible population (1 individu recensé). Espèce très commune au niveau local et régional	

#### **CONCLUSION SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX REPTILES**

***Le site permet la reproduction d'espèces peu spécialistes (et donc communes) de reptiles, les habitats favorables sont les fourrés et talus à base de ronciers situés en périphéries du site. La zone humide temporaire favorise la probable reproduction de la Couleuvre helvétique, un individu juvénile ayant été relevé à proximité.***



Carte 27 : Carte des enjeux liés aux reptiles



### Enjeux liés aux reptiles

Aire d'étude immédiate (AEI)

Les zones à enjeux au sein de l'AEI

Habitats favorables

Les observations

Les reptiles

Etiquette	Nom de l'espèce
NN	Couleuvre à collier
PM	Lézard des murailles



Date de réalisation : Décembre 2022  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
Fond : Photographies aériennes - © IGN

Référence : 2021-000223





### 3.3.3. Mammifères « terrestres »

#### 3.3.3.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) font état de la présence de 5 espèces patrimoniales de mammifères terrestres / semi-aquatiques :

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Faible
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Moyenne
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Forte
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Très faible

Les habitats naturels présents sur le site sont majoritairement ouverts et présentent donc un intérêt moindre pour la reproduction des espèces de mammifères. L'encerclement par des voies routières limite également l'intérêt du site. Les fourrés présents en périphéries de l'AEI peuvent toutefois potentiellement abriter des espèces de petits mammifères dans le cadre de la reproduction.

L'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe sont des espèces régulièrement rencontrées à proximité des habitations, dès lors qu'il y ait présence de milieux boisés et/ou broussailleux. L'Ecureuil roux pourrait ainsi être inventorié au niveau des zones plus boisées tandis que le Hérisson d'Europe est principalement susceptible d'être relevé au sein des fourrés et ronciers majoritairement représentés sur le site.

La Genette commune, espèce de mammifère associée aux boisements de feuillus, ne devrait pas être relevée sur le site.

La Loutre d'Europe et la Crossope aquatique sont des espèces de mammifères semi-aquatiques, celles-ci ont des probabilités minimales d'être rencontrées sur le site. La Crossope aquatique apprécie les fossés humides mais recherche un accès direct à l'eau depuis son gîte, elle a donc besoin de fossés avec des berges suffisamment abruptes pour l'établissement de son terrier.

**Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible pour le périmètre d'étude.**

#### 3.3.3.2. Résultats des inventaires de terrain

##### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les inventaires réalisés ont permis de recenser trois espèces de mammifères sur et en marge de l'AEI :

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude	Importance de la population recensée
Chevreuril ( <i>Capreolus capreolus</i> )	Alimentation / repos	Prairies (alimentation), Fourrés (repos, stationnement)	Faible (1 individu observé)

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude	Importance de la population recensée
Lièvre d'Europe ( <i>Lepus europaeus</i> )	Reproduction	Fourrés	Faible (1 individu observé)
	Alimentation / repos	Prairies	
Taupe d'Europe ( <i>Talpa europaea</i> )	Reproduction	Prairies	Inconnue (indices de présence)
	Alimentation / repos	Fourrés	

Les prairies favorisent l'alimentation d'espèces de petits et grands mammifères (ex : Chevreuril). Les fourrés accueillent la reproduction potentielle du Lièvre d'Europe.

##### Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Aucune des espèces recensées n'est protégée à l'échelle nationale :

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Chevreuril ( <i>Capreolus capreolus</i> )	-	-	LC	LC	-	Très faible
Lièvre d'Europe ( <i>Lepus europaeus</i> )	-	-	LC	LC	-	Très faible
Taupe d'Europe ( <i>Talpa europaea</i> )	-	-	LC	LC	-	Très faible

##### Statut des espèces citées et abréviations

###### Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

###### Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

###### Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique ; EN = en Danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacée ; LC = Préoccupation mineure



## 3.3.3.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des mammifères terrestres

Espèces ou cortèges d'espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Chevreuril ( <i>Capreolus capreolus</i> )	Très faible	Alimentation / Repos / Reproduction	Faible population, utilisation du site dans le cadre de l'alimentation. Espèce très commune au niveau local et régional	Nul à négligeable
Lièvre d'Europe ( <i>Lepus europaeus</i> )	Très faible	Alimentation / Repos / Reproduction	Faible population (1 individu recensé), reproduction possible au sein des fourrés. Espèce très commune au niveau local et régional	Très faible
Taupe d'Europe ( <i>Talpa europaea</i> )	Très faible	Alimentation / Repos / Reproduction	Faible population (1 individu recensé). Espèce très commune au niveau local et régional	Nul à négligeable

**CONCLUSION SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX MAMMIFERES TERRESTRES**

*Le site peut impliquer la présence de grands mammifères dans le cadre de l'alimentation, les fourrés pouvant éventuellement permettre la reproduction de petits mammifères. Les espèces recensées sont communes à très communes et ne sont concernées par aucune menace particulière.*



### 3.3.4. Chiroptères

#### 3.3.4.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) font état de la présence de 7 espèces de chauves-souris. Parmi celles-ci, 4 sont considérées comme remarquables en raison de leur classement en annexes II et IV de la Directive 93/42/CEE « Habitats-Faune-Flore » :

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Faible
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyenne
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Faible
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyenne

Les habitats linéaires tels que les haies et alignements d'arbres favorisent le transit / la chasse des espèces de chauves-souris présentes à l'échelle locale.

Les espèces remarquables indiquées sont associées aux milieux bâtis et/ou cavernicoles, elles sont donc uniquement susceptibles d'occuper le site dans le cadre du transit ou de la chasse (Grand et Petit Rhinolophe en particulier). Le Minioptère de Schreibers, très sélectif quant à ses terrains de chasse, a peu de probabilités d'occuper le site, même si un passage ponctuel n'est pas exclu. Il en est de même pour le Grand Murin.

Aucun arbre susceptible d'abriter des gîtes de mise bas d'espèces arboricoles n'a été relevé sur le site ou à proximité immédiate. Selon le site du BRGM, aucune cavité souterraine, qu'elle soit naturelle ou anthropique, n'est répertoriée dans un rayon de 5 km autour du site.

**Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible à modéré pour le périmètre d'étude.**

#### 3.3.4.2. Résultats des inventaires de terrain

##### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Analyse globale de l'activité et de la diversité spécifique (suivi passif)

Les inventaires spécifiques aux chiroptères se sont basés sur une campagne passive de détection nocturne (nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2022) prenant la forme d'un point d'écoute fixe (boîtier SM2Bat+).

Un boîtier d'enregistrement a ainsi été placé au niveau des abords de l'alignement d'arbres situé au nord-ouest de l'AEI, une autre haie étant située en continuité à proximité immédiate du site.



Alignement d'arbres favorable au transit / à la chasse d'espèces de chiroptères (© ECTARE)

Les résultats obtenus sont les suivants :

Espèces	Nombre de contacts <sup>8</sup>	Activité horaire (en moyenne)	Pourcentage de l'activité
<b>Groupe des Murins « haute fréquence »</b>	<b>3</b>	<b>0,3 c/h</b>	<b>0,7 %</b>
<b>Groupe des Oreillards (gris / roux)</b>	<b>4</b>	<b>0,4 c/h</b>	<b>0,9 %</b>
<b>Groupe des Pipistrelles « basse fréquence »</b>	<b>15</b>	<b>1,6 c/h</b>	<b>3,5 %</b>
<b>Groupe des Pipistrelles « haute fréquence »</b>	<b>279</b>	<b>29,4 c/h</b>	<b>65,5 %</b>
dont Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	104	10,9 c/h	24,4 %
<b>Groupe des Rhinolophes</b>	<b>19</b>	<b>2 c/h</b>	<b>4,5 %</b>
dont Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	17	1,8 c/h	4 %
dont Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	2	0,2 c/h	0,5 %
<b>Groupe « Sérotule »</b>	<b>106</b>	<b>11,2 c/h</b>	<b>24,9 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>426</b>	<b>44,8 c/h</b>	<b>100 %</b>

Ainsi, il apparaît que les enregistrements mis en œuvre ont permis de mettre en évidence la fréquentation de l'AEI par un minimum de **7 espèces de chauves-souris**, ce qui correspond à une diversité spécifique pouvant être considérée comme moyenne au regard des milieux en présence. Le **niveau d'activité global** (toutes espèces et enregistrements confondus) est de **44,8 contacts / heure en moyenne**, ce qui correspond à une activité pouvant être considérée comme **modérée**.

<sup>8</sup> Un contact représente 5 secondes de présence pour une espèce



Beaucoup de contacts n'ont pu être retranscrits jusqu'aux espèces, la majorité des données enregistrées est donc associée à des groupes distincts (ex : Murins « haute fréquence », Pipistrelles « basse fréquence », « Sérotule »).

- Le groupe le plus enregistré est celui des **Pipistrelles « haute fréquence »** avec 279 enregistrements recensés, soit près de 2/3 des contacts recensés au cours de la nuit de relevés. Avec 104 contacts enregistrés, la **Pipistrelle commune** est la seule espèce de ce groupe ayant pu être déterminée avec certitude, il est toutefois fortement probable que l'ensemble des données de ce groupe soient associées à cette espèce, la Pipistrelle commune étant de loin l'espèce la plus commune des Pipistrelles dites « haute fréquence » à l'échelle locale et régionale ;
- Le groupe « **Sérotule** » (Sérotine commune et/ou Noctule sp., hors Grande Noctule) est bien représenté avec 106 contacts relevés. La ou les espèces associées à ce groupe semblent chasser de manière active sur ce secteur de l'AEI ;
- Le **Grand Rhinolophe** et le **Petit Rhinolophe** sont 2 espèces enregistrées avec certitude, respectivement avec 17 et 2 contacts détectés.
- Les autres groupes de chauves-souris relevés (**Murins « haute fréquence »**, « **Oreillards sp.** ») possèdent un nombre limité de contacts (< 1 % de l'activité relevée). Les quelques contacts du groupe des **Pipistrelles « basse fréquence »** sont à rattacher à la **Pipistrelle de Kuhl**, espèce étant de loin la plus commune du groupe au niveau local, régional et national.

- Le **Grand Rhinolophe** possède un niveau d'activité fort selon le protocole « point fixe » établi par VigieChiro. Au vu du nombre de contacts importants enregistrés pour cette espèce, il existe de fortes probabilités que celle-ci possède des gîtes estivaux de mise bas dans les environs du site, le Grand Rhinolophe ne s'éloignant généralement pas à plus de 5 km lors de ses prospections nocturnes.
- L'espèce (ou les espèces) associée(s) au groupe « **Sérotule** » possède(nt) également une forte activité. La Noctule de Leisler et / ou la Sérotine commune sont les espèces les plus susceptibles d'être présentes au vu des données bibliographiques à l'échelle locale. Les deux espèces sont plutôt associées au milieu bâti même si la Noctule de Leisler peut également occuper des cavités dans des troncs d'arbres sénescents / morts.
- L'espèce **d'Oreillard (gris / roux)**, le **Petit Rhinolophe** ainsi que la **Pipistrelle commune** possèdent un niveau d'activité modéré selon les données émises par le protocole « point fixe » de VigieChiro. Ces espèces chassent de manière plus ou moins active à proximité de l'alignement d'arbres.
- L'espèce de **Pipistrelle « basse fréquence »** qui est très probablement la Pipistrelle de Kuhl (une des espèces les plus communément rencontrée sur le territoire national), possède une activité faible. Celle-ci semble ainsi uniquement transiter et chasser de manière occasionnelle sur cette portion du site.

Niveaux d'activité spécifique et fonctionnalité des habitats

D'après les référentiels d'activité définis dans le cadre du programme « point fixe » Vigie Chiro du MNHN, les niveaux d'activité spécifiques peuvent être évalués comme suit :

- **Fort** pour le groupe « Sérotule » et le Grand Rhinolophe ;
- **Modéré** pour la Pipistrelle commune, le Petit Rhinolophe et le groupe « Oreillard sp. » ;
- **Faible à modéré** selon espèces pour le groupe « Murin haute fréquence » ;
- **Faible** pour le groupe « Pipistrelle basse fréquence » et le Petit Rhinolophe.

Espèces	Contacts	Niveau d'activité <sup>9</sup>
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	17	Fort
<b>Groupe « Sérotule »</b>	<b>106</b>	<b>Fort</b>
<b>Groupe des Oreillards (gris / roux)</b>	<b>4</b>	<b>Modéré</b>
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	2	Modéré
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	279	Modéré
<b>Groupe des Murins « haute fréquence »</b>	<b>3</b>	<b>Faible à modéré (selon espèce[s])</b>
Pipistrelle de Kuhl	15	Faible
<b>TOTAL</b>	<b>426</b>	<b>-</b>

Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	II / IV	A2	LC	LC	X	<b>Forte</b>
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	II / IV	A2	LC	LC	X	<b>Forte</b>
<b>Groupe « Sérotule »</b>	<b>IV</b>	<b>A2</b>	<b>LC à VU</b>	<b>LC à VU</b>	<b>X</b>	<b>Modérée à forte (selon espèce[s])</b>
<b>Groupe des Murins « haute fréquence »</b>	<b>(II /) IV</b>	<b>A2</b>	<b>LC à NT</b>	<b>LC à NT</b>	<b>X</b>	<b>Modérée à forte (selon espèce[s])</b>
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	IV	A2	NT	LC	-	<b>Modérée</b>

<sup>9</sup> D'après le référentiel d'activité national élaboré par le MNHN dans le cadre du programme de suivi « Vigie Chiro » pour le protocole « Point fixe »



Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	
Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus kuhlii</i> )	IV	A2	LC	LC	-	Faible
Groupe des Oreillards (gris / roux)	IV	A2	LC	LC	X	Faible

#### Statut des espèces citées et abréviations

##### Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

**Protection nationale** – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

##### Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA= Non Applicable

L'ensemble des espèces de chiroptères recensées sont strictement protégées à l'échelle nationale et inscrites à l'annexe IV de la Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore ».

Parmi les espèces recensées, 2 possèdent une valeur patrimoniale forte car elles peuvent être considérées comme remarquables, celles-ci étant également inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore », il s'agit :

- du **Grand Rhinolophe**
- du **Petit Rhinolophe**

Ces espèces ont été contactées sur le site mais elles le fréquentent de manière différente.

- Le Grand Rhinolophe possède une activité forte (17 contacts enregistrés), cette espèce chasse donc de manière active sur cette partie du site. La présence de gîtes estivaux de mise bas au sein de combles ou greniers d'habitations / monuments situés dans les alentours de l'AEI est fortement envisageable.
- Le Petit Rhinolophe possède lui une activité modérée (2 contacts enregistrés), le nombre de contacts limité indique toutefois que cette espèce se déplace sur le site de manière plus occasionnelle.

Le groupe « **Sérotule** » présente une valeur patrimoniale modérée à forte en fonction des espèces potentiellement présentes sur le site, celle à fort enjeu (Noctule commune) étant toutefois la moins encline à être présente au vu des données bibliographiques.

L'espèce (ou les espèces) de **Murin(s)** « **haute fréquence** » enregistrée(s) transite(nt) ou chasse(nt) de manière occasionnelle. En fonction de l'espèce officiellement présente, la valeur patrimoniale peut varier de « modérée » à « forte », le Murin de Bechstein étant l'espèce potentielle la plus à enjeu en raison de

son classement en annexes II et IV de la Directive 93/42/CEE « Habitats-Faune-Flore » et ses statuts de conservation défavorables sur les Listes rouges nationale et régionale.

La **Pipistrelle commune**, classée « quasi-menacée » sur la Liste rouge nationale, possède une valeur patrimoniale modérée. Cette espèce chasse de manière active sur les abords arbustifs à arborés du site.

Les autres espèces présentes sur le site (**Pipistrelle de Kuhl, Oreillard sp.**) possèdent des statuts de conservation favorables à l'échelle nationale et régionale et font partis des espèces les plus communément rencontrées, elles possèdent donc une valeur patrimoniale faible.



3.3.4.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des Chiroptères

Espèces ou cortèges d'espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	<b>Forte</b>	Chasse active en lisière de l'alignement d'arbres situé au nord du site.	Activité enregistrée évaluée comme « forte ». Pas de potentialité de gîtes estivaux au sein de l'AEI ou à proximité immédiate (hormis bâtiments et habitations).  Espèce assez commune à l'échelle locale et régionale	<b>Fort</b>
Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	<b>Forte</b>	Transit ou chasse occasionnelle à proximité de l'alignement d'arbres.	Activité enregistrée évaluée comme « modérée ». Pas de potentialité de gîtes estivaux au sein de l'AEI ou à proximité immédiate (hormis bâtiments et habitations).  Espèce assez commune à l'échelle locale et régionale	<b>Assez fort</b>
<b>Groupe « Sérotule »</b> ( <i>Sérotine commune et/ou Noctule sp., hormis Grande Noctule</i> )	<b>Modérée à forte (selon espèce[s])</b>	Chasse active de l'espèce (ou des espèces) concernée(s) à proximité de l'alignement d'arbres	Activité enregistrée évaluée comme « forte ». Pas de potentialité de gîtes estivaux au sein de l'AEI ou à proximité immédiate (hormis bâtiments et habitations).  Espèce(s) attendue(s) communes à l'échelle locale et régionale	<b>Modéré</b>
<b>Groupe des Murins « haute fréquence »</b> ( <i>Murin sp., hormis Petit / Grand Murin</i> )	<b>Modérée à forte (selon espèce[s])</b>	Transit ou chasse occasionnelle de l'espèce (ou des espèces) de Murin(s) concernée(s) à proximité de l'alignement d'arbres	Activité enregistrée évaluée comme « faible » à « modérée » (selon espèce[s]). Pas de potentialité de gîtes estivaux au sein de l'AEI ou à proximité immédiate, hormis bâtiments (pas d'arbres anciens avec cavités / décollements d'écorce).  Espèce(s) attendue(s) assez commune(s) à commune(s) à l'échelle locale et régionale	<b>Modéré</b>
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	<b>Modérée</b>	Chasse active en lisière de l'alignement d'arbres	Activité enregistrée évaluée comme « forte ». Pas de potentialité de gîtes estivaux au sein de l'AEI ou à proximité immédiate, hormis bâtiments ou habitations.  Espèce très commune à l'échelle locale et régionale	<b>Faible</b>
<b>Groupe des Oreillards sp.</b>	<b>Faible</b>	Transit ou chasse occasionnelle à proximité de l'alignement d'arbres.	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « modérée ». Pas de potentialité de gîtes estivaux au sein de l'AEI ou à proximité immédiate, hormis bâtiments ou habitations.  Espèce(s) commune(s) à l'échelle locale et régionale	<b>Faible</b>
Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus kuhlii</i> )	<b>Faible</b>	Transit ou chasse occasionnelle à proximité de l'alignement d'arbres.	Activité enregistrée sur l'AEI évaluée comme « faible ». Pas de potentialité de gîtes estivaux au sein de l'AEI ou à proximité immédiate.  Espèce très commune à l'échelle locale et régionale	<b>Très faible</b>

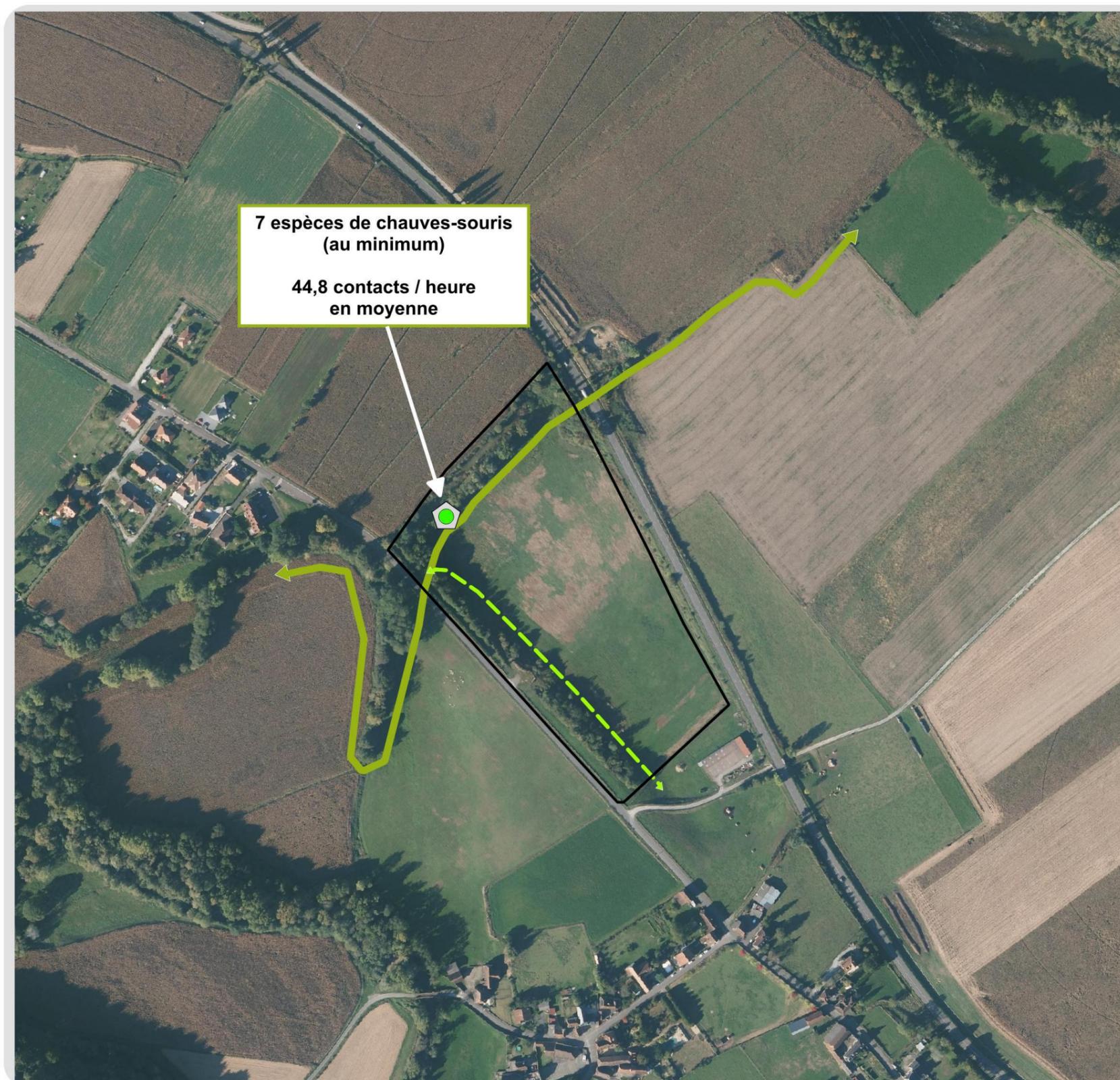
**CONCLUSION SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX CHIROPTERES**

Ce sont au minimum 7 espèces de chauves-souris qui ont pu être relevées sur l'aire d'étude avec une activité variable. Parmi celles-ci, il faut noter la présence de 2 espèces remarquables classées à la fois en annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore », il s'agit du Petit et du Grand Rhinolophe. Ce dernier représente l'enjeu principal sur le site en raison de sa forte activité à proximité de l'alignement d'arbres situé au nord de l'AEI, ce niveau d'activité impliquant une chasse active et la présence probable de gîtes estivaux dans les environs du site.

D'autres espèces chassent ou transitent sur le site avec une activité restant généralement faible à modérée pour la majorité des espèces recensées au sein de l'aire d'étude.



Carte 28 : Localisation des enjeux associés aux chiroptères



## Enjeux liés aux chiroptères

-  Aire d'étude immédiate (AEI)
-  Emplacement du boîtier chiro (SM2Bat+)

### Les enjeux

#### Corridors écologiques

-  Corridor de déplacement principal (chasse active, espèces remarquables, diversité d'espèces plus élevée)
-  Corridor écologique d'intérêt moindre



0 100 200 m

Date de réalisation : Novembre 2022  
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.2-Buenos Aires  
Sources : © Google Satellite



Référence : 2021-000223



3.3.4.4. Présentation des espèces à enjeu sur l'AEI

<b>Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</b>				
<b>Statut réglementaire</b>				
DHFF	Protection nationale	LRN	LRR	ZNIEFF
II / IV	A2	LC	LC	X



**Écologie de l'espèce**

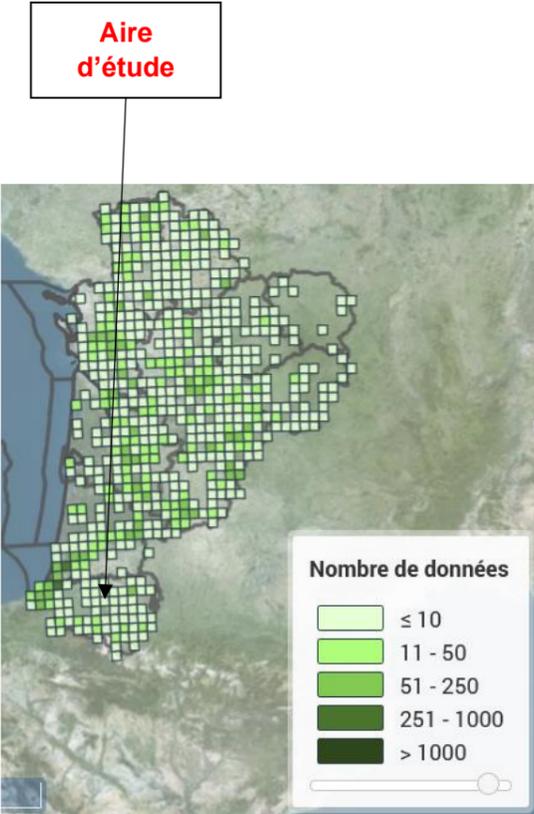
Le **Grand Rhinolophe** est une espèce grégaire dont les colonies peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus. Cette espèce chasse de préférence dans des milieux de type bocager où se côtoient boisements, haies et prairies extensives. Le Grand Rhinolophe est principalement menacé par la fragmentation de ses habitats et la disparition progressive des haies et lisières lui permettant de se déplacer pour chasser. Il est également sensible au réaménagement des combles et greniers des vieilles bâtisses prioritairement utilisées pour les gîtes estivaux.

**Répartition**

Le **Grand Rhinolophe** est une espèce présentant des statuts de conservation favorables au niveau national et régional. La responsabilité régionale de la Nouvelle Aquitaine pour cette espèce est faible. Le Grand Rhinolophe est bien réparti au sein de la région avec tout de même quelques disparités, cette espèce étant principalement présente dans les zones de plaine.

**Situation de l'espèce sur l'AEI**

Le **Grand Rhinolophe** possède une forte activité à proximité de l'alignement d'arbres au nord du site, il y chasse activement en s'accrochant probablement parfois aux branches des arbres de cette partie du site pour attraper ses proies.



<b>Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</b>				
<b>Statut réglementaire</b>				
DHFF	Protection nationale	LRN	LRR	ZNIEFF
II / IV	A2	LC	LC	X



**Écologie de l'espèce**

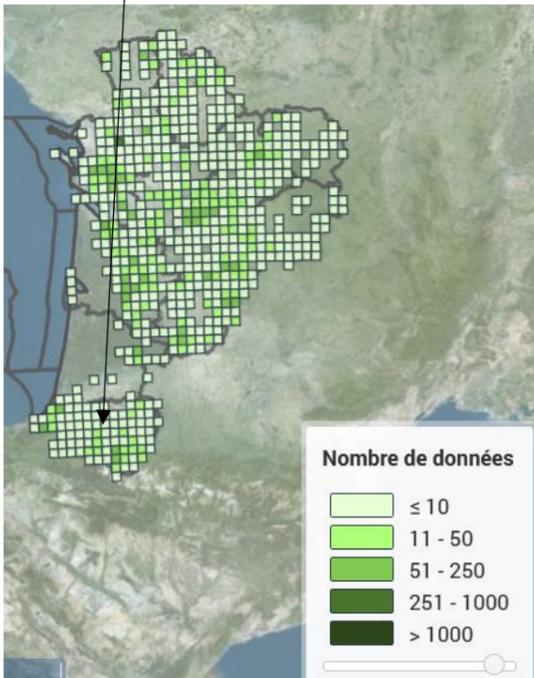
Le **Petit Rhinolophe** est une espèce principalement liée aux boisements de feuillus ou mixtes que l'on retrouve également à proximité des villes / villages dès lors que des espaces verts y sont disponibles. Le Petit Rhinolophe chasse à proximité de son gîte, que ce soit à l'affût ou en vol. Cette espèce s'approprie les combles, greniers et caves mais également mines, cavités souterraines et grottes pour l'installation des gîtes estivaux.

**Répartition**

Le **Petit Rhinolophe** est une espèce avec des statuts de conservation favorables à l'échelle nationale et régionale. Contrairement à son cousin, cette espèce semble quasi-exclusivement délaisser le territoire landais, il s'enfonce en revanche de manière plus importante au sein des vallées pyrénéennes et est davantage présent en ex-Limousin.

**Situation de l'espèce sur l'AEI**

Le **Petit Rhinolophe** possède une activité modérée à proximité de l'alignement d'arbres au nord du site, il y transite ou y chasse de manière ponctuelle.





### 3.3.5. Avifaune

#### 3.3.5.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) font état de la présence de 153 espèces d'oiseaux. Ce sont jusqu'à 79 espèces nicheuses qui sont répertoriées au sein des mailles géographiques englobant la commune d'Araux et celles situées à proximité.

Les 32 espèces patrimoniales nicheuses répertoriées dans les mailles 10x10 km englobant la commune d'Araux et celles limitrophes sont indiquées ci-après :

Nom vernaculaire ( <i>Nom latin</i> )	Probabilité de nidification sur l'aire d'étude	Probabilité de fréquentation de l'aire d'étude (chasse, stationnement, hivernage, etc.)
Aigle botté ( <i>Aquila pennata</i> )	Très faible	Moyenne
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	Très faible	Moyenne
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	Moyenne	Forte
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	Nulle	Très faible
Bouscarle de Cetti ( <i>Cettia cetti</i> )	Moyenne	Moyenne
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	Moyenne	Moyenne
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	Très faible	Faible
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	Moyenne	Forte
Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> )	Faible	Moyenne
Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	Très faible	Moyenne
Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )	Moyenne	Moyenne
Elanion blanc ( <i>Elanus caeruleus</i> )	Faible	Moyenne
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Faible	Forte
Faucon hobereau ( <i>Falco subbuteo</i> )	Faible	Moyenne
Gobemouche gris ( <i>Muscicapa striata</i> )	Faible	Faible
Grande Aigrette ( <i>Ardea alba</i> )	Très faible	Moyenne
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	Nulle	Très faible
Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> )	Nulle	Forte
Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	Nulle	Forte
Martinet noir ( <i>Apus apus</i> )	Nulle	Forte
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	Très faible	Faible
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	Faible	Forte
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	Très faible	Forte
Moineau friquet ( <i>Passer montanus</i> )	Faible	Faible
Pic épeichette ( <i>Dendrocopos minor</i> )	Très faible	Moyenne
Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> )	Très faible	Faible
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )	Très faible	Faible
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	Moyenne	Moyenne
Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )	Moyenne	Moyenne
Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	Forte	Forte

Nom vernaculaire ( <i>Nom latin</i> )	Probabilité de nidification sur l'aire d'étude	Probabilité de fréquentation de l'aire d'étude (chasse, stationnement, hivernage, etc.)
Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	Moyenne	Moyenne
Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	Moyenne	Forte

Ces données indiquent que le secteur d'Araux accueille un cortège avifaunistique patrimonial plutôt diversifié.

Une partie de l'avifaune patrimoniale nicheuse recensée sur la commune et ses alentours est inféodée aux boisements et habitats semi-ouverts (haies, fourrés, friches arbustives, etc.), comprenant **quatre cortèges différents** :

- des rapaces forestiers (ex : Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc) ;
- des espèces cavicoles (ex : Pic noir, Pic mar, Pic épeichette) ;
- des espèces appréciant les haies arborescentes et bocagères ponctués de bosquets / boisements clairs (ex : Tourterelle des bois, Elanion blanc, Chevêche d'Athéna, Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur)
- des espèces de passereaux appréciant les éco-paysages diversifiés (ex : Chardonneret élégant, Serin cini, Verdier d'Europe).

Les espèces appartenant aux 2 derniers groupes cités sont celles qui sont le plus susceptibles de fréquenter le site au vu des habitats naturels présents.

Parmi les espèces indiquées, on observe également plusieurs espèces d'intérêt patrimonial associées aux milieux ouverts herbacés (ex : Alouette lulu, Cisticole des joncs). Les parcelles pâturées de l'AEI sont potentiellement susceptibles d'accueillir la reproduction de l'Alouette lulu mais la végétation maintenue rase semble peu favorable à la nidification de la Cisticole des joncs malgré la présence d'une zone humide à proximité.

Enfin, on relève des espèces inféodées aux milieux aquatiques (ex : Martin-pêcheur d'Europe, Grèbe huppé, Aigrette garzette) ou liées au milieu bâti (ex : Hirondelles de fenêtre et rustique, Martinet noir). Certains oiseaux d'eau pourraient potentiellement venir stationner sur le site en provenance du Gave d'Oloron et sa ripisylve situés à proximité tandis que les espèces liées au milieu bâti seront uniquement observées en vol au-dessus du site.

Les milieux ouverts de l'aire d'étude ont de fortes probabilités d'attirer des espèces de rapaces dans le cadre de la chasse / de l'alimentation.

**Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré pour l'aire d'étude, notamment en raison de ses capacités d'accueil pour des passereaux des milieux ouverts et semi-ouverts à tendance agricole.**



### 3.3.5.2. Résultats des inventaires de terrain

#### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain nous ont permis de recenser **43 espèces** d'oiseaux sur et à proximité de l'aire d'étude :

Cortège	Espèce	Utilisation de l'aire d'étude	Eff. max.	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude
<b>Espèces observées sur l'aire d'étude</b>				
Cortège des milieux ouverts	Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	Hivernage	±15	Prairies / Zone humide temporaire
	Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	Stationnement	1	
	Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	Stationnement / Hivernage	1	
	Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	Stationnement	1	
	Héron garde-boeufs ( <i>Bubulcus ibis</i> )	Stationnement / Hivernage	15	
	Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )	Hivernage	10	
Cortège des milieux semi-ouverts arbustifs à arborés	Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	Reproduction probable / Hivernage	3	Alignements d'arbres / Talus x ronciers / Fourrés
	Bruant zizi ( <i>Emberiza cirius</i> )	Reproduction probable / Hivernage	2	
	Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	Stationnement / Hivernage	1	
	Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	Reproduction probable	2	
	Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	Reproduction probable	1	
	Gobemouche noir ( <i>Ficedula hypoleuca</i> )	Halte migratoire	1	
	Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	Reproduction probable	1	
	Grive musicienne ( <i>Turdus philomelos</i> )	Hivernage	5	
	Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolais polyglotta</i> )	Reproduction probable	1	
	Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )	Reproduction probable / Hivernage	3	
	Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	Reproduction possible / Hivernage	10	
	Mésange bleue ( <i>Parus caeruleus</i> )	Reproduction probable / Hivernage	3	
	Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	Reproduction probable / Hivernage	5	
	Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	Reproduction probable / Hivernage	±20	
	Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )	Stationnement	1	
	Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> )	Reproduction probable	1	

Cortège	Espèce	Utilisation de l'aire d'étude	Eff. max.	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude
	Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )	Reproduction probable / Hivernage	5	
	Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	Reproduction probable / Hivernage	10	
	Pinson du nord ( <i>Fringilla montifringilla</i> )	Hivernage	3	
	Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	Reproduction probable / Hivernage	4	
	Roitelet à triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> )	Hivernage	3	
	Rosignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> )	Reproduction probable	1	
	Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )	Reproduction probable / Hivernage	3	
	Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )	Stationnement	1	
	Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	Reproduction probable / Hivernage	2	
	Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	Reproduction probable / Hivernage	2	
Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	Reproduction possible	1		
<b>Espèces observées uniquement en vol (chasse, déplacement local) ou en dehors de l'aire d'étude</b>				
-	Bergeronnette printanière ( <i>Motacilla flava</i> )	Déplacement local	1	-
	Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Chasse / Alimentation	1	
	Etourneau sansonnet ( <i>Sturnus vulgaris</i> )	Déplacement local	27	
	Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Chasse / Alimentation	1	
	Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	Chasse / Déplacement local	3	
	Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> )	Déplacement local	3	
	Martinet noir ( <i>Apus apus</i> )	Déplacement local	3	
	Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	Chasse / Alimentation	2	
	Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )	Déplacement local	1	
	Tarin des aulnes ( <i>Carduelis spinus</i> )	Migration	±20	

Sur les 43 espèces d'oiseaux recensées au sein de l'AEI ou à proximité immédiate, **seulement 20 sont susceptibles de se reproduire**. La diversité spécifique observée sur l'aire d'étude s'avère assez faible, principalement en raison de la représentation majoritaire de milieux ouverts peu favorables mais également en raison de la superficie plutôt restreinte de l'aire d'étude.

Les fourrés et talus couverts de ronciers encerclant le site abritent la totalité des espèces nicheuses d'oiseaux. Certaines y sont sédentaires, d'autres occupent ces habitats semi-ouverts au cours de la période hivernale (ex : Roitelet à triple bandeau, Pinson du nord) ou dans le cadre de haltes migratoires (Gobemouche noir).



Les prairies ainsi que la zone humide temporaire et ses abords attirent uniquement des espèces dans le cadre du stationnement (ex : Héron cendré) mais également de l'hivernage (ex : Bécassine des marais, Pipit farlouse). Plusieurs espèces de rapaces ont également pu être contactées en vol au-dessus de ces habitats ouverts dans le cadre de la chasse (Buse variable, Faucon crécerelle, Milan royal).

### Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Espèces	Europe	France		Région	Valeur patrimoniale
	Directive « Oiseaux »	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	ZNIEFF Dét.	
<b>Espèces nicheuses ou observées en période de reproduction (statuts nicheurs)</b>					
Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Bruant zizi ( <i>Emberiza cirius</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	-	-	LC	-	Très faible
Fauvette à tête noire ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolaïs polyglotta</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )	-	-	LC	-	Très faible
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Mésange bleue ( <i>Parus caeruleus</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Pie bavarde ( <i>Pica pica</i> )	-	-	LC	-	Très faible
Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )	-	-	LC	-	Très faible
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Pouillot véloce ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Rosignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )	-	A3	LC	-	Faible

Espèces	Europe	France		Région	Valeur patrimoniale
	Directive « Oiseaux »	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	ZNIEFF Dét.	
Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	-	A3	NT	-	Modérée
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	-	A3	LC	-	Faible
Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	-	A3	VU	-	Modérée
<b>Espèces uniquement observées en stationnement, alimentation, halte migratoire ou hivernage (statut « de passage » et/ou hivernant)</b>					
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	II1/III2	-	CR (nich.) / DD (hiv.)	X	Faible (hivernage)
Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	-	A3	LC	-	Très faible
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	-	A3	VU	-	Faible
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	-	A3	NT (nich.) / NA (hiv.)	X	Faible (hivernage)
Gobemouche noir ( <i>Ficedula hypoleuca</i> )	-	A3	VU (nich.) / DD (pass.)	-	Faible (halte migratoire)
Grive musicienne ( <i>Turdus philomelos</i> )	-	-	LC	-	Très faible
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	-	A3	LC	-	Très faible
Héron garde-bœufs ( <i>Bubulcus ibis</i> )	-	A3	LC	-	Très faible
Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )	-	A3	LC	-	Très faible
Pinson du nord ( <i>Fringilla montifringilla</i> )	-	A3	DD (hiv.)	-	Très faible
Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )	-	A3	VU (nich.) / DD (hiv.)	-	Faible (hivernage)
Roitelet à triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> )	-	A3	LC	-	Très faible
Rougequeue noir ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )	-	A3	LC	-	Très faible

#### Statut des espèces citées et abréviations

##### Directive Oiseaux

A1 = Annexe 1 de la Directive Habitats : regroupe des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciales (ZPS)

Protection nationale – Arrêté du 29 octobre 2009



A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

**Liste Rouge Nationale et Liste Rouge Régionale** des espèces menacées

CR = en Danger critique ; EN = en Danger ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi menacée ; LC = Préoccupation mineure ; DD

= Données insuffisantes ; NA = Non applicable

**ZNIEFF dét.** : Espèces inscrites à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF du territoire régional concerné

Parmi les espèces recensées comme nicheuses ou potentiellement nicheuses sur les terrains étudiés, on ne relève aucune espèce inscrite à **l'annexe I de la Directive 79/409/CEE « Oiseaux »** :

Deux autres espèces potentiellement nicheuses peuvent également être considérées comme patrimoniales en raison de leurs statuts de conservation défavorables à l'échelle nationale :

Espèces considérées comme menacées à l'échelle nationale et/ou régionale

- Le **Verdier d'Europe** (*Carduelis chloris*) est en reproduction possible sur le site, un mâle chanteur ayant été entendu durant la période de nidification au sein des fourrés situés sur la partie à l'ouest du site. Espèce se trouvant généralement au sein des milieux boisés et semi-ouverts situés à proximité de zones urbanisées, le Verdier d'Europe est classé « vulnérable » (VU) sur la Liste rouge nationale. Il reste toutefois bien représenté à l'échelle régionale, celui-ci occupant l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine avec des effectifs conséquents localement.

Espèces considérées comme « quasi-menacées » à l'échelle nationale et/ou régionale

- Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est une espèce de passereau classiquement associée aux milieux agricoles à tendance arbustive. Classé « quasi-menacé » (NT) sur la Liste rouge nationale, cette espèce occupe l'ensemble des départements de la région et est très bien réparti car s'adaptant à de nombreux types d'habitats dès lors qu'il trouve des milieux semi-ouverts de type buissonnant favorisant sa reproduction tout en lui offrant des abris bienvenus en période hivernale. Sur le site, le Tarier pâtre niche de manière probable sur le talus à base de ronciers situé à l'est de l'AEI.

D'autres espèces, non nicheuses mais stationnant sur le site dans le cadre de haltes migratoires ou de l'hivernage, peuvent posséder des statuts nicheurs défavorables (ex : Pipit farlouse, Bécassine des marais, Gobemouche noir) mais sont régulièrement observées en dehors des périodes de reproduction, généralement en groupes avec des effectifs pouvant être notables.



## 3.3.5.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis de l'avifaune

Cortèges	Espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Cortège des milieux ouverts (prairies, ZHT)	Espèces observées en dehors de la période de reproduction (hivernage, halte migratoire, etc.)	Très faible à faible	Hivernage / Stationnement / Alimentation	Espèces communes à l'échelle locale et régionale lors des périodes de migration / d'hivernage	Faible
Cortège des milieux semi-ouverts arbustifs à arborés (haies, fourrés, talus x ronciers)	Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	Modérée	Reproduction probable / Alimentation / Repos / Hivernage	Un couple en reproduction probable au niveau d'un talus constitué de ronciers et arbustes sur la partie à l'est du site.  Espèce commune à l'échelle locale et régionale	Modéré
	Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	Modérée	Reproduction possible / Alimentation / Repos	Un mâle chanteur entendu au sein de fourrés lors d'une campagne menée au cours de la période de reproduction.  Espèce commune à l'échelle locale et régionale	Modéré
	Autres espèces du cortège	Très faible à faible	Reproduction possible à probable / Alimentation / Repos / Hivernage	Espèces communes à très communes à l'échelle locale et régionale	Faible
Espèces hivernantes / en halte migratoire ou en stationnement (hors période de nidification)	Espèces recensées	Très faible à faible	Hivernage / Halte migratoire / Stationnement	Espèces communes à très communes à l'échelle locale et régionale lors des périodes de migration / d'hivernage	Faible

**CONCLUSION SUR LES ENJEUX ASSOCIES A L'AVIFAUNE**

La diversité d'espèces nicheuses sur le site s'avère limitée en raison de la faible représentation d'habitats favorables. L'ensemble des espèces relevées sont communes à très communes mais il faut tout de même noter la nidification possible à probable de 2 espèces considérées comme patrimoniales en raison de statuts de conservation défavorables sur la Liste rouge nationale : le Tarier pâtre et le Verdier d'Europe. Ces espèces sont associées aux milieux semi-ouverts répartis aux périphéries du site. Quelques espèces occupent également le site dans le cadre de haltes migratoires (ex : Gobemouche noir) ou de l'hivernage, certaines espèces d'oiseaux d'eau provenant du Gave d'Oloron et profitant de la présence d'une petite zone humide temporaire (ex : Bécassine des marais, Chevalier guignette).



Carte 29 : Carte des enjeux liés à l'avifaune



### Enjeux liés à l'avifaune

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

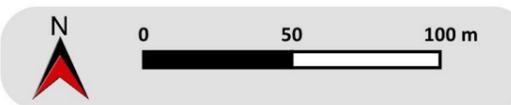
#### Les cortèges au sein de l'AEI

- Cortège des milieux semi-ouverts (alignements d'arbres, fourrés x ronciers)
- Cortège des milieux ouverts (prairies)

#### Les observations

● Les oiseaux

Étiquette	Nom de l'espèce
CCh	Verdier d'Europe
STo	Tarier pâtre, Traquet pâtre



Date de réalisation : Décembre 2022  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
Fond : Photographies aériennes - © IGN

Référence : 2021-000223





### 3.3.6. Lépidoptères

#### 3.3.6.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) font état de la présence de 4 espèces patrimoniales de lépidoptères :

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Azuré de l'ajonc (L')	<i>Plebejus argus</i>	Faible
Cuivré des marais (Le)	<i>Lycaena dispar</i>	Moyenne
Gazé (Le)	<i>Aporia crataegi</i>	Moyenne
Moyen Nacré (Le)	<i>Fabriciana adippe</i>	Faible

La zone humide temporaire (observée en eau jusqu'à la période de reproduction de la majorité des espèces de lépidoptères) et la végétation associée sont susceptibles de potentiellement attirer le Cuivré des marais. Cette espèce est associée aux milieux ouverts humides et eutrophes et ses plantes-hôtes principales ont pu être relevées sur le site (ex : *Rumex crispus*). La faible représentation de plantes nectarifères, indispensables pour l'alimentation des adultes, ainsi que le pâturage lié aux chevaux limitent toutefois ses potentialités de présence.

Le Gazé apprécie les milieux de type bocager, si possible avec des points humides. Sa présence n'est donc pas exclue sur la partie nord du site en particulier.

Les autres espèces recensées ont de plus faibles probabilités d'être rencontrées sur le site.

**Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement fort localisé pour le périmètre d'étude.**

#### 3.3.6.2. Résultats des inventaires de terrain

##### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain ont permis de recenser **17** espèces de lépidoptères :

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Effectif	Habitats de développement
Amaryllis ( <i>Pyronia tithonus</i> )	Reproduction probable	6	Prairies / Talus
Azuré de la bugrane ( <i>Polyommatus icarus</i> )	Reproduction probable	2	Prairies humides
Collier-de-corail ( <i>Aricia agestis</i> )	Reproduction probable	1	
Cuivré fuligineux ( <i>Lycaena tityrus</i> )	Reproduction probable	1	
Fadet commun ( <i>Coenonympha pamphilus</i> )	Reproduction probable	7	Prairies
Hespérie de l'alcée ( <i>Carcharodus alceae</i> )	Reproduction probable	1	
Mélitée de la lancéole ( <i>Melitaea parthenoides</i> )	Reproduction probable	1	
Mélitée des centaurées ( <i>Melitaea phoebe</i> )	Reproduction probable	1	

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Effectif	Habitats de développement
Myrtil ( <i>Maniola jurtina</i> )	Reproduction probable	5	Talus
Paon-du-jour ( <i>Aglais io</i> )	Reproduction probable	2	Prairies
Piériide de la rave ( <i>Pieris rapae</i> )	Reproduction probable	10	Prairies / Talus
Piériide du chou ( <i>Pieris brassicae</i> )	Reproduction probable	1	Talus
Piériide du navet ( <i>Pieris napi</i> )	Reproduction probable	1	Prairies
Souci ( <i>Colias crocea</i> )	Reproduction probable	3	Prairies / Talus
Sylvain azuré ( <i>Limenitis reducta</i> )	Reproduction possible	1	Prairies
Tircis ( <i>Pararge aegeria</i> )	Reproduction probable	5	Talus
Vulcain ( <i>Vanessa atalanta</i> )	Reproduction probable	1	

Les prairies, de nature humide ou non, favorisent la reproduction d'un cortège d'espèces limité. La diversité floristique limitée par le pâturage ne permet qu'à des espèces ubiquistes ou pionnières de se reproduire.

##### Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF dét.	
Amaryllis ( <i>Pyronia tithonus</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Azuré de la bugrane ( <i>Polyommatus icarus</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Collier-de-corail ( <i>Aricia agestis</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Cuivré fuligineux ( <i>Lycaena tityrus</i> )	-	-	LC	LC		Faible
Fadet commun ( <i>Coenonympha pamphilus</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Hespérie de l'alcée ( <i>Carcharodus alceae</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Mélitée de la lancéole ( <i>Melitaea parthenoides</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Mélitée des centaurées ( <i>Melitaea phoebe</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Myrtil ( <i>Maniola jurtina</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Paon-du-jour ( <i>Aglais io</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Piériide de la rave ( <i>Pieris rapae</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Piériide du chou ( <i>Pieris brassicae</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Piériide du navet ( <i>Pieris napi</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Souci ( <i>Colias crocea</i> )	-	-	LC	LC		Très faible



Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF dét.	
Sylvain azuré ( <i>Limenitis reducta</i> )	-	-	LC	LC		Faible
Tircis ( <i>Pararge aegeria</i> )	-	-	LC	LC		Très faible
Vulcain ( <i>Vanessa atalanta</i> )	-	-	LC	LC		Très faible

**Statut des espèces citées et abréviations**

**Directive Habitats**

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

**Protection nationale** – Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

**Liste Rouge Nationale et Régionale** des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

Les espèces recensées possèdent une valeur patrimoniale jugée « très faible » à « faible », les statuts de conservation étant favorables pour toutes mais les espèces à enjeu « faible » ayant un caractère moins pionnier et étant ainsi un peu moins régulièrement rencontrées que les autres espèces contactées sur le site.

Toutes les espèces inventoriées sont communes à très communes et ne font pas l'objet de menaces particulières.



### 3.3.6.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des lépidoptères

Espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Espèces de lépidoptères recensées	<b>Très faible à faible</b>	Reproduction possible à probable / Alimentation	Espèces ubiquistes / pionnières communes à très communes à l'échelle locale et régionale	<b>Très faible</b>

#### **CONCLUSION SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX LEPIDOPTERES**

***Les enjeux associés aux lépidoptères sont très faibles, les prairies pâturées attirent un cortège peu diversifié d'espèces qui sont principalement pionnières et présentent donc des enjeux limités.***



### 3.3.7. Odonates

#### 3.3.7.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) font état de la présence de 7 espèces patrimoniales d'odonates:

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Agrion de Mercure (L')	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Moyenne
Agrion nain (L')	<i>Ischnura pumilio</i>	Moyenne
Caloptéryx hémorrhoidal (Le)	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Faible
Cordulie à corps fin (La)	<i>Oxygastra curtisii</i>	Faible
Gomphe semblable (Le)	<i>Gomphus simillimus</i>	Faible
Gomphe vulgaire (Le)	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Moyenne
Leste fiancé (Le)	<i>Lestes sponsa</i>	Moyenne
Leste verdoyant (Le)	<i>Lestes virens</i>	Moyenne
Onycogomphe à crochets (L')	<i>Onychogomphus uncatus</i>	Moyenne

Plusieurs espèces d'odonates à enjeux sont potentiellement susceptibles d'être observées en reproduction au sein de l'aire d'étude, une zone humide restant en eau durant une partie de la période de reproduction des espèces appartenant à ce taxon.

Les espèces d'agrions (Agrion de Mercure, Agrion nain) et de lestes (Leste fiancé, Leste verdoyant) ont plus de probabilités d'être observées en raison de leur préférence pour les pièces d'eau stagnantes entourées de végétation rivulaire / aquatique.

Le Caloptéryx hémorrhoidal, la Cordulie à corps fin et les espèces de gomphes sont des espèces plutôt rattachées à des cours d'eau ou ruisseaux où les eaux sont plus vives, les possibilités de reproduction sur le site s'avèrent donc plus limitées. L'observation d'espèces en maturation, en provenance des berges du Gave d'Oloron situé à proximité, est toutefois possible.

**Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement assez fort localisé (zone humide temporaire et végétation associée) pour le périmètre d'étude.**

#### 3.3.7.2. Résultats des inventaires de terrain

##### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les prospections de terrain ont permis de recenser une seule espèce d'odonate au sein de l'AEI :

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats de développement
Onycogomphe à forceps ( <i>Onychogomphus forcipatus</i> )	Maturation	Talus

Aucune espèce en reproduction potentielle n'a été observée sur le site, la pression du pâturage paraissant avoir annihilé toute possibilité et le maintien en eau de la zone humide ne s'étant pas poursuivi au cours de l'été, période la plus favorable pour la reproduction des espèces appartenant à ce groupe.

Seul l'Onycogomphe à forceps a pu être recensé mais uniquement en maturation lors d'une campagne effectuée en juillet 2022.

##### Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Espèces	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF dét.	
Onycogomphe à forceps ( <i>Onychogomphus forcipatus</i> )	-	-	LC	LC	-	Très faible

##### Statut des espèces citées et abréviations

###### Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

###### Protection nationale – Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

###### Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure

L'Onycogomphe à forceps ne présente de statuts de conservation défavorables à l'échelle régionale et/ou nationale, c'est une espèce commune qui ne fait pas l'objet de menaces particulières.



### 3.3.7.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des odonates

Espèces	Valeur patrimoniale	Enjeu régional	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Onycogomphe à forceps ( <i>Onycogomphus forcipatus</i> )	Très faible	-	Maturation	Un individu recensé en maturation au niveau d'un talus. Espèce commune au niveau local et régional	Très faible

#### **CONCLUSION SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX ODONATES**

*Les enjeux associés aux odonates sont très faibles, la zone humide ne semble pas attirer d'espèces dans le cadre de la reproduction, le pâturage entraînant probablement un manque d'oxygénation des eaux et l'assèchement amorcé en fin de printemps ayant limité les potentialités de reproduction. Seul l'Onycogomphe à forceps a pu être observé mais uniquement dans le cadre de la maturation.*



### 3.3.8. Orthoptères

#### 3.3.8.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune-Aquitaine) ne font état de la présence d'aucune espèce patrimoniale d'orthoptères :

Quelques espèces ubiquistes sont fortement susceptibles d'occuper les milieux ouverts du site, la végétation aquatique associée à la zone humide temporaire pouvant potentiellement attirer des espèces plus spécialistes.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible.

#### 3.3.8.2. Résultats des inventaires de terrain

##### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain nous ont permis de recenser **8 espèces** d'orthoptères.

Cortège	Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats de développement
Cortège des milieux ouverts plus ou moins dégradés	Aiolope automnale ( <i>Aiolopus strepens</i> )	Reproduction probable	Prairies pâturées / humides
	Criquet des clairières ( <i>Chrysochraon dispar</i> )		
	Criquet des pâtures ( <i>Chortippus parallelus</i> )		
	Criquet mélodieux ( <i>Gomphocerippus biguttulus</i> )		
	Criquet noir-ébène ( <i>Omocestus rufipes</i> )		
	Grillon champêtre ( <i>Gryllus campestris</i> )		
Cortège des milieux semi-ouverts / buissonnants	Conocéphale gracieux ( <i>Ruspolia nitidula</i> )		Abords fourrés / Talus x ronciers
	Grande Sauterelle verte ( <i>Tettigonia viridissima</i> )		

Le cortège d'orthoptères observé apparaît faiblement diversifié, celui-ci se concentrant principalement au niveau des prairies.

Ces dernières, dégradées par le pâturage, accueillent des espèces ubiquistes voire pionnières telles que le Criquet des pâtures ou le Criquet mélodieux.

Les talus à base de ronciers et les fourrés situés en périphérie de l'AEI accueillent également des espèces aux mœurs plus arbustives à arboricoles, c'est le cas d'espèces de sauterelles comme la Grande Sauterelle verte ou le Conocéphale gracieux.

##### Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale

Aucune des espèces recensées sur l'AEI ne présente de statut de protection ou de patrimonialité.

Espèce	Europe	France		Région		Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Domaine bio-géographique	ZNIEFF dét.	
<b>Criquets</b>						
Aiolope automnale ( <i>Aiolopus strepens</i> )	-	-	-	4	-	Très faible
Criquet des clairières ( <i>Chrysochraon dispar</i> )				4		Très faible
Criquet des pâtures ( <i>Chortippus parallelus</i> )	-	-	-	4	-	Très faible
Criquet mélodieux ( <i>Gomphocerippus biguttulus</i> )	-	-	-	4	-	Très faible
Criquet noir-ébène ( <i>Omocestus rufipes</i> )	-	-	-	4	-	Très faible
Grillon champêtre ( <i>Gryllus campestris</i> )				4		Très faible
<b>Sauterelles</b>						
Conocéphale gracieux ( <i>Ruspolia nitidula</i> )	-	-	-	4	-	Très faible
Grande Sauterelle verte ( <i>Tettigonia viridissima</i> )	-	-	-	4	-	Très faible

##### Statut des espèces citées et abréviations

###### Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;

###### Protection nationale – Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats ; A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

###### Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France et Liste Rouge Régionale

Liste rouge Domaine bio-géographique : 1 = espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2 = Espèces fortement menacées d'extinction ; 3 = Espèces menacées, à surveiller ; 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances



### 3.3.8.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des orthoptères

Cortèges	Espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Cortège des milieux ouverts plus ou moins dégradés	-	<b>Très faible</b>	Reproduction probable / Alimentation	Espèces communes à pionnières, sans enjeux particuliers	<b>Négligeable à très faible</b>
Cortège des milieux semi-ouverts / buissonnants	-				

#### **CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX ORTHOPTERES**

*Les espèces d'orthoptères inventoriées sont communes et ne font pas l'objet de menaces particulières, celles-ci occupent principalement les milieux ouverts du site.*



### 3.3.9. Autres insectes (coléoptères, hémiptères, etc.)

#### 3.3.9.1. Données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques englobant le site d'étude ainsi que la commune d'Araux (INPN OpenObs, Observatoire FAUNA, Faune Aquitaine) font état de la présence d'une espèce patrimoniale de coléoptère :

Nom vernaculaire	Nom latin	Probabilité de présence sur la zone d'étude
Lucane cerf-volant (Le)	<i>Lucanus cervus</i>	Faible

Le Lucane cerf-volant est un coléoptère saproxylique communément rencontré au niveau des milieux forestiers mais qui colonise également les milieux de type bocager et même les parcs urbains. Espèce liée aux arbres anciens / sénescents, le Lucane cerf-volant a peu de probabilités d'être observé sur le site en raison de l'absence d'arbres âgés pouvant éventuellement abriter sa reproduction.

Des espèces communes et/ou pionnières de coléoptères sont susceptibles d'occuper les milieux ouverts à semi-ouverts du site.

**Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible.**

#### 3.3.9.2. Résultats des inventaires de terrain

##### Cortège d'espèces recensé et habitats de développement

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain nous ont permis de recenser **4 espèces** de coléoptères.

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude
Cétoine grise ( <i>Oxythyrea funesta</i> )	Reproduction probable
Cicindèle des champs ( <i>Cicindela campestris</i> )	
Coccinelle à 7 points ( <i>Coccinella septempunctata</i> )	
Téléphore fauve ( <i>Rhagonycha fulva</i> )	

Les espèces recensées occupent principalement les abords des fourrés et talus ainsi que la végétation à tendance humide.

##### Statuts des espèces recensées et valeur patrimoniale.

Espèce	Europe	National	Valeur patrimoniale
	Directive Habitats	Protection nationale	
Cétoine grise ( <i>Oxythyrea funesta</i> )	-	-	Très faible
Cicindèle des champs ( <i>Cicindela campestris</i> )	-	-	Très faible
Coccinelle à 7 points ( <i>Coccinella septempunctata</i> )	-	-	Très faible
Téléphore fauve ( <i>Rhagonycha fulva</i> )	-	-	Très faible

##### Statut des espèces citées et abréviations

###### Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;

###### Protection nationale – Arrêté du 23 avril 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats ; A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

###### Liste Rouge Nationale des espèces menacées de France et Liste Rouge Régionale

1 = espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2 = Espèces fortement menacées d'extinction ; 3 = Espèces menacées, à surveiller ; 4 : Espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

Les espèces recensées ne font pas l'objet de statuts de conservation défavorables, ce sont des espèces communes voire pionnières.



### 3.3.9.3. Enjeux de l'AEI vis-à-vis des autres insectes

Espèces	Valeur patrimoniale	Utilisation de l'AEI	Commentaires	Enjeu écologique sur l'AEI
Espèces recensées	Très faible	<u>Reproduction probable</u>	Espèces communes voire pionnières sans enjeux particuliers	Nul à négligeable

#### **CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX ASSOCIES AUX AUTRES INSECTES**

*Les espèces d'insectes relevées sont communes et ne font pas l'objet d'enjeux particuliers.*



### 3.4. CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX FAUNISTIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

Groupe faunistique	Principales espèces à enjeu				Principaux habitats à enjeu pour les groupes faunistiques concernés
	Très fort	Fort	Assez fort	Modéré	
Amphibiens	-	-	Triton marbré	Grenouille agile	<u>Reproduction</u> : Zone humide temporaire <u>Phases terrestres</u> : Fourrés
Reptiles	-	-	-	-	<u>Reproduction</u> : Fourrés, talus
Mammifères « terrestres »	-	-	-	-	<u>Reproduction</u> : Fourrés <u>Déplacement / Alimentation</u> : Fourrés et abords (déplacements), prairies (alimentation)
Chiroptères	-	Grand Rhinolophe	Petit Rhinolophe	- <i>Sérotule</i> - <i>Murin sp.</i>	<u>Gîtes estivaux (reproduction)</u> : Habitations (hors site) <u>Chasse / transit</u> : Lisière d'alignement d'arbres / fourrés
Oiseaux	-	-	-	- <i>Tarier pâtre</i> - <i>Verdier d'Europe</i>	<u>Nidification</u> : Fourrés, talus x ronciers <u>Alimentation / Hivernage</u> : Prairies (alimentation / hivernage), fourrés (hivernage, haltes migratoires)
Insectes	-	-	-	-	<u>Reproduction</u> : Prairies

#### CONCLUSION GENERALE

L'AEI accueille un cortège faunistique faiblement diversifié pour la majorité des taxons, principalement en raison de la dominance de milieux ouverts pâturés peu favorables pour les cycles de vie de la majeure partie des espèces inventoriées.

Les enjeux faunistiques les plus notables se concentrent au niveau d'une zone humide temporaire située au nord du site ainsi qu'au sein des milieux semi-ouverts linéaires (alignements d'arbres) et surfaciques (fourrés, talus et ronciers) situés en périphéries de l'AEI. La zone humide favorise la reproduction de 4 espèces d'amphibiens parmi lesquelles on relève principalement le Triton marbré, une espèce à enjeu assez fort en raison de son statut de conservation « quasi-menacé » (NT) sur la Liste rouge nationale et de son classement en tant qu'espèce déterminante ZNIEFF à l'échelle de l'ex-région Aquitaine.

L'alignement de peupliers situé au nord constitue un corridor écologique d'intérêt pour les espèces locales de chauves-souris, 7 espèces ayant été recensées avec une activité modérée voire forte pour certaines d'entre elles. Parmi ces espèces, deux possèdent un statut remarquable car classées en annexes II et IV de la Directive Habitats, il s'agit du Petit et du Grand Rhinolophe. Ce dernier possède un enjeu considéré comme fort en raison de sa chasse active dans ce secteur, l'activité du Petit Rhinolophe étant plutôt rattachée à du transit ou de la chasse ponctuelle.

Les fourrés et talus constitués de ronciers permettent la nidification d'un cortège limité d'oiseaux, on y relève toutefois la présence de 2 espèces à enjeu modéré (Verdier d'Europe, Tarier pâtre), celles-ci étant bien représentées à l'échelle locale et régionale mais possédant des statuts de conservation défavorables à l'échelle nationale.

Les prairies plus ou moins dégradées par le pâturage accueillent la reproduction d'espèces communes d'insectes (lépidoptères, orthoptères, coléoptères) ne présentant pas d'enjeux particuliers.



Carte 30 : Carte de synthèse des enjeux faunistiques



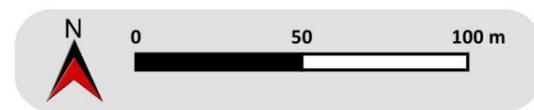
### Synthèse des enjeux faunistiques

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

#### Niveau d'enjeu

Négligeable ou Nul

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Assez fort
- Fort
- Très fort (majeur)



Date de réalisation : Décembre 2022  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
 Fond : Photographies aériennes - © IGN  
 Référence : 2021-000223





### 3.5. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SITE ET TRAMES VERTES ET BLEUES

#### 3.5.1.1. Définition de la trame verte et bleue

Face à la dégradation des milieux et à la diminution de la biodiversité (disparition, mortalité d'espèces), le Grenelle de l'Environnement issu de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dit « Grenelle 1 », a instauré le principe de « Trame Verte et Bleue » portant sur les continuités écologiques, notion reprise dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

La loi « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 précise que :

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif **d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.** »

La préservation des continuités écologiques vise à permettre les migrations et les échanges génétiques nécessaires au maintien à long terme des populations et des espèces animales et végétales.

La Trame Verte et Bleue ou TVB comprend l'ensemble des éléments de la mosaïque naturelle regroupant les espaces naturels majeurs et les corridors écologiques qui les relient.

Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

- **Les zones nodales ou réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces (effectifs importants) à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont également susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (faibles effectifs mais issus d'une reconquête ou d'une conquête d'un territoire nouveau).

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (articles L.371-1 II et R.371-19 II du code de l'environnement) ;

- **Les corridors** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L.211-14 du code de l'environnement (articles L.371-1 II et R.371-19 III du code de l'environnement).

- **Les points noirs de conflits ou barrières** : éléments perturbant la fonctionnalité des continuités écologiques :
  - o les zones construites et plus ou moins artificialisées (villes, zones industrielles et commerciales) ;
  - o les voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées) et autres infrastructures linéaires ;

- o les barrages, hydroélectriques et autres seuils en travers des cours d'eau, digues, canaux artificialisés et lits des cours d'eau imperméabilisés (bétonnés) ;
- o certaines zones d'agriculture intensive ;
- o les ruptures topographiques ;
- o les barrières chimiques, thermiques, lumineuses et sonores ;
- o les clôtures.

Sur un territoire défini, on distingue :

- la **trame verte forestière** constituée des espaces arborés (forêts, bosquets) ;
- la **trame verte de milieux ouverts**, composée de pelouses sèches et de prairies naturelles ;
- la **trame verte de milieux agricoles extensifs**, comprenant le bocage ;
- la **trame bleue** qui regroupe les espaces aquatiques (plan d'eau et cours d'eau) et zones humides associées.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, la TVB participe à la préservation :

- des ressources naturelles (protection des sols, qualité de l'eau, lutte contre les inondations) ;
- de la qualité paysagère (maintien de l'identité du territoire, valorisation des sites naturels) ;
- de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire (déplacements doux, espaces de calme, tourisme vert).

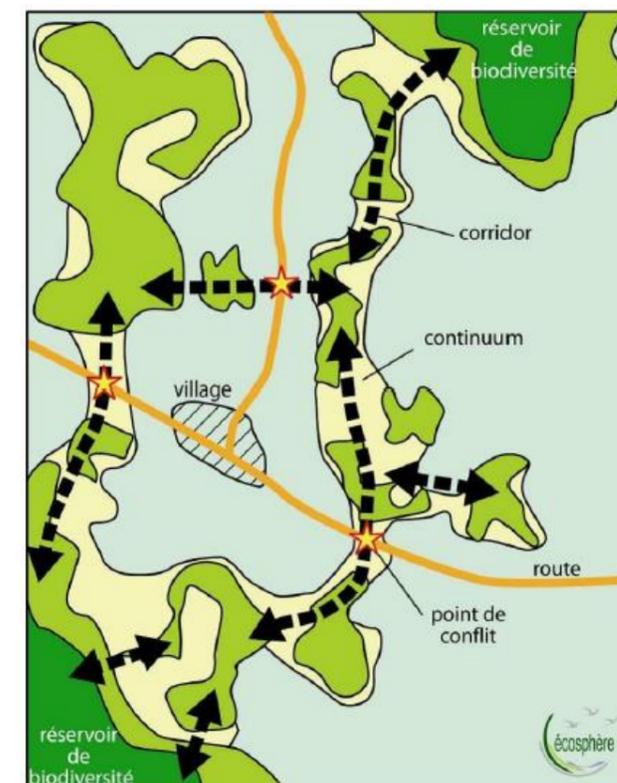


Schéma des différentes composantes d'un réseau écologique (Ecosphère, 2011)



### 3.5.2. Le positionnement de la zone d'étude dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

La Trame verte et bleue (TVB), outil d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'environnement, a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité, tout en tenant compte des activités humaines.

Sur le plan régional, il s'agit d'élaborer un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), comprenant :

- d'une part, un état des lieux sur les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, ainsi qu'une cartographie détaillée et commentée des différentes composantes de la TVB.
- d'autre part, le cadre d'intervention, que ce soit en termes de mesures contractuelles ou de mesures d'accompagnement des communes concernées, pour agir en faveur de la biodiversité.

Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine** a été adopté par arrêté préfectoral le 24 décembre 2015.

Ce document a permis d'identifier **dix grands enjeux** en lien avec les continuités écologiques à l'échelle de l'ex-région Aquitaine :

- ❖ Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter
- ❖ Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant à maîtriser
- ❖ Des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau à préserver / remettre en bon état
- ❖ Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver / restaurer
- ❖ Un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leur déplacement, à maintenir,
- ❖ Le particularisme du Massif des Landes Gascogne, mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces,
- ❖ L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche,
- ❖ Un littoral encore préservé mais très fragile,
- ❖ Un espace montagnard, riche et spécifique, à préserver,
- ❖ Un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour.

Le secteur du projet appartient à la **grande région naturelle « Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne »**, pour laquelle plusieurs enjeux spécifiques ont été mis en évidence :

- ❖ Préserver les zones de biodiversités majeures, dont le nombre et la taille sont limités sur le territoire
  - Préserver les coteaux calcaires et les pelouses sèches grâce à une gestion conservatoire
  - Maintenir les formations boisées existantes
- ❖ Préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau (habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces) : Maintenir ou restaurer les habitats connexes résiduels (micro-zones humides, ripisylves, bras mort)
- ❖ Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau

- ❖ Améliorer les capacités de déplacement de la faune pour assurer les continuités Nord/Sud au sein de la région Aquitaine et les continuités avec la région ex-Aquitaine
  - Maintenir les éléments structurants du paysage (réseau de haies, bordures de champs, ripisylves, arbres isolés)
  - Restaurer les réseaux structurants des territoires très dégradés
  - Poursuivre la promotion des pratiques et techniques culturelles favorables au maintien des équilibres entre production et écologie
- ❖ Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport, en liaison avec l'urbanisation
- ❖ Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

D'après les données du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Aquitaine, **l'AEI n'est concernée par aucun réservoir biologique ou corridor écologique** défini pour les différentes sous-trames écologiques prises en compte. Les réservoirs biologiques les plus proches correspondent au lit majeur du Gave d'Orlon et Lausset (sous-trames écologiques « cours d'eau » et « milieux humides »).

L'AEI s'inscrit en marge de la RD 936 qui est considéré par le SRCE Aquitaine comme un obstacle linéaire à la continuité écologique.

### 3.5.3. Le positionnement de la zone d'étude dans les continuités écologiques définies dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, SCoT)

#### 3.5.3.1. La trame verte et bleue du SCoT

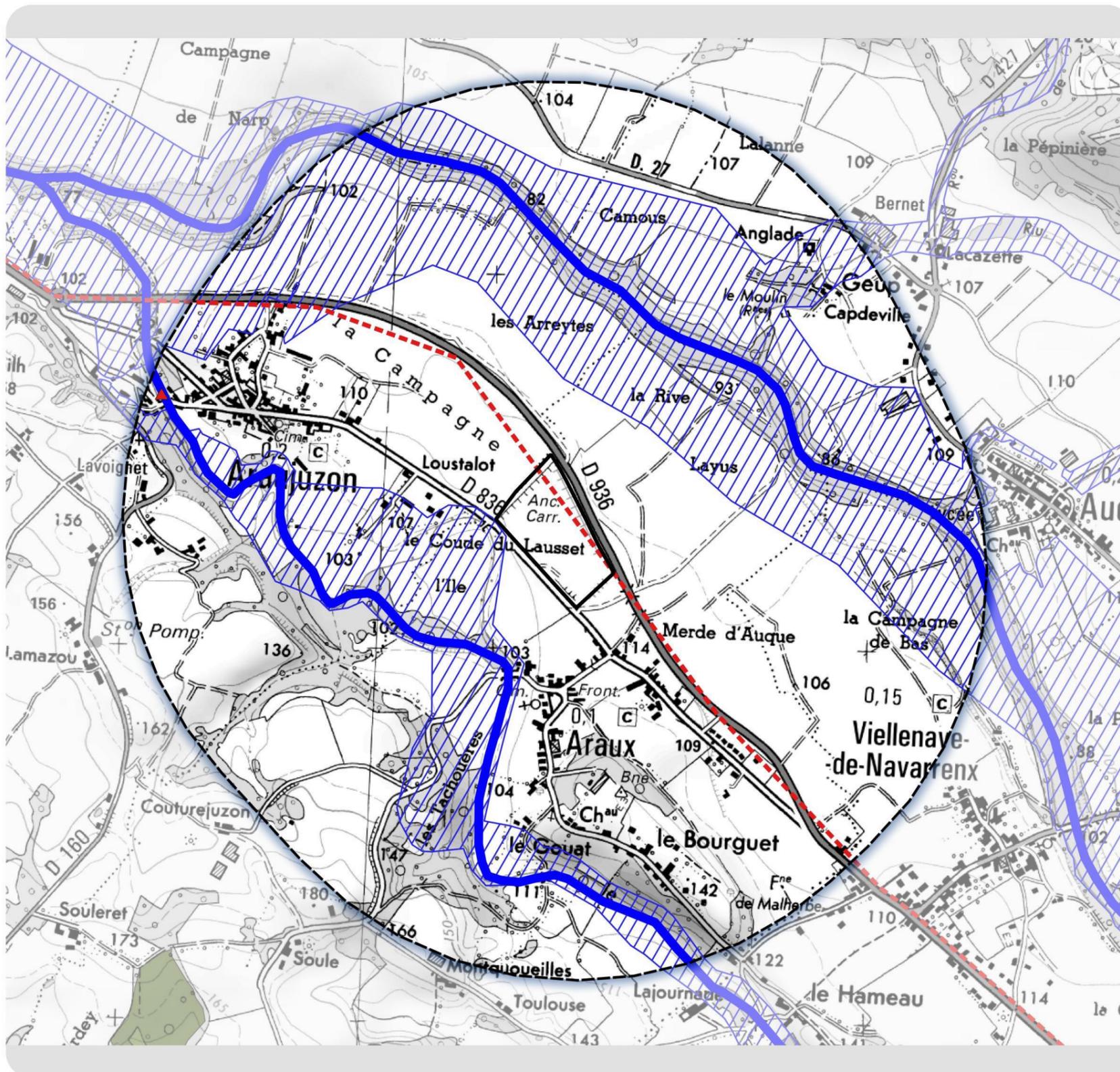
La commune d'Araux n'est couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

#### 3.5.3.2. La trame verte et bleue du PLU de la commune d'Araux

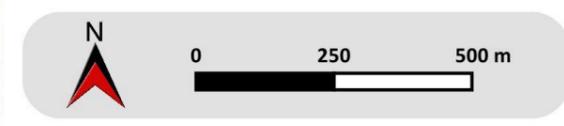
La commune d'Araux n'est pas dotée d'un PLU.



Carte 31 : Carte des zonages du SRCE à l'échelle locale



- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate (AEI)
  - Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)
- SRCE Aquitaine**
- Trame bleue**
- Cours d'eau
- Réservoirs**
- Milieux humides
- Trame verte**
- Réservoirs**
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Obstacles**
- Ponctuels
  - Linéaires



Date de réalisation : Décembre 2021  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.18.3-Zürich  
 Sources : SCAN 25 TOPO®  
 DREAL Aquitaine  
 Référence : 2021-000223





### 3.5.4. Les continuités et les fonctionnalités écologiques de la zone d'étude

L'AEI s'inscrit au niveau d'un secteur rural au nord du territoire communal d'Araux. Les continuités écologiques y sont notamment limitées par la prégnance des espaces cultivés (maïsicultures), les voiries et l'urbanisation.

L'AER (Aire d'étude rapprochée d'1 km) est notamment caractérisée par une occupation forestière modérée, avec des milieux boisés essentiellement observés le long du cours d'eau de Lausset à l'ouest et le long du Gave d'Orlon. Ailleurs, quelques bosquets et boisements sont présents sous forme de patchs en bordure de hameaux. Ces cours d'eau, leur ripisylve et les boisements constituent ainsi des corridors forestiers et aquatiques à l'échelle de ce secteur.

Les milieux prairiaux sont peu présents autour de l'AEI par la dominance des cultures intensives. En effet, ces milieux prairiaux constituent une trame des milieux ouverts ponctuelle et très lâche. Il en résulte des continuités limitées pour les cortèges faunistiques inféodés à ces milieux. Celles-ci sont d'autant plus limitées par la présence des voiries

Le réseau hydrographique est marqué ici par le Gave d'Orlon et le Lausset affluent du Gave d'Orlon, dont un coude de ce dernier s'écoule non loin à l'ouest de l'AEI. Ces cours d'eau constituent des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité majeur. Les cours d'eau présents au sein de l'AER apparaissent fonctionnels en raison de la présence de ripisylves associées. Les milieux humides présents sur le site d'étude représentent ponctuellement des petits corridors de biodiversité des milieux humides.

#### **CONCLUSIONS**

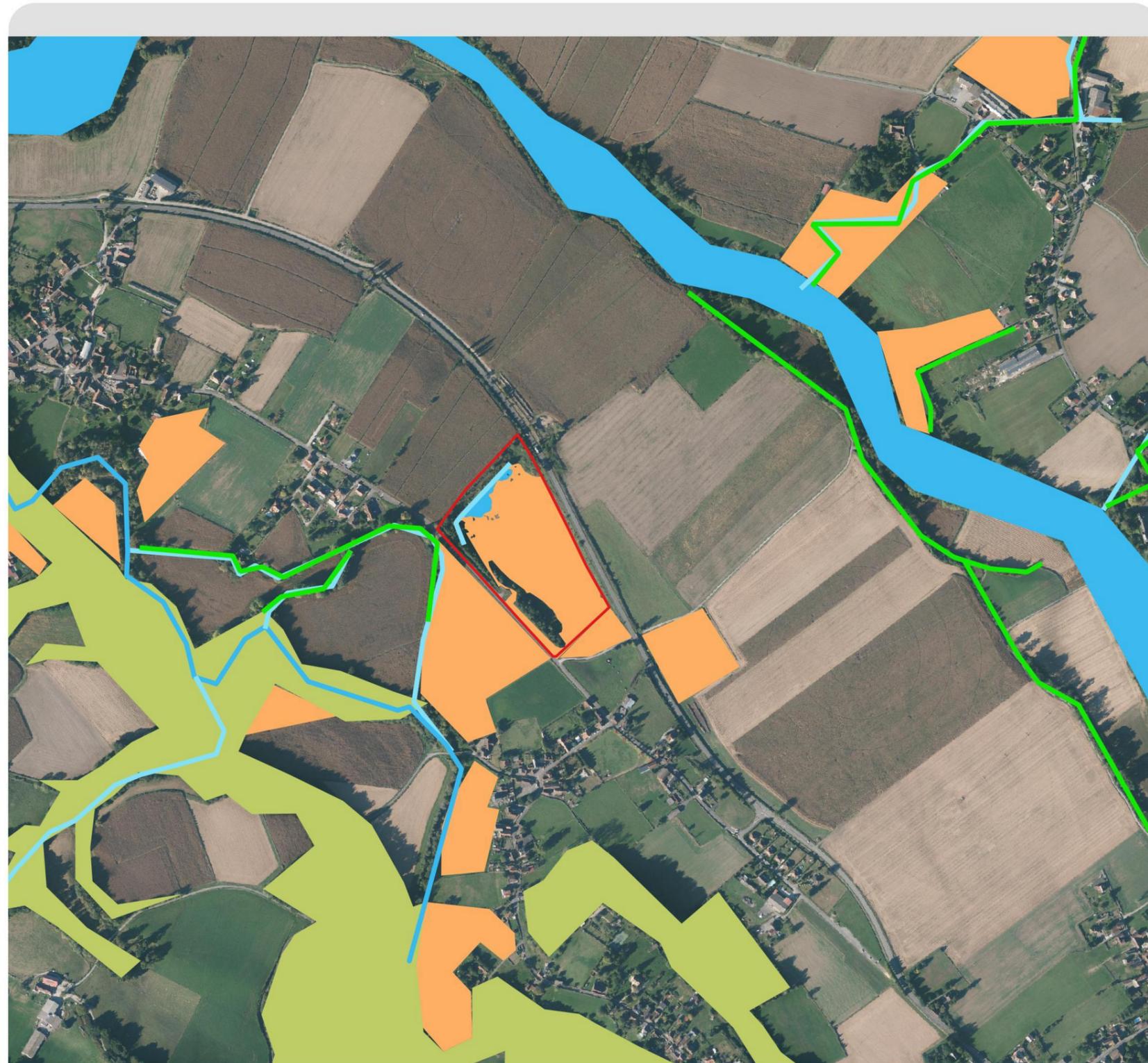
***Le site d'étude est concerné par aucun élément la Trame bleue du SRCE de l'ex- région Aquitaine. Il s'inscrit toutefois en marge de la RD 936 qui est considéré comme un obstacle linéaire à la continuité écologique. Les réservoirs biologiques les plus proches correspondent au lit majeur du Gave d'Orlon et Lausset (sous-trames écologiques « cours d'eau » et « milieux humides »).***

***Les zones humides identifiées (fossés, prairie hygrophile, jonchaies) sur l'aire d'étude, participe au fonctionnement écologique du secteur et peuvent être considérées comme un corridor écologique local. Les éléments semi-fermés (haie, alignement d'arbres, fourrés) présents sur le site participent localement au fonctionnement écologique.***

***La zone étudiée ne constitue pas un élément fort dans le fonctionnement écologique du secteur. Toutefois, certains éléments linéaires et surfaciques présents sur le site et à proximité participent au fonctionnement local. En effet, les zones humides jouent notamment un rôle important dans le fonctionnement écologique du secteur en particulier pour la faune pour rejoindre les réservoirs de biodiversité qui se trouvent à proximité. Les prairies au sein de l'AEI y participent également même si elles sont très lâches et dispersées par l'agriculture intensive, l'urbanisation et les infrastructures de transports.***



Carte 32 : Carte de la trame écologique à l'échelle de l'AER



Carte de la trame écologique  
à l'échelle de l'AER

**Aire d'étude**

□ Aire d'étude immédiate (AEI)

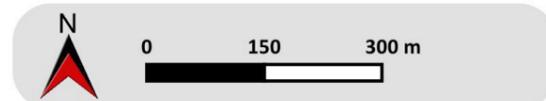
**Elements constitutifs de la trame  
écologique locale**

**Trame terrestre**

- Réservoirs de biodiversités locaux des milieux boisés
- Réservoirs de biodiversités locaux des milieux ouverts
- Corridors locaux des milieux boisés

**Trame aquatique**

- Réservoirs de biodiversités des milieux aquatiques et humides
- Réservoirs de biodiversités des milieux aquatiques
- Corridors locaux des milieux aquatiques



Date de réalisation : Novembre 2022  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
Sources : Photographie aérienne

Référence : 2021-000223





### 3.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE L'AEI

L'état actuel des terrains concernés par le projet ainsi que l'analyse de l'environnement proche ont permis de définir un certain nombre d'enjeux écologiques que le projet devra prendre en compte dans sa définition :

Niveau d'enjeu écologique	Habitats naturels	Flore	Faune
<b>Très fort</b>	-	-	-
<b>Fort</b>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alignement d'arbres au nord du site situé au sein d'une continuité écologique favorisant la présence d'une diversité intéressante d'espèces de chauves-souris, dont 2 espèces remarquables (Petit et Grand Rhinolophe) en chasse occasionnelle à active.</li> </ul>
<b>Assez fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fossé (zones humides en bon état de conservation)</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone humide temporaire favorisant la reproduction de 4 espèces d'amphibiens parmi lesquelles on note le Triton marbré et la Grenouille agile</li> </ul>
<b>Modéré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourrés et ronciers sur talus</li> <li>Alignement de peupliers et de saules</li> <li>Haie arbustive</li> <li>Prairie hygrophile et jonchaies (zones humides en état de conservation dégradé ou moyen)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 espèce déterminante ZNIEFF (Achillée ptarmique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourrés et talus à base de ronciers permettant la nidification de 2 espèces à enjeux de passereaux (Tarier pâtre, Verdier d'Europe), constituant des abris pour des espèces de reptiles (ex : Couleuvre helvétique) et pouvant accueillir les espèces d'amphibiens se reproduisant sur le site lors de leurs phases terrestres</li> </ul>
<b>Faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prairie pâturée</li> <li>Friche herbacée</li> <li>Ourllet herbacée à fourrés bas</li> <li>Haies ornementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prairies pâturées, en partie à tendance humide, accueillant un cortège d'espèces communes de lépidoptères et orthoptères et attirant des espèces hivernantes d'oiseaux avec des effectifs parfois notables en provenance du Gave d'Oloron (ex : Bécassine des marais)</li> </ul>
<b>Très faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Friche rudérale</li> <li>Formation à Sambucus ebulus</li> <li>Zone remaniée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres habitats et espèces associées</li> </ul>



Carte 33 : Carte de hiérarchisation des enjeux écologiques de l'AEI



### Hiérarchisation des enjeux écologiques

Aire d'étude immédiate (AEI)

#### Niveau d'enjeu

Négligeable ou Nul

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Assez fort
- Fort
- Très fort (majeur)



Date de réalisation : Décembre 2022  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża  
Fond : Photographies aériennes - © IGN  
Référence : 2021-000223





## 4. ENVIRONNEMENT HUMAIN

### 4.1. PERIMETRES ADMINISTRATIFS

Sources : site de l'INSEE ; site de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves ; site BANATIC (base nationale sur l'intercommunalité), site COMERSIS.

La commune d'Araux fait partie de l'arrondissement de Oloron-Sainte-Marie et du canton « Le Cœur de Béarn ». Elle est aussi incluse dans le périmètre de l'EPCI<sup>10</sup> « **Communauté de Communes (CC) du Béarn des Gaves** ».

La Communauté de Communes du Béarn des Gaves (CCBG) a été créée le 1er janvier 2017.

Elle regroupe 53 communes dont Araux, pour un total de 20 000 habitants et une superficie de 400 km<sup>2</sup>.

La CCAF exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dans des domaines variés :



#### Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace.
- Développement économique.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

#### Les compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**
- Politique du logement et cadre de vie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, dont les piscines de Navarrenx et Salies-de-Béarn, ainsi que les stades et les salles de sports ou encore certains dojos, tennis et frontons du territoire.
- Acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des bâtiments dédiés aux structures d'enseignements artistiques (musique et danse) inscrites dans le schéma départemental.
- Action sociale d'intérêt communautaire :
  - Accueils de loisirs (en gestion directe ou associative) ;
  - Petite enfance (crèches, Relais d'assistantes maternelles, Lieu d'accueil enfants/parents et Réseau jeux et jouets en gestion déléguée à un organisme privé tel qu'une association ou une entreprise) ;

- Soutien à l'emploi, avec la participation financière à des dispositifs et structures d'accompagnement, d'aide à l'entrée ou au retour à l'emploi de publics en difficulté (Mission locale des territoires Mourenx-Oloron-Orthez, association Transition...);
  - Promotion de la santé, de la prévention, des politiques de soin ou de l'accompagnement médico-social, avec la participation au CLS (Contrat local de santé) Lacq-Orthez – Béarn des gaves ;
  - Actions en faveur des personnes âgées, dépendantes ou handicapées, avec le suivi des travaux de l'association ICA Santé 64 et une aide financière à l'investissement pour le portage de repas à domicile apportée au Centre communal d'action sociale de Salies et à l'association Bien-Vivre.
- Soutien aux associations.

#### Les compétences facultatives

- Dans le cadre de la sécurité incendie, contribution au financement du budget du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) pour le compte des communes membres de la CCBG.
- Concernant le développement touristique :
  - Gestion et mise en valeur du site du camp de Gurs ;
  - Création, entretien et signalétique des chemins de randonnées dans le cadre du PLR (Plan local de randonnées) pédestres, cyclistes et équestres ;
  - Construction, aménagement et entretien d'équipements touristiques, dont notamment les coins de pêche.
- En matière de culture :
  - Enseignement musical (en gestion directe ou associative) ;
  - Participation au schéma d'aménagement linguistique « Iniciativa » en faveur de la langue béarnaise.
  - Dans le domaine du développement du numérique :
    - Aménagement numérique du territoire ;
    - Animation du réseau de cyber-bases.
- En ce qui concerne la communication : actions d'information, de publication et de communication (magazine papier, site Internet, page Facebook...) concernant les activités de la Communauté de communes.

Concernant les énergies renouvelables, selon sa compétence optionnelle « *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie* », la CCBG s'engage à soutenir et maîtriser les énergies renouvelables sur son territoire.

<sup>10</sup> Établissement Public de Coopération Intercommunale



## 4.2. DOCUMENTS D'ORIENTATION, DE PLANIFICATION, D'URBANISME

Sources : sites Géoportail, site de la région Nouvelle-Aquitaine, site de la CCCBG ; site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, site de RTE (pour le S3RENr) ; site Picto-Nouvelle-Aquitaine (site internet dont les services de l'État en région Nouvelle-Aquitaine).

### 4.2.1. SCOT

La CCBG n'est aujourd'hui incluse dans aucun PETR ou SCOT.

### 4.2.2. Document local d'urbanisme

L'AEI se trouve sur la commune d'Araux. Cette commune n'est pas dotée d'un PLU ou d'une carte communale. **Elle est donc soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme)**. La réalisation d'une centrale photovoltaïque obéissant à la règle de constructibilité limitée, le projet ne peut être autorisé en l'état. Toutefois l'article L. 111-4 du code de l'urbanisme alinéa 4 prévoit que peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune : « les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 101-2 et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application ».

La commune d'Araux, dans un délibéré du 19 octobre 2022 a décidé d'émettre un avis favorable de principe sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Coude de Lausset ». La délibération est présentée en annexe de ce document.

**Un projet photovoltaïque est donc compatible avec le RNU.**

### 4.2.3. Articulation avec Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET)

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET fixe des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

1. l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;

2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la lutte contre la pollution atmosphérique ;
4. la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ;
5. le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs sont fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, avait institué deux types de schémas, complémentaires, afin de faciliter le développement des énergies renouvelables :

- Le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), remplacé à l'approbation du SRADDET ;
- Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr).

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

**Le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique est l'un des enjeux du SRADDET dans le cadre de la transition énergétique.**

Étant donné sa géographie et son étendue, la Nouvelle-Aquitaine offre un potentiel important et diversifié d'énergies renouvelables : 1<sup>ère</sup> région française pour la production d'électricité photovoltaïque (1 687 GWh en 2015) et 2<sup>ème</sup> pour les bioénergies. Elle dispose également de capacités de production dans l'éolien, la géothermie et les énergies marines.

La Région soutient les démarches territoriales de transition énergétique à travers l'accompagnement et la mise en réseau des Territoires à Energies POSitive (TEPOS), les 25 TEPOS, qui s'engagent pour la sobriété, l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables locales.

La Région a adopté une politique ambitieuse de réduction de la consommation d'énergie, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, en cohérence avec la démarche Négawatt. Elle s'appuie sur le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (Coptec), qui coordonne l'action de l'ensemble de ses services et mobilise ses partenaires extérieurs en matière de lutte, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Sources d'autonomisation énergétique des territoires et également d'emplois non délocalisables, les filières des énergies renouvelables peuvent s'appuyer sur un nouvel outil régional : le fonds d'investissement Terra Energies, créé en avril 2016, qui associe des partenaires privés et publics. Cet outil financier, complémentaire des modes d'intervention de la Région, a pour objectif de faciliter le démarrage de projets d'EnR. C'est aussi le cas, avec le soutien qu'elle apporte aux projets participatifs et citoyens de réalisation d'unités de production des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine.

Le SRADDET fixe trois orientations majeures :



- Orientation 1 - Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois ;
- **Orientation 2 - Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux ;**
- Orientation 3 - Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous.

Les orientations sont construites de manière transversale et croisent plusieurs thématiques du SRADDET.

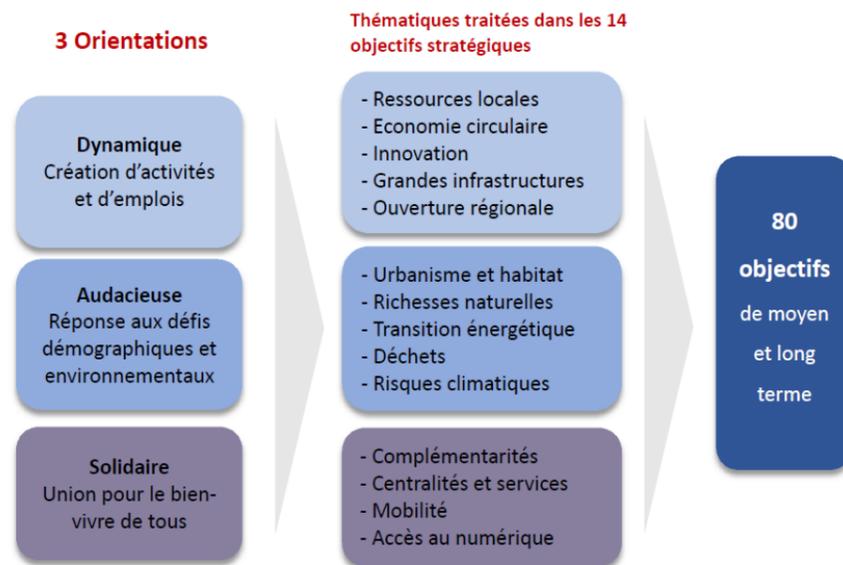
Chaque orientation est déclinée en objectifs stratégiques, 14 au total, pour une meilleure lisibilité des priorités régionales.

Chacun de ces objectifs stratégiques regroupe plusieurs objectifs qui se réfèrent à un domaine de référence du SRADDET.

80 objectifs découlant de la stratégie régionale d'adaptation aux transitions s'articulent autour des trois grandes orientations.

Le schéma ci-contre montre de manière synthétique les croisements entre les différentes thématiques du SRADDET et leur regroupement au sein des trois grandes orientations :

Illustration 40 –  
Orientations et thématiques des objectifs stratégiques du SRADDET  
(Source : SRADDET Nouvelle Aquitaine – Rapport d'objectifs 2020)



- La généralisation, à l'échelle communale ou intercommunale, des cadastres solaires ;
- La dynamisation des projets collectifs à valeur ajoutée locale (groupements agricoles, sociétés citoyens-collectivités territoriales ...) ;
- Le développement par l'innovation du stockage de l'énergie solaire en lien avec le cluster régional « Energies et stockage » ;
- Les documents d'urbanisme facilitent par l'intégration d'une orientation bioclimatique des espaces urbanisables, l'intégration du photovoltaïque comme bonus de constructibilité et l'inclusion dans leurs principes directeurs, la généralisation des surfaces photovoltaïques en toiture. Elles intègrent le photovoltaïque comme équipement prioritaire sur les surfaces artificialisées.

Enfin, on notera que le SRADDET fixe des règles, et notamment, concernant le projet photovoltaïque :  
**Règle n° 30 : Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.**

**L'implantation d'un projet sur une ancienne carrière de graves à ciel ouvert s'inscrit pleinement dans l'objectif 51 du SRADDET pour « la priorisation des surfaces artificialisées pour les parcs au sol ».**

**La commune d'Araux est incluse dans le périmètre de l'EPCI « Communauté de Communes du Béarn des Gaves ». La CC a notamment pour compétence optionnelle de soutenir et maîtriser les énergies renouvelables.**

**Araux est couverte par le RNU. Le projet est compatible avec ce document d'urbanisme. La commune n'est couverte par aucun SCOT.**

**Le « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020. Le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique est l'un des enjeux du SRADDET dans le cadre de la transition énergétique. Le projet devra vérifier la capacité du réseau à l'accueillir.**

⇒ **Enjeu (Documents d'orientation, d'urbanisme) : Faible**

**Le projet est plus particulièrement concerné par les objectifs stratégiques 2.3 « Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain » et certains objectifs associés :**

- Objectif 43 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 ;
- Objectif 51 : Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable.

L'objectif 51 donne des orientations prioritaires concernant le photovoltaïque :

- La priorisation des surfaces artificialisées pour les parcs au sol : terrains industriels ou militaires désaffectés, sites terrestres d'extraction de granulats en fin d'exploitation, anciennes décharges de déchets (ordures ménagères, déchets inertes ...), parkings et aires de stockage ... ;